

1

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES BIBLIOTHECAIRES

RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES ET PLANIFICATION

Spécificité des réseaux métropolitains de bibliothèques - Présentation
du courant de planification et de rationalisation des années 60 et des
années 70 - Observation parallèle de deux programmes de développement:
Paris et Montréal - Approche d'une théorie de la planification.

MEMOIRE
présenté par

Aline GIRARD



1980 | 23

Sous la direction de Henri COMTE

1980

16^e promotion

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Guy BAUDIN,
conservateur en chef des Bibliothèques de la Ville de Paris et
actuellement responsable de la bibliothèque Forney, pour son aide
et ses conseils précieux, et pour les nombreuses informations qu'il
m'a fournies.

Juin 1980

SOMMAIRE

Table des annexes

Table des cartes

<i>I</i>	- <i>BIBLIOTHEQUES ET METROPOLES</i>	p. 9
<i>II</i>	- <i>LE COURANT DE PLANIFICATION ET DE RATIONALISATION</i>	p. 10
<i>III</i>	- <i>L'OBJET ET LES LIMITES DE L'ETUDE</i>	p. 12
<i>IV</i>	- <i>PRESENTATION DE DEUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION D'UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : MONTREAL ET PARIS</i>	p. 14
<i>A</i>	- <i>LES RAISONS D'UN CHOIX</i>	p. 14
<i>B</i>	- <i>PLAN DE L'ETUDE</i>	p. 15
<i>C</i>	- <i>MONTREAL</i>	
	<i>I</i> - <i>LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT. SCHEME THEORIQUE ET ANALYSE PRATIQUE</i>	p. 16
	<i>1</i> - <i>Les raisons d'une étude sur les bibliothèques publiques. Le contexte</i>	p. 16
	<i>2</i> - <i>Les commanditaires et les responsables de l'étude</i>	p. 17
	<i>3</i> - <i>Le mandat et le cadre de l'étude</i>	p. 18
	<i>4</i> - <i>Le recueil des données</i>	p. 19
	<i>5</i> - <i>Les documents officiels</i>	p. 21
	<i>6</i> - <i>Les structures politiques et administratives</i>	p. 22
	<i>7</i> - <i>Prise en compte des projets d'aménagement urbain, de l'évolution de la population, de la situation économique et du mode de vie</i>	p. 23
	<i>8</i> - <i>La définition de la bibliothèque</i>	p. 27
	<i>9</i> - <i>Le définition des buts et des objectifs</i>	p. 28
	<i>10</i> - <i>Présentation des moyens propres à assurer le développement des services appropriés pour at- teindre les objectifs</i>	p. 29

II - ESQUISSE POUR UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES DE QUARTIER	p. 37
 <i>D - PARIS</i>	
LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT. SCHEME THEORIQUE ET ANALYSE PRATIQUE.....	p. 41
1 - Les raisons d'une étude sur les bibliothèques publiques. Le contexte.....	p. 41
2 - Les commanditaires et les responsables de l'étude.....	p. 44
3 - Le mandat et le cadre de l'étude	p. 45
4 - Le recueil des données.....	p. 46
5 - Les documents officiels.....	p. 47
6 - Les structures politiques et administratives	p. 51
7 - Prise en compte des projets d'aménagement urbain, de l'évolution de la population, de la situation économique et du mode de vie.....	p. 54
8 - La définition de la bibliothèque.....	p. 59
9 - La définition des buts et des objectifs.....	p. 59
10 - Présentation des moyens propres à assurer le développement des services appropriés pour at- teindre les objectifs.....	p. 63
 <i>V - SYNTHESE</i>	 p. 78
 <i>A - LES ELEMENTS SPECIFIQUES DES SITUATIONS D'ORIGINE</i>	 p. 78
<i>B - LES SOLUTIONS PROPOSEES</i>	p. 79
<i>C - LES RAISONS ET LES CONSEQUENCES DE CERTAINS CHOIX</i>	p. 80
<i>D - LES METHODES DE TRAVAIL . APPROCHE D'UNE THEORIE DE LA PLANIFICATION</i>	 p. 82
1 - Le processus de planification	p. 82
2 - La contribution du marketing- management.....	p. 84
3 - Comportement du consommateur et choix d'une politique	p. 88
 <i>VI - RATIONALISATION ET PLANIFICATION : QUEL AVENIR?</i>	 p. 92

ANNEXES..... p. 96
NOTES p. 150
BIBLIOGRAPHIE p. 165

N.B. : Toutes les notes sont données en fin d'ouvrage. Le chiffre entre parenthèses dans le texte renvoie donc à cette partie.

TABLE DES ANNEXES

N.B. : Les annexes sont présentées avant les notes et la bibliographie

ANNEXE 1 : Tableau comparatif : La Communauté Urbaine de Montréal et les autres grandes villes du Canada (Toronto, Vancouver, Ottawa)

ANNEXE 2]
ANNEXE 3] Tableaux comparatifs : Paris et les autres grandes villes
ANNEXE 4] étrangères

ANNEXE 5 : Paris et la Communauté Urbaine de Montréal : quelques chiffres indicatifs (1974)

ANNEXE 6 : Loi des Bibliothèques Publiques du Québec

ANNEXE 7 : Développement d'un réseau de bibliothèques publiques : mémoire d'élément de programme.

Par. 3.4.1. : La Création d'un système métropolitain de bibliothèques à Montréal

ANNEXE 8 : Liste des municipalités formant la Communauté Urbaine de Montréal classées selon la population (1974)

ANNEXE 9 : Liste des bibliothèques publiques de la Communauté Urbaine de Montréal incluses dans l'étude

ANNEXE 10: Questionnaire à l'intention des responsables de bibliothèques

ANNEXE 11: Questionnaire à l'intention des autorités municipales

ANNEXE 12: Questionnaire à l'intention du personnel professionnel

ANNEXE 13 : Structures politiques et administratives de la Ville de Montréal

ANNEXE 14 : Organigramme de la Préfecture de Paris (1973)

ANNEXE 15 : Carte d'implantation des 31 bibliothèques municipales parisiennes les plus importantes (début 1974)

ANNEXE 16 : Carte d'implantation des bibliothèques neuves et rénovées, et des projets envisagés (Mai 1974)

ANNEXE 17 : Carte de localisation des lecteurs actifs (à remplir)

ANNEXE 18 : Carte de localisation des lecteurs actifs (remplie)

ANNEXE 19 : Questionnaire à l'intention des lecteurs adultes

ANNEXE 20 : Questionnaire à l'intention des lecteurs des bibliothèques ou sections pour la jeunesse (6 à 15 ans)

ANNEXE 21 : Les contraintes d'un choix de développement

ANNEXE 22 : Ensemble des "tableaux de bord"

TABLE DES CARTES

N.B. : Les cartes sont hors-texte

CARTE N° 1 : La Communauté Urbaine de Montréal : les frontières municipales des municipalités de la CUM

CARTE N° 2 : Montréal et ses environs

CARTE N° 3 : Les arrondissements de Paris
Paris et sa proche banlieue

CARTE N° 4 : Paris : zones de rénovation urbaine (1971)

CARTE N° 5 : Paris : divisions administratives et de planification

CARTE N° 6 : Paris : Le Schéma Directeur définitif

CARTE N° 7 : Paris : futures réalisations du Schéma Directeur

CARTE N° 8 : Paris : la couverture de la capitale par le Schéma Directeur

I - BIBLIOTHEQUES ET METROPOLES

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de consensus parmi les bibliothécaires, les sociologues, les planificateurs urbains et les politiciens quant à une définition internationale appropriée du terme "métropole".

En effet, au sein d'un même espace et sous un même vocable, sont définis un grand nombre de phénomènes différents (démographiques, économiques, sociaux, culturels, etc...) qui doivent être globalement pris en compte. Cependant, puisque notre travail nous porte à considérer l'aspect pratique plutôt que l'aspect théorique, nous retiendrons une définition, que l'on pourra certes contester, mais qui permettra de délimiter et de préciser notre champ d'étude:

"Une ville est appelée 'métropole' quand elle remplit un certain nombre de fonctions pour d'autres centres de population. Elle peut, par exemple, fournir un large éventail de biens et de services pour les autres centres; elle peut abriter les sièges sociaux (régionaux ou nationaux) de nombreux établissements du secteur secondaire ou tertiaire; elle peut proposer des emplois pour une partie importante des résidents d'autres centres".(1)

Le nombre d'habitants et l'étendue de la zone urbaine sont des facteurs déterminants, ainsi que la rapidité et la densité des moyens de communication.

L'INTAMEL (International Association of Metropolitan City Libraries), quant à elle, considère comme métropoles les villes dont la population excède 400 000 habitants, regroupés dans une large zone urbaine (définition de 1968, année de la création de l'INTAMEL).

Tenant compte de cette situation urbaine particulière, les responsables locaux ne considèrent plus que quelques bibliothèques isolées peuvent satisfaire les besoins de villes de plus d'un million d'habitants. L'idée de "réseaux de bibliothèques" est donc acceptée

dans la plupart des métropoles.

La présente augmentation du nombre des réseaux de bibliothèques dans les centres métropolitains est un phénomène unique. Partout dans le monde, ils se sont développés et multipliés depuis leurs débuts modestes à la fin du XIX^{ème} siècle.(2) L'existence, à l'heure actuelle, de plus de 150 services métropolitains de lecture publique, a produit une large variété de styles institutionnels et de schémas d'organisation. (3)

Les métropoles peuvent maintenant être classées selon les catégories suivantes:

- Aires avec un ou deux réseaux principaux de bibliothèques publiques
- Aires avec de nombreux réseaux séparés de bibliothèques publiques.
- Aires avec des réseaux peu nombreux et récemment créés
- Aires avec des réseaux régionaux en activité ou en projet. (4)

Les problèmes des réseaux de bibliothèques des grandes agglomérations sont spécifiques.

Dans leur mode d'organisation et de fonctionnement, ils sont plus éloignés d'une bibliothèque isolée, même très importante, que d'entreprises privées de grande envergure.

Une des priorités actuelles des dirigeants d'organisations consiste à évaluer et contrôler la qualité des produits et des services offerts à leur clientèle, et à établir des programmes de développement à court, moyen et long termes. Dans le secteur de l'éducation notamment, l'évaluation des diverses composantes du système éducatif est une préoccupation majeure. Aussi les bibliothécaires et les autres professionnels de la documentation ne sont-ils pas demeurés à l'écart de ce phénomène universel d'évaluation et de planification, et, depuis une quinzaine d'années, un nombre important d'études théoriques et de recherches empiriques portant sur la planification des réseaux de bibliothèques ont été réalisées.

II - LE COURANT DE PLANIFICATION ET DE RATIONALISATION

C'est ainsi que, essentiellement outre-Atlantique, mais aussi quelquefois en Europe, des réseaux de bibliothèques, existant de longue

date ou formés récemment par la création de "communautés urbaines", de syndicates de communes, etc..., ont fait l'objet d'analyses de fonctionnement approfondies. Des villes comme San Francisco, Boston, Philadelphie, Toronto, Montréal, Hambourg, Paris et bien d'autres, des provinces comme l'Ontario ou le Victoria au Canada, ont financé des commissions d'étude formées de bibliothécaires, d'administrateurs, mais surtout de spécialistes du management et de la planification et de "consultants" exerçant leur activité aussi bien dans le secteur privé que dans la sphère administrative (5), afin de disposer, par une analyse quantitative et qualitative des services offerts par leur réseau de bibliothèques, par une connaissance précise du public existant et potentiel, par une vue globale du personnel employé (composition, répartition, formation, motivations), des éléments nécessaires pour envisager une rationalisation du système et une optimisation des services, partant d'une plus grande satisfaction du public.

Ces études, menées selon des démarches différentes, mais toutes conformément à une conception préalablement définie et exprimée de la nature de l'institution "bibliothèque", ont donné lieu à des rapports, où se trouvent exposés, de manière précise et souvent chiffrée, les buts poursuivis et les objectifs visés par le service de lecture publique, et les moyens dont il faut disposer pour atteindre ces buts et réaliser ces objectifs.

Remis aux autorités administratives (municipales, régionales ou nationales) qui disposent ainsi des informations nécessaires au choix des options de développement et des priorités d'action, ces compte-rendu sont conçus comme des documents de travail, et donc n'y sont pas émis de simples souhaits, mais des recommandations, des plans d'action devant déboucher sur un certain nombre de décisions officielles et d'opérations pratiques.

Au nombre des études portant sur les problèmes spécifiques des bibliothèques d'agglomération urbaine, on citera, parmi les plus anciennes et les plus remarquables, celle d'Herbert GOLDHOR sur les services de bibliothèques publiques de la Région de Minneapolis- Saint Paul (6), celle de Lowell A. MARTIN sur la bibliothèque publique de Chicago (7), celle d'Arthur D. LITTLE sur la bibliothèque publique de San Francisco (8) et l'étude de SHAW sur les bibliothèques publiques de la région métropolitaine de Toronto (9).

Plus récents, mais tout aussi valables sont le rapport BOWRON sur les services de bibliothèques publiques de l'Ontario (10), le rapport AUBRY-DENIS sur les bibliothèques publiques de la Région de Montréal (11) et, pour l'Europe, le Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris (12) .

Ces études particulières ont comme caractéristique commune un énoncé clair et explicite des principes de base, la définition d'un cadre théorique, à l'intérieur duquel les objectifs, les résultats et les problèmes des bibliothèques doivent être considérés. Cette façon d'aborder le problème permet de déterminer les questions à poser au cours de la phase de collecte des données, d'analyser ces données et d'établir le processus d'investigation dans son ensemble; l'analyse et les recommandations qui en résultent s'élèvent ainsi au dessus de la pure subjectivité.

En revanche, le rapport BOWRON sur les bibliothèques publiques de la Région de Victoria (13), bien qu'il semble implicitement en faveur d'un rôle actif pour les bibliothèques publiques, n'arrive à aucune affirmation claire. Ainsi, les recommandations énoncées ont-elles la forme d'une simple opinion plutôt que d'une série de propositions interdépendantes fondées sur une analyse structurée des faits.

Le rapport ERNST et ERNST sur les succursales de la bibliothèque publique de Cleveland (14) constitue un autre exemple d'étude peu concluante. En effet, on constate que ce rapport s'appuie sur une enquête dont sont absents les principes directeurs concernant les bibliothèques et les services d'information. Cette absence de principes directeurs, liée à une méthodologie défailante, a produit un rapport qui constitue à peine plus qu'un échantillon d'opinions non représentatives, sur lesquelles sont fondées des recommandations qui fixent "comme objectif d'ensemble d'élargir le prêt dans les succursales et d'améliorer les autres services offerts à la collectivité". On en est réduit à se demander de quels services il s'agit et pourquoi il faudrait les améliorer...

III - L'OBJET ET LES LIMITES DE L'ETUDE

Il nous semble intéressant de considérer de plus près quelques-

uns de ces rapports, afin de comparer, à partir de situations déterminées —mais bien évidemment toutes différentes les unes des autres— les méthodes d'analyse, les démarches suivies et les objectifs retenus. Y-a-t'il, comme on pourrait logiquement le penser, des principes de base semblables, un cadre théorique applicable quelles que soient les particularités des réseaux de bibliothèques?

Nous choisissons de mettre en parallèle l'étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal et celle des bibliothèques de la Ville de Paris, et de comparer les documents qui en ont résulté, à savoir le Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la Région de Montréal (15) et le Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris (16).

Nous nous reporterons, à plusieurs reprises au cours de ce travail, à l'étude de Lowell A. MARTIN sur la bibliothèque publique de Chicago (17), que l'on doit considérer comme une des plus remarquables (18) . Il est indéniable que cette étude déjà ancienne (1969) a ouvert la voie aux recherches futures et a posé , par la rigueur de sa méthode, la précision de son analyse et la largeur de ses vues, les jalons d'une "théorie de la planification" en matière de lecture publique.

Nous n'envisagerons que la partie théorique de ces deux programmes de développement, c'est dire que nous comparerons les buts, les objectifs et les moyens énoncés dans les documents retenus, mais que nous n'en examinerons pas la mise en application. Cet examen, en effet, ne serait valable que s'il nous était possible de disposer de résultats précis, récents et "réels". Les limites de cette note de synthèse et les contraintes du temps rendent impossible le recueil de ces données. L'ampleur du travail et la difficulté de réunir de documents provenant de pays différents sembleraient à première vue décourageantes, mais il est certain que cette seconde partie donnerait toute sa valeur à la première, puisqu'elle permettrait de juger de l'impact des études théoriques et des recommandations de spécialistes sur les organismes officiels et qu'elle mettrait en valeur l'importance des éléments politiques et financiers dans toute application de programme — et les vicissitudes que des fluctuations dans ces domaines peuvent faire subir à de tels projets.

IV - *PRESENTATION DE DEUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION*

D'UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : MONTREAL ET PARIS

A - *LES RAISONS D'UN CHOIX*

Paris, Montréal : les réseaux de bibliothèques publiques de ces deux villes paraissent, à première vue, très dissemblables et il peut sembler injustifié de les comparer. Il est pourtant possible d'observer entre eux certains points communs.

Montréal et Paris sont, en effet, deux villes qui, à l'époque où a été entreprise l'analyse en profondeur de leur système respectif de bibliothèques, étaient très en retard dans le domaine de la lecture publique, non seulement au plan international, mais aussi au plan national. Il va sans dire que des villes de cette importance jouaient déjà depuis de très nombreuses années un rôle non négligeable en matière de bibliothèques, mais elles n'avaient pas atteint, pour de multiples raisons, la place qui devait être la leur.

Montréal, et les bibliothèques publiques du Québec en général, accusaient en 1975, date de l'étude, un retard important dans leur développement par rapport à l'ensemble du Canada. Les bibliothèques de la région montréalaise pouvaient sembler riches si on les comparait à celles du reste de la Province. En fait, certaines, mais elles étaient peu nombreuses, n'avaient rien à envier aux bibliothèques les mieux dotées du pays. Cependant, l'ensemble faisait piètre figure comparativement aux autres agglomérations urbaines du Canada (*Voir annexe 1. Tableau comparatif : la Communauté Urbaine de Montréal et les autres grandes villes du Canada : Toronto, Ottawa, Vancouver*).

Une analyse complète de neuf variables a été réalisée en 1973, afin de mettre en parallèle la situation des bibliothèques publiques du Québec et celles de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Canada tout entier (18). Dans l'ensemble, le travail confirme l'évolution généralement plus lente des bibliothèques publiques du Québec par rapport aux autres territoires, et cela à presque toutes les variables.

Ce piétinement était encore plus patent si on établissait une comparaison au plan international.

Ce même parallèle jouait en défaveur des bibliothèques de la Ville de Paris (Voir annexes 2,3,4. Tableaux comparatifs : Paris et les autres grandes villes étrangères).

Il est évident que Paris était — et est encore — la seule ville française à pouvoir être mise sur le même plan que les grandes villes étrangères, par l'importance du réseau de bibliothèques, la richesse des collections et le nombre de prêts. Mais, si Paris dépassait de loin quantitativement les résultats atteints par les autres villes françaises, elle ne tirait pas avantage d'une comparaison des pourcentages d'efficacité (taux de pénétration, nombre de prêts par habitant, dépenses par habitant consacrées à la bibliothèque publique, moyenne de population desservie par un bibliothécaire, etc... (19) . D'autres villes, plus modestes, atteignaient un meilleur rapport coût / efficacité et satisfaisaient un public plus large.

Il nous paraît intéressant d'examiner, dans chacun des cas, quelles solutions ont été proposées pour combler le retard et améliorer quantitativement et qualitativement les services offerts. Il ne s'agit donc pas d'une comparaison de situations concrètes, mais d'approches méthodologiques (Voir annexe 5. Nous donnons quelques chiffres qui permettent cependant de mieux situer les deux villes l'une par rapport à l'autre).

B - PLAN DE L'ETUDE

Nous avons choisi de présenter l'un après l'autre les programmes de développement: Montréal d'abord, Paris ensuite. Le lecteur aura ainsi une vue globale de chaque étude.

Les exposés se feront selon un plan identique, dont nous donnons ci-dessous les grandes lignes.

Nous terminerons par un parallèle entre les deux projets (situation donnée / solutions proposées) et nous essaierons de dégager les caractéristiques communes et les raisons des choix différents.

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT : SCHEME THEORIQUE ET ANALYSE PRATIQUE

- 1- Les raisons de l'étude sur les bibliothèques publiques. Le contexte
- 2- Les commanditaires et les responsables de l'étude

- 3- Le mandat et le cadre de l'étude
- 4- Le recueil des données
- 5- Les documents officiels
- 6- Les structures politiques et administratives
- 7- Prise en compte des projets d'aménagement urbain, de l'évolution de la population; de la situation économique et du mode de vie
- 8- La définition de la bibliothèque
- 9- Le définition des buts et des objectifs
- 10- Présentation des moyens propres à assurer le développement des services appropriés pour atteindre les objectifs

C - MONTREAL

I - LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT : SCHEME THEORIQUE ET ANALYSE PRATIQUE

1 - Les Raisons d'une étude sur les bibliothèques publiques.
Le contexte.

L'étude AUBRY-DENIS fut entreprise dans des circonstances où l'insatisfaction des bibliothécaires professionnels à l'égard des lois sur les bibliothèques publiques était grande. On ne pouvait trouver dans aucune loi québécoise une définition moderne des bibliothèques publiques, ni une formulation claire et concise de leur mission. C'est seulement dans les règlements adoptés en vertu de la Loi des Bibliothèques Publiques que l'on pouvait trouver cette définition et l'énoncé des objectifs. Cette loi établit, en effet, la Commission des Bibliothèques Publiques et le Service des Bibliothèques Publiques du Ministère des Affaires Culturelles, sans toutefois fournir de fondement légal à la création des bibliothèques publiques elles-mêmes (Voir annexe 6. Loi des Bibliothèques Publiques du Québec). La Loi des Cités et des Villes (20) contient cette disposition, mais ne prévoit cependant aucune définition des bibliothèques publiques et n'en formule aucun objectif. Cette lacune, ainsi que la dispersion, à travers deux lois et leurs règlements respectifs, des dispositions légales régissant les bibliothèques publiques, laissent entrevoir une dualité du rôle des bibliothèques. De toute façon, ce sont certainement ces facteurs, liés

à l'absence d'une longue et solide tradition de bibliothèques publiques dans la Province du Québec, qui ont longtemps maintenu celles-ci au rang de "sous-service des organisations municipales de loisirs".

Cette situation ambiguë donna lieu au rapport Castonguay (21). On considérait, en effet, trop souvent que les bibliothèques publiques n'avaient pour rôle que de distraire les gens au lieu de les renseigner et d'enrichir leurs connaissances dans le but de favoriser l'émancipation et le développement personnel des citoyens.

Les lois et règlements existants n'établissaient alors aucunement le fondement légal tangible des services de bibliothèques publiques dans les zones périphériques largement sous-urbanisées de Montréal et d'autres grandes villes. Les moyens légaux pour amorcer une collaboration entre les bibliothèques étaient en général insuffisants. Le Rapport Castonguay visait donc à combler ces lacunes, par une modification profonde de ces lois et règlements.

Présenté conjointement par l'ACBLF (Association canadienne des bibliothécaires de langue française) et l'ABQ / QLA (Association des bibliothécaires du Québec / Quebec Library Association) à la Commission des Bibliothèques Publiques du Ministère des Affaires Culturelles, il proposait un ensemble de recommandations en vue de changements qui refléteraient l'émergence du rôle d'information et d'éducation des bibliothèques publiques, adapté aux besoins d'émancipation de l'individu dans une société moderne, urbanisée, complexe et avancée au point de vue technologique.

2 - Les Commanditaires et les responsables de l'étude.

Au même moment, le Service des Bibliothèques Publiques du Québec mettait au point un programme budgétaire pour le "développement d'un réseau de bibliothèques publiques" (22) . Ce "mémoire d'élément de programme" cherchait également à résoudre les difficultés énoncées par le Rapport Castonguay. Le Ministère des Affaires Culturelles, ayant reconnu que les problèmes qui se posaient dans la région métropolitaine de Montréal étaient réellement complexes; décida de réunir une équipe de spécialistes qui les étudieraient et feraient ensuite leurs recommandations; celles-ci serviraient de fondement à l'établissement d'un "réseau coordonné de bibliothèques publiques dans les 30 municipalités de la Communauté Urbaine de Montréal (CUM) (Voir annexe 7. Développement d'un réseau de bibliothèques publiques : mémoire d'élément de pro-

gramme pp. 78-79. Par 3-4-1 : la création d'un système métropolitain de bibliothèques à Montréal) .

C'est dans ce contexte que Claude AUBRY et Laurent G. DENIS entreprirent leur enquête sur les bibliothèques publiques de Communauté Urbaine de Montréal.

Claude AUBRY et Laurent G. DENIS sont deux bibliothécaires: le premier était, au moment de l'étude en 1975, Directeur de la Bibliothèque Publique d'Ottawa de la Fédération Régionale des Bibliothèques de l'Est de l'Ontario; le second, docteur en bibliothéconomie de l'Université Rutgers aux Etats-Unis, collaborateur de l'expert Lowell A. MARTIN (23) dans son étude sur les progrès et les problèmes des bibliothèques de Pennsylvanie, et professeur à l'Ecole de Bibliothéconomie de L'Université de Toronto.

Outre que ces experts oeuvraient dans un milieu reconnu comme l'un des mieux organisé en Amérique du Nord dans le domaine des bibliothèques publiques et qu'ils pouvaient ainsi faire de comparaisons utiles, éviter certaines erreurs que l'expérience avait mises en évidence et proposer des solutions réalistes, ils avaient l'avantage de bien connaître Montréal pour y avoir travaillé, le premier comme chef du personnel de la Bibliothèque Municipale, et le second comme Directeur de L'Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal.

De nombreux collaborateurs leur ont apporté leur concours, la plupart bibliothécaires ou étudiants en bibliothéconomie.

3 - Le Mandat et le cadre de l'étude

Le mandat qui a été confié à Claude AUBRY et Laurent G. DENIS, par Le Ministre des Affaires Culturelles, d'étudier les bibliothèques publiques de la Région de Montréal, comprenait quatre parties:

- L'analyse de la situation présente
- L'Identification des besoins de la population
- La détermination diobjectifs prioritaires pour répondre aux besoins
- La présentation des moyens propres à assurer le développement des services appropriés pour atteindre les objectifs

Dans le contexte de l'étude, la Région de Montréal ne comprend

que le territoire englobé par la Communauté Urbaine de Montréal, soit l'île de Montréal, l'île Bizard et l'île Dorval (voir *certaines pages suivantes*) . La Communauté Urbaine de Montréal fut créée par une loi de l'Assemblée Nationale du Québec (Loi de la CUM) qui fut sanctionnée le 23 Décembre 1969 et qui entra en vigueur le 1er Janvier 1970. Cette loi regroupa 30 municipalités, dont la Ville de Montréal, avec une population totale, en 1974, de 1 967 095 habitants "(Voir annexe 8. Liste des municipalités formant la Communauté Urbaine de Montréal classées selon la population. 1974) .

Dans ce même contexte, on entend par bibliothèques publiques les bibliothèques qui sont subventionnées par le Ministère, soit 17 bibliothèques municipales et 12 bibliothèques d'association (Voir annexe 9. Liste des bibliothèques publiques de la CUM incluses dans l'étude) .

4 - Le Recueil des données

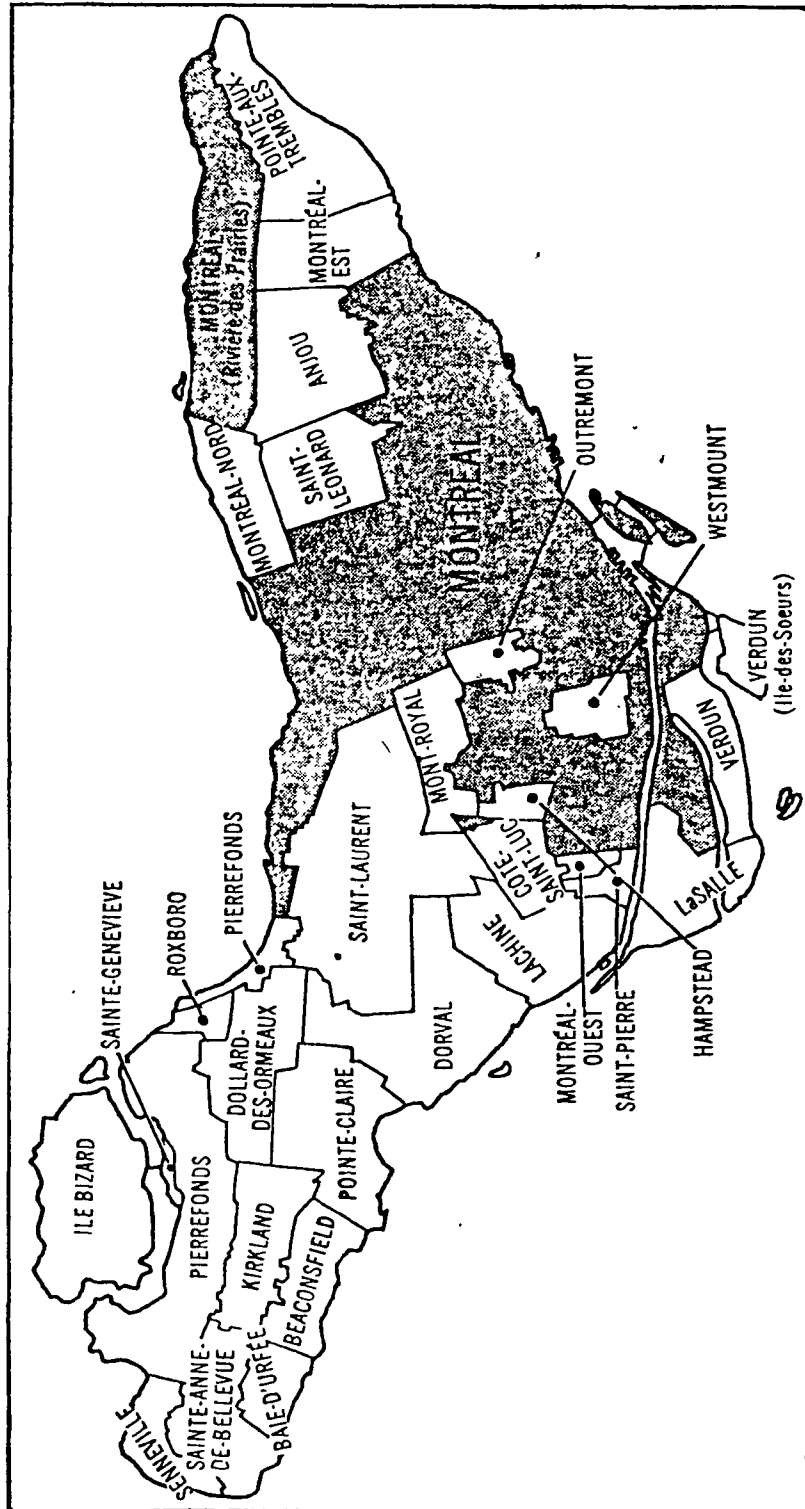
On peut faire remonter l'origine de l'étude des bibliothèques publiques de la CUM au mois de Février 1975. Elle dura dix mois. La démarche de Claude AUBRY et Laurent G. DENIS a été double. Les informations nécessaires à leur étude ont été recueillies d'une part lors de réunions avec les élus et les responsables de la lecture publique montréalaise, d'autre part à partir de questionnaires remis aux administrateurs et au personnel professionnel des bibliothèques.

a / Les réunions

- Au tout début de l'étude, réunion de travail avec les responsables des bibliothèques qui allaient faire l'objet de l'étude. Furent également conviés, en raison de l'importance que revêtait l'Etude pour l'ensemble de la bibliothéconomie montréalaise, le directeur de la Bibliothèque Nationale du Québec, les directeurs des quatre bibliothèques universitaires, les directeurs des deux écoles de bibliothéconomie, les présidents de toutes les associations professionnelles de bibliothécaires, ainsi que les membres de la Commission des Bibliothèques Publiques du Québec et le directeur du Service des Bibliothèques Publiques du Québec.

- Entrevue avec chaque responsable de bibliothèque dans sa bibliothèque. L'entrevue était basée sur un questionnaire de vingt-sept

La Communauté Urbaine de Montréal : frontières municipales
des municipalités de la CUM.



pages contenant environ cent-dix points touchant l'administration, les services publics et les services techniques (*Voir annexe 10. Questionnaire à l'intention des responsables de bibliothèques*) .

Des questions annexes ont été posées en vue d'apprécier les problèmes particuliers auxquels la bibliothèque avait ou allait avoir à faire dans l'avenir immédiat et d'obtenir des interlocuteurs leurs opinions ou le fruit de leur réflexion concernant les moyens susceptibles d'améliorer la qualité des bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire. La durée de l'entrevue a varié considérablement selon l'importance de la bibliothèque, le nombre et la qualité des services discutés et la personnalité de l'interlocuteur (dans certains cas, jusqu'à huit heures d'affilée).

- Entrevue avec un représentant de la municipalité. Il s'agissait du Maire, du Directeur des Finances ou d'un autre personnage officiel désigné par le responsable de la bibliothèque comme s'intéressant particulièrement à la question "bibliothèque". A l'intention de ce groupe d'interlocuteurs, pour guider l'entrevue, un questionnaire a été établi, spécialement conçu dans le but d'obtenir des renseignements sur l'impression créée par la bibliothèque, sur l'importance que l'administration municipale attachait à la bibliothèque et sur les vues de ces personnes, quant aux moyens d'améliorer la qualité des bibliothèques publiques sur le territoire (*Voir annexe 11. Questionnaire à l'intention des autorités municipales*).

b / Les questionnaires

En plus de ceux qui furent remis aux responsables de bibliothèques et aux représentants des municipalités pour préparer et guider les entrevues, des questionnaires de neuf pages furent adressés à toutes les personnes à qui l'on confiait des tâches professionnelles dans les bibliothèques (*Voir annexe 12. Questionnaire à l'intention du personnel professionnel*). Les réponses ont donné quelques détails sur leur formation et leurs activités, et ont permis de connaître leur opinion quant à la qualité des bibliothèques publiques existantes et aux moyens d'améliorer leurs services.

Claude AUBRY et Laurent G. DENIS renoncèrent à s'engager dans une enquête systématique auprès des usagers, d'abord parce qu'ils ne

voulaient pas nécessairement exclure les non-usagers et aussi parce que, pour obtenir des résultats méthodologiquement fiables, les coûts auraient été trop élevés. Après avoir songé à un sondage qui aurait embrassé les usagers et le non-usagers, ils en abandonnèrent l'idée : le coût d'une telle entreprise aurait été prohibitif et, selon les experts consultés, les données auraient été peu fiables.

Leur attention s'est portée, pour finir, sur les projets d'aménagement du territoire, la composition de la population, les structures administratives des municipalités et de la Communauté Urbaine de Montréal (*Cf infra*). Ils rencontrèrent alors des représentants élus et des hauts-fonctionnaires de la Ville de Montréal et de la CUM et prirent connaissance des dernières publications officielles. Ils retinrent aussi les services d'un démographe pour une étude de la population de la Communauté Urbaine de Montréal.

5 - Les Documents officiels

L'ensemble des données recueillies et les conclusions auxquelles arrivèrent Claude AUBRY et Laurent G. DENIS, furent réunies dans un document de 282 pages, le Rapport de l'Etude des Bibliothèques Publiques de la Région de Montréal.

Il s'agit là du premier rapport officiel concernant les bibliothèques publiques de la région. D'autres textes avaient déjà traité de la question, mais c'était soit des thèses de doctorat ou des mémoires de maîtrise restés sans lendemain, soit des travaux le plus souvent limités à considérer la bibliothèque de la Ville de Montréal uniquement.

La Commission des Bibliothèques Publiques, agissant auprès du Ministre comme conseiller sur toutes questions concernant les bibliothèques publiques, jugea important que les bibliothèques et les municipalités intéressées, les corporations et associations professionnelles, les écoles de bibliothéconomie, qui furent toutes consultées au cours de l'étude, prissent connaissance de ce rapport. C'est pourquoi il fut rendu public. Mais, ainsi que le dit le Ministre des Affaires Culturelles dans l'avant-propos, les limites de ce document sont évidentes : "Quelles que soient l'importance et l'opportunité des recommandations, ce rapport n'est qu'un instrument de travail et non un élément acquis d'une politique du Ministère".

6 - Les Structures politiques et administratives

Il importe d'avoir une idée générale de la situation politique et administrative de la CUM, pour mieux se représenter dans quel cadre se situait le projet de restructuration des bibliothèques publiques de la région montréalaise : de qui dépendaient les décisions? Quels services se trouvaient concernés? Quels étaient les avantages et les inconvénients reconnus du cadre communautaire pour l'avenir des bibliothèques publiques?

Même si la Communauté Urbaine de Montréal est constituée en corporation au sens du code civil, il n'en reste pas moins que les municipalités qu'elle regroupe ont conservé leur identité propre et une grande autonomie. Il s'agit là d'un organisme gouvernemental métropolitain de type confédératif.

a / Les structures politiques

Le gouvernement de la Communauté, de type confédératif, est assuré par deux organismes:

- un conseil, composé de 81 membres, comprenant d'office le Maire et les 52 conseillers de la Ville de Montréal, ainsi que le Maire ou un délégué de chacune des 29 autres municipalités de la Communauté,
- un comité exécutif composé de 12 membres.

Dans le gouvernement de la CUM, la Ville de Montréal exerce un prépondérance numérique incontestable, même si cette domination est en partie circonscrite par un mode de votation offrant une possibilité de veto à toutes les municipalités-membres.

b / Les structures administratives

La Communauté a ses propres services administratifs. La loi attribue à la CUM deux types de compétences : les compétences obligatoires et les compétences facultatives. Parmi les premières, celles que la Communauté doit exercer, figure, pour ce qui nous intéresse, l'établissement d'un schéma d'aménagement du territoire. Quant aux secondes, ce sont celles que la Communauté peut exercer sur simple décision du Conseil (par exemple, la réglementation de la construction). La Communauté doit obtenir l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil pour exercer un certain

nombre de compétences autres, dont la création de bibliothèques inter-municipales.

c / Les municipalités constituantes

- La Ville de Montréal. Elle est de loin la plus importante des municipalités de la CUM, avec une population de plus d'un million d'habitants, soit 61 % de la population de la CUM, environ 20 % de la population québécoise et 5 % de la population canadienne, selon les statistiques canadiennes de 1971. Elle a une superficie de 60,97 milles carrés (98 km²), soit les 3/10 de l'île de Montréal.

La Ville de Montréal est gouvernée par un Maire, un comité exécutif et un conseil de 52 membres. Elle est la seule des municipalités de la CUM à avoir un comité exécutif.

La bibliothèque municipale de Montréal relève du Directeur des Sports et Loisirs, ne constituant même pas un service autonome et n'ayant aucun contact direct avec le corps politique de la ville (*Voir annexe 13. Structures politiques et administratives de la Ville de Montréal*).

- Les vingt-neuf autres municipalités de l'agglomération sont également autonomes, à l'intérieur des limites juridiques fixées par la législation provinciale. Dans l'ensemble, ces municipalités ont des systèmes politiques et administratifs assez semblables, comprenant un maire, des échevins et, dans la plupart des cas, un gérant de qui relève l'administration de la municipalité.

7 - Prise en compte des projets d'aménagement urbain, de l'évolution de la population, de la situation économique et du mode de vie

a / L'aménagement du territoire: le Schéma; les obstacles à la réalisation de celui-ci; les conséquences sur les bibliothèques.

En 1970, le Conseil de la CUM confiait à son service de planification le mandat d'établir un schéma d'aménagement du territoire de la Communauté Urbaine de Montréal. Après que le service de planification eut terminé son travail, il remit un rapport intitulé : "Propositions pour l'aménagement du territoire".

Parmi ces propositions, certaines furent retenues par Claude AUBRY et Laurent G. DENIS dans la perspective de leur étude :

- "Considérer la possibilité de créer deux centres satellites pour desservir l'Est et l'Ouest du territoire". Le commentaire de la commission de planification sur cette proposition était le suivant: "Pour une grande partie de la population, l'accès au centre-ville est difficile, non seulement en raison de l'éloignement, mais aussi en raison de sa spécialisation et du peu de place accordé aux services de commodité générale". AUBRY et DENIS établirent comme acquis que ces "services de commodité générale" englobaient les "services d'éducation, de culture et d'information, avec droits égaux d'un accès facile à ces services pour tous les citoyens de la Communauté où qu'ils habitent : ce qui devrait s'appliquer naturellement à un développement coordonné d'un réseau de bibliothèques publiques à l'intérieur du territoire de Communauté Urbaine de Montréal".

D'autres propositions leur semblèrent un appui à la proposition rapportée plus haut, ainsi qu'à leur conception d'une bibliothèque coordonnée à l'échelle de la Communauté :

- "Veiller à ce que tous les quartiers reçoivent l'équivalence de services".

- "Localiser les équipements au centre du bassin de population auxquels ils s'adressent"

- "Constituer des réserves de terrain à ces fins"

- "Localiser l'équipement culturel à même les noyaux d'activités"

- "Concilier les besoins de la Communauté avec les objectifs d'aménagement locaux"

- "Etablir d'importantes facilités de loisirs intégrées aux aires urbaines"

- "Regrouper de nombreuses activités au bénéfice de toutes les classes de la population".

Les principaux obstacles qui, à l'époque de l'étude, ralentissaient l'aménagement du territoire d'une façon harmonieuse et coordonnée, et retardaient l'adoption du schéma d'aménagement, avaient des origines historiques.

Une série d'ordonnances, au XIX^{ème} siècle, recommandant la création d'un

système d'institutions municipales efficaces et libres, et, plus tard, le phénomène de migrations des populations rurales vers la grande ville et sa région, aboutirent à un émiettement de la population et à une multiplication des municipalités. Cette multiplicité de municipalités autonomes avait rendu difficile toute coordination des services qu'exige la population d'une grande agglomération urbaine. C'est ainsi que la bibliothèque publique était extrêmement fragmentée, très inégalement développée, incapable de répondre aux besoins de la population (vingt-quatre des trente municipalités avaient une population de moins de 50 000 habitants, minimum requis pour assurer, selon les normes établies, un service de bibliothèque publique de qualité acceptable. Douze, plus d'un tiers, avaient une population inférieure à 10 000 habitants. Six municipalités n'avaient encore aucune bibliothèque et quatre autres qu'une bibliothèque trop petite pour être subventionnée par la Province). Cette inégalité des bibliothèques publiques était aussi étroitement liée aux inégalités sociales et économiques de la région.

Claude AUBRY et Laurent G. DENIS précisèrent, sur le plan théorique, quel aurait été le cadre administratif idéal pour une bibliothèque publique harmonieusement développée :

"Le territoire de la CUM ne correspond pas à une réalité urbaine particulière en dépit du fait que ses composantes sont des entités géographiques bien délimitées. La fonction "bibliothèque publique" devrait s'exercer au niveau de l'agglomération plutôt qu'à celui de la CUM, puisque c'est celle-là qui est la réalité urbaine fondamentale, avec son centre présentant un continuum urbanisé et son secteur périphérique de développement, ses banlieues, dont l'une des caractéristiques importantes est leur interdépendance". Ce qui supposerait un regroupement de communes, par exemple dix-neuf municipalités comprenant chacune une population d'environ 20 000 habitants ou cinq municipalités de 200 000 habitants, sauf pour la Ville de Montréal qui dépasserait le million. Mais, conscients de la réalité administrative, ils aboutirent à une affirmation peu encourageante: " Quelles que soient nos recommandations, le progrès et le développement des bibliothèques publiques de la CUM seront forcément limités, aussi longtemps qu'elles auront à oeuvrer dans le contexte politique actuel. Mais il nous semble illusoire de croire qu'à brève échéance, il soit appelé à changer radicalement. Nous avons choisi d'accepter la situation telle quelle et de la compter comme une des contraintes du développement de bibliothèques publiques de la région"

b / L'économie, l'habitat, les loisirs

Montréal était —et est encore— le seul pôle de croissance d'envergure internationale au Québec. Or, depuis 1967 surtout, certains indices, notamment ceux qui avaient trait à la population, à la production industrielle et aux échanges financiers, révélaiient que la région était en perte de vitesse, au point où on pouvait parler de stagnation, due, semblait-il, davantage aux vices de structure de l'économie montréalaise qu'à la conjoncture économique. Montréal et sa région ne s'étaient pas dotées suffisamment tôt de structures sensibles au changement. Il en découlait une hausse du taux de chômage, la détérioration du milieu de vie et la diminution des emplois productifs.

La physionomie de la partie centrale de l'agglomération montréalaise s'était modifiée depuis quelques années. La transformation du centre-ville, due au métro et à la construction de nombreux ensembles immobiliers, avait engendré la dégradation des vieux quartiers centraux. Il en avait résulté une diminution marquante des logis destinés aux familles et un exode vers la banlieue où la maison unifamiliale s'était multipliée à un rythme sans précédent, grâce à l'aide financière des autorités supérieures. D'où des déplacements nombreux pour aller de la maison au travail, aux magasins, etc..., ce qui faisait d'une juridiction à plusieurs autres, chaque jour, s'en même s'en rendre compte.

x qu'on passait

Il n'est pas sans intérêt de noter que des études sur les loisirs avaient montré que les activités les plus recherchées par la population adulte montréalaise tenaient de l'évasion, de la détente, du repos alors que les activités sportives, même les plus populaires, ne semblaient intéresser qu'une minorité. Il apparaissait clairement que c'était la ville qui servait le plus souvent de cadre à la pratique de ces activités privilégiées par la plus grande masse des citoyens. Certaines municipalités, surtout la Ville de Montréal, avaient donc dû se doter d'équipements destinés à un public dépassant largement les strictes limites territoriales, et dont le fardeau financier était à la charge des populations locales.

c / L'évolution démographique

Claude AUBRY et Laurent G. DENIS s'adjoignent, dès le début

de leur étude, les services d'un démographe, afin de disposer d'un aperçu de l'évolution de la population de la CUM dans les dix années à venir (i.e. jusqu'en 1986).

Le rapport révéla de très importantes différences socio-économiques entre l'Est, le Centre et l'Ouest de l'île de Montréal et des perspectives d'évolution assez précisément déterminées. Il faisait ressortir deux éléments fondamentaux de la réalité montréalaise : l'importance et la diversité de l'immigration, et le problème linguistique.

Nous n'entrerons pas dans les détails de ce rapport. Disons simplement que l'Ouest de la Communauté se caractérisait par une forte proportion de personnes scolarisées, de cadres supérieurs, par l'importance des revenus familiaux et la faible taux de chômage. C'était un secteur fortement anglophone.

Le Centre, zone la plus peuplée, était très disparate; les revenus étaient moyens, le taux de chômage masculin élevé, les ethnies nombreuses. La population était à majorité francophone.

A l'Est, on avait pu observer une augmentation importante de la population dans toutes les municipalités, jeune et en pleine expansion. La proportion d'immigrants était forte; les revenus familiaux étaient relativement faibles. La population était essentiellement francophone et plus monolithique qu'ailleurs dans la région.

Ces éléments devaient être pris en compte pour assurer le développement d'une bibliothèque publique répondant aux besoins de la population : Claude AUBRY et Laurent G. DENIS l'indiquent en tête de leurs recommandations.

8 - La Définition de la bibliothèque

Dès l'avant-propos, les auteurs font un énoncé clair et explicite des principes de base :

"Une bibliothèque qui assure des services efficaces fournit à la population les moyens d'atteindre une meilleure qualité de vie. Elle aide l'individu à se mieux préparer à prendre sa place dans la vie économique du milieu et elle lui permet de mieux comprendre les êtres et les choses qui l'entourent et qui évoluent rapidement de nos jours. Elle a également une influence sur les préoccupations spirituelles et intellectuelles des personnes. A ce compte, son rôle est unique...C'est une institution qui véhicule l'information et qui favorise la communication, la compréhension et l'entente entre divers groupes vivant côte à côte".

9 - La Définition des buts et des objectifs

Il ne pouvait être question, pour Claude AUBRY et Laurent G. DENIS, de définir la bibliothèque publique adéquate pour Montréal avant d'avoir défini sa mission par le biais des buts et des objectifs qu'elle devait poursuivre.

On remarquera, dans l'énumération qui suit, une hiérarchie descendante depuis la mission jusqu'aux objectifs en passant par les buts. Les termes utilisés accentuent aussi la hiérarchie, de telle sorte que, disent les auteurs, "si l'on précisait davantage les objectifs pour en faire des programmes, des sous-programmes et même des activités, on en arriverait à devoir n'utiliser que des mots justes, dont le sens serait restrictif. Cette approche cadre d'une part avec la politique provinciale des budgets-programmes et permet de voir clairement la contribution de chaque programme à la réalisation des objectifs, des buts et de la mission".

a / La mission

Permettre aux individus de se dépasser quels que soient leur niveau d'instruction et leur degré de culture

b / Les buts

- Favoriser le rapprochement des individus et des ressources.
- Servir de complément aux institutions d'enseignement.
- Disposer des ressources nécessaires à la vie complexe de la métropole.

c / Les objectifs

- 1 - Etudier la composition du milieu
- 2 - Collaborer étroitement avec d'autres organismes de promotion de l'éducation et de la culture.
- 3 - Percevoir les besoins des individus et des groupes.
- 4 - Rendre la population consciente de ses besoins.
- 5 - Rendre disponibles et utilisables de vastes fonds d'imprimés et de documents audio-visuels.
- 6 - Connaître et soutenir les programmes d'éducation et de culture du milieu
- 7 - Accepter une responsabilité grandissante dans le champ de l'éducation permanente.

- 8 - Créer des ressources humaines et matérielles dans les domaines des affaires, de la technique et des sciences.
- 9 - Établir un centre d'information communautaire.
- 10 - Établir un centre de documentation et d'information concernant la chose municipale.
- 11 - Entraîner davantage de personnes du milieu dans les programmes de la bibliothèque.
- 12 - Encourager par tous les moyens la coopération entre bibliothèques.

Les auteurs précisent en nota bene que les objectifs 1 à 5 se rapportent au premier but, alors que les deux suivants se rattachent au deuxième et les cinq derniers au troisième.

10 - Présentation des moyens propres à assurer le développement des services appropriés pour atteindre les objectifs

a / La bibliothèque serait un réseau intégré, c'est à dire qu'elle serait constituée d'une bibliothèque centrale et de nombreuses bibliothèques satellites.

La Centrale serait une bibliothèque riche en ressources humaines et matérielles, bien soutenue financièrement. Ce serait la bibliothèque (existante) de la Ville de Montréal régénérée.

Elle aurait deux rôles :

- celui de desservir la population de la ville par la voie d'un réseau de succursales de quartier reliées entre elles et, avec la Centrale, par le biais de stations intermédiaires, formant ainsi un ensemble de trois niveaux différents, correspondant à des fonctions différentes. On distinguerait trois niveaux de ressources. Au premier niveau (bibliothèques de quartier), les collections de base qui répondent aux besoins réitérés et usuels d'un milieu particulier; au deuxième (bibliothèques de district), les collections qui, à la grandeur du réseau, enrichissent les collections locales d'ouvrages dont la portée et la diversité se trouvent au delà des moyens du milieu immédiat; au troisième, les collections de recherche, celles qui embrassent en étendue et en profondeur l'ensemble des connaissances humaines représenté par les richesses, non seulement d'une seule grande bibliothèque ou d'un réseau, mais plutôt

par celles que l'on trouve dans la juxtaposition des bibliothèques publiques, universitaires, collégiales, gouvernementales et spécialisées dans toute une région naturelle (24) .

- celui de servir de supplément et de complément aux collections et aux services des bibliothèques satellites de la CUM. C'est elle qui coordonnerait les études de milieu, les programmes d'envergure, les activités de perfectionnement du personnel, la centralisation des services techniques.

Les bibliothèques satellites agiraient au niveau local, mais ne seraient pas nécessairement des bibliothèques municipales indépendantes les unes des autres. C'est la population qui, en définitive, déterminerait si la bibliothèque doit être municipale ou intermunicipale. Selon les normes canadiennes, une population d'au moins 50 000 habitants est nécessaire pour assurer localement un service de qualité acceptable à un taux raisonnable. Les bibliothèques intermunicipales seraient créées par ententes contractuelles, toutes les parties ayant voix à la détermination des buts, des objectifs et des services. Ces bibliothèques, tout comme les municipales, auraient leurs succursales là où la qualité du service l'exige. L'organisation prendrait la forme d'un système multi-juridictionnel (25) .

b / La bibliothèque serait tournée vers son milieu plutôt que d'être repliée sur elle-même. L'accent est sur les citoyens et leurs besoins plutôt que sur les exigences internes d'une bureaucratie : c'est la qualité et le nombre de services qui priment (ouverture vers tous les media, publicité, coopération entre les agences sociales et culturelles du milieu, etc...).

c / Les bibliothèques autres que publiques
Bien qu'il constitue une entité particulière et distincte, le réseau préconisé ne peut répondre à tous les besoins et remplir sa mission sans le soutien de certaines autres bibliothèques de la région. Vouloir que le réseau se suffise à lui-même serait utopique, parce qu'il faudrait disposer de ressources humaines et matérielles excessivement spécialisées et susceptibles d'être utilisées peu fréquemment. Il faut donc que les collections, les services et les connaissances du personnel de ces bibliothèques extérieures au réseau des bibliothèques publiques, soient disponibles à ces dernières, que celles-ci le sachent

et les utilisent.

L'intégration complète de toutes ces bibliothèques en un seul et unique réseau est impensable. Il convient donc de déterminer une base de coopération. Le partage des ressources et des responsabilités, et l'intégration des obligations additionnelles aux services déjà en place, supposera une planification longue et patiente, des moyens financiers supplémentaires et une organisation souple et efficace.

Claude AUBRY et Laurent G. DENIS, après un examen très précis des différents types de bibliothèques de la région, de la bibliothèque de la Ville de Montréal service par service, des fonds documentaires des bibliothèques publiques et de l'état du personnel, terminent leur rapport par une liste de recommandations à l'adresse des autorités responsables : recommandations à court terme (1976- 1980), à moyen et à long termes (1980-1990). Nous en donnons ici les principales lignes, sans toutefois entrer dans les détails du financement, trop complexes.

A COURT TERME (1976-1980)

- Municipalités sans bibliothèques.

- Eviter la création d'une bibliothèque médiocre dans les municipalités qui ont moins de 20 000 habitants. Etablir un accord avec une municipalité limitrophe qui a déjà une bibliothèque de qualité.
- Création à Pointe-aux-Trembles (37 000 habitants) d'une bibliothèque comparable aux meilleures de la région.

- Municipalités qui ont une bibliothèque publique, mais non subventionnée

C'est le cas de quatre des trente municipalités.

Etablir un accord avec une ville limitrophe, comme précédemment : solution d'attente préférable à la reconnaissance de ces institutions médiocres par la municipalité et la Province.

- Bibliothèque de la Ville de Montréal

- Création d'au moins cinq nouvelles succursales de quartier, une par

année à compter de 1976, dans les secteurs de la ville démunis d'un tel service (locaux d'environ 6000 pieds carrés, soit 1800 m2, situés dans des centres d'activités). Eviter la construction d'édifices, trop onéreuse; préférer la location.

- Relogement d'au moins dix succursales existantes, en regroupant celles des enfants et des adultes, au rythme d'une par année à compter de 1976.

- A partir de 1976, plans et construction d'une nouvelle centrale de 300 000 à 400 000 pieds carrés (environ 100 000 m2), située aussi près que possible d'un croisement d'artères principales.

Financement: soit par la ville (estimations données sur vingt ans)
soit par intérêts privés (location de l'espace au-dessus de la bibliothèque et d'une partie du parc de stationnement souterrain à un organisme privé ou à un consortium financier, pour défrayer une partie des dépenses d'investissement, puis des dépenses de fonctionnement).

Caractéristiques de l'édifice: fonctionnel, d'intercommunication facile, flexible, attrayant. Communication directe avec le métro. Parc de stationnement. Accès aux handicapés.

Services: administratifs, techniques.

Collections multi-media (un million d'imprimés en 1985)
Salles de conférences.

Centre d'information communautaire (Réunir toute documentation émanant de l'administration et des services de la CUM et des municipalités qui la composent, et exploiter ce fonds documentaire par la mise en place d'un service de consultation sur place, par téléphone, par télex et par tout autre moyen de communication moderne).

Personnel: Un responsable de la bibliothèque. Un directeur pour chaque service.

Augmentation du personnel, après définition et reclassification des emplois et des postes.

Création d'un groupe de travail (bibliothécaire et sociologue), pour aider la direction dans sa planification, analyser les besoins des usagers et de la population qui ne fréquente pas la bibliothèque.

Participation à l'administration et au développement de

la bibliothèque de représentants des contribuables.

- En attendant la possibilité de loger la Centrale dans un nouvel édifice, décentralisation des services administratifs et techniques pour gain de place.

- Les bibliothèques municipales de la région

- Définition des buts et des objectifs précis de chaque bibliothèque.

- Octroi de subventions d'incitation pour la construction de bibliothèques fonctionnelles, pendant cinq ans. Le gouvernement de la Province doit accepter de payer 50 % du coût de la construction, si la municipalité s'engage à prendre en charge les autres 50%. Ces "subventions d'incitation" seront spéciales et ajoutées aux subventions régulières, qui auront été elles-mêmes augmentées (Si la Ville de Montréal construit une nouvelle Centrale sans l'aide de capitaux privés, il est recommandé qu'une somme égale à celle qui serait offerte aux autres bibliothèques municipales de la région soit consacrée par la Province à cet effet).

- Personnel : Remplacement de tous les bénévoles par un personnel régulier, salarié et formé.

Augmentation du personnel : bibliothécaires professionnels et employés de bibliothèque.

Amélioration des traitements (afin qu'ils soient comparables à ceux en cours dans les autres genres de bibliothèques).

Equilibre du personnel masculin et du personnel féminin.

Formation continue. Recyclage.

- Collections : En plus du développement et de la mise en place des fonds, constitution de collections particulières pour satisfaire les différents groupes ethniques.

Création, dans toutes les bibliothèques municipales, d'un service d'information municipale et communautaire.

Création d'une bibliothèque spécialisée dans les affaires et la technologie, indispensable étant donné le caractère de métropole industrielle et commerciale de Montréal.

- Les bibliothèques d'association

- Absorption par la Bibliothèque de la Ville de Montréal de toutes les bibliothèques d'association, dès que celle-ci sera en mesure d'assurer un service de qualité supérieure à celui qui existe déjà dans ces bibliothèques. En attendant la réalisation de cette recommandation (dans les cinq ans), aide financière à ces bibliothèques par la Ville de Montréal.
- Fermeture de l'une d'entre elles, mal située et insatisfaisante.
- Ouverture, dans le secteur de ce fait non desservi, d'une succursale à la charge de la Ville de Montréal.

A MOYEN ET LONG TERMES (1980-1990)

- Bibliothèque de la Ville de Montréal

- Créations : a/ d'une succursale régionale ou de district dans le secteur Est de la ville, située au moins à six milles de la centrale et à proximité d'un grand centre d'activités commerciales, culturelles ou autres, ou à la croisée de deux grandes artères très fréquentées.
Locaux: au moins 30 000 pieds carrés (environ 9000 m²)
Salles de lecture et de recherche, salles communautaires.
Bâtiment indépendant.
Collections: surtout documentaires. Capacité = 150 000 livres.
Personnel: 6 en 1980, 12 en 1985, 16 en 1990.
- b/ de deux autres centres satellites régionaux ou succursales de district : l'une pour l'Ouest de la Ville et l'autre pour le Nord. Ceci autour de 1985.
- La Centrale: Création d'une banque bibliographique automatisée et d'un centre d'informatique.

Personnel: dès 1980, le personnel régulier devrait avoir doublé (avec environ 35% de bibliothécaires professionnels), soit 268 personnes.

En 1990, le personnel devrait compter 600 employés réguliers, dont 200 bibliothécaires professionnels. Ces chiffres correspondent aux normes provinciales (26).

- Les bibliothèques municipales de la région

Vers 1980, les bibliothèques municipales de la région, y compris celle de Montréal, desserviront à peu près 100% de la population de la CUM.

- Les bibliothèques d'association

Dès 1980, les bibliothèques d'association devrait avoir été absorbées par la Bibliothèque de la Ville de Montréal.

L'une d'entre elles, une fois absorbée par la Bibliothèque de Montréal, deviendra l'une des trois succursales de district dont il a été fait mention plus haut.

- Le réseau

- Création d'un réseau coordonné qui engloberait les bibliothèques municipales de la CUM qui voudraient en faire partie. Dans le but d'une meilleure desserte de la population et d'une recherche du meilleur rapport coût / efficacité. Il ne s'agit pas d'un réseau intégré (les bibliothèques seraient libres de se joindre au réseau comme de la quitter, et chaque bibliothèque-membre garderait son indépendance et son identité).

- Objectifs: Aider les bibliothèques existantes à améliorer et à développer leurs services et à créer des services là où il n'y en a pas encore.

Organisme de coordination et de planification au niveau de la région.

En pratique, un tel organisme pourrait:

- Aider la bibliothèque de la Ville de Montréal à développer sa cinémathèque et à l'offrir à toutes les bibliothèques municipales de la région, en retour d'une compensation financière raisonnable.

- Encourager le prêt inter-bibliothèques, avec services de transport et communications défrayés par le système.

- Retenir les services d'un publicitaire et créer un bureau de relations publiques, dans le but d'aider les bibliothèques-membres à mieux se faire connaître de la population qu'elles desservent.
- Retenir les services d'un bibliothécaire-conseil et créer un service de consultation et de planification pour l'ensemble du territoire, auquel toute bibliothèque-membre pourrait recourir.
- Créer une banque bibliographique que pourraient utiliser les bibliothèques pour le catalogage et la classification de leur fonds (banque automatisée, qui serait en même temps un catalogue d'autorité et un catalogue topographique contenant toutes les données sur les fonds des bibliothèques-membres, reliées à l'ordinateur par des terminaux). Banque à relier si possible avec les bibliothèques universitaires de la région de Montréal, ainsi qu'à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada.
- La centralisation des services techniques est reportée à une date ultérieure, postérieure à des études d'implantation et à l'acceptation, par les bibliothèques-membres, de la coordination du choix des documents et des politiques de développement des collections.
- Collections: Etablissement d'une politique de développement, tenant compte:
 - des ressources disponibles dans les bibliothèques universitaires, collégiales, scolaires, spécialisées et gouvernementales de la région.
 - des particularités linguistiques et ethniques (fonds de livres, disques, cassettes, films en langues autres que anglaise et française, pouvant circuler parmi les bibliothèques-membres.
- Appellation: Fédération des Bibliothèques Municipales de Montréal (FBMM)
- Direction: Responsable dynamique, persuasif, enthousiaste, sensible quant aux êtres et aux choses. Expérience de l'administration et de l'organisation des services coopératifs dans les bibliothèques publiques.
- Structure administrative: la FBMM doit être un organisme complètement indépendant, et de la Province, et des municipalités de la CUM, et des bibliothèques municipales elles-mêmes, gouvernée par un conseil d'administration qui en confierait la gérance à un exécutif, composé du président,

du secrétaire et du trésorier du conseil d'administration, ainsi que du directeur de l'institution.

Chaque bibliothèque municipale de la région, la CUM et la Province auront droit à un représentant à ce conseil.

Le réseau aura le statut d'une corporation ou société légale, avec tous les privilèges d'un tel statut, et le personnel, y compris le directeur, seront des employés de la corporation, ne relevant pas de la CUM ou de la Province ou de quelque municipalité que ce soit.

- Financement: Pendant les cinq premières années, le budget d'opération de la FBMM sera entièrement couvert par une subvention provinciale. Ensuite, les coûts d'opération seront défrayés partiellement par la Province et par la CUM ou les municipalités, proportionnellement aux services reçus de la FBMM.

Claude AUBRY et Laurent G. DENIS terminent leurs recommandations par deux souhaits de caractère général, mais fondamentaux:

"Que les bibliothèques publiques, individuellement ou collectivement, mais en collaboration avec le Service des Bibliothèques Publiques du Québec, fassent le point périodiquement, à la lumière des buts et des objectifs arrêtés pour chacune d'elles (cette recommandation vaut aussi pour le réseau), afin d'assurer le dynamisme de l'institution et de procéder à des réajustements".

"Dans l'éventualité d'un regroupement plus ou moins proche, par le législateur du Québec, des trente municipalités qui forment la CUM, les bibliothèques publiques auraient à fusionner, à s'intégrer ou à se réorganiser. Que l'on inclue dans tout protocole, loi ou règlement de réorganisation des municipalités du territoire, les bibliothèques publiques qui s'y trouvent".

II - ESQUISSE POUR UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES DE QUARTIER"

Environ un an après la remise aux autorités du Rapport de l'étude

des bibliothèques publiques de la Région de Montréal, paraissait un autre document, beaucoup plus réduit, intitulé Esquisse pour un réseau de bibliothèques de quartier. Publié par la Ville de Montréal (Service des Sports et Loisirs . Voir annexe 13. Structures politiques et administratives de la Ville de Montréal), il était signé Jacques PANNETON, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal.

Conformément aux décisions retenues pendant l'étude de réorganisation de Claude AUBRY et Laurent G. DENIS, Jacques PANNETON développe le projet de réseau de bibliothèques à trois niveaux, et applique les principes énoncés, quant aux fermetures, ouvertures ou relogement des succursales existantes.

Il s'est appuyé, d'autre part, sur une importante étude socio-économique menée par la SORECOM (Société de recherche en science du comportement) et financée par le Ministère d'Etat chargé des Affaires Urbaines : Enquête sur la réaction des Montréalais à leur milieu (27) . L'enquête donne par quartier des renseignements sur la langue maternelle, l'emploi, la scolarité, le revenu, etc..., et surtout sur l'identification des quartiers, les limites subjectives du quartier, la mobilité résidentielle, le lieu de travail, la participation aux associations, les habitudes de consommation.

Ce document constitue donc un plan de travail en vue de la reconstitution rationnelle du réseau de bibliothèques, fixant des échéances et dressant les coûts de l'opération.

Sont précisées les caractéristiques de chacun des trois niveaux (qui seraient en fait trois niveaux et demi) :

a / quant aux objectifs

" La bibliothèque centrale dessert toute la ville avec des collections et des ressources en personnel permettant de répondre, en coordination avec les autres bibliothèques importantes, aux besoins documentaires spécialisés : elle tient lieu de bibliothèque de district pour le centre-ville et de bibliothèque de quartier pour le centre-sud."

Les bibliothèques de district desservent en moyenne le quart de la population et répondent à des besoins documentaires intermédiaires, en offrant des collections de moyenne importance à proximité relative des lieux de résidence. Dans les quartiers où elles se situent, elles tiennent lieu de bibliothèques de quartier.

Les bibliothèques de quartier sont axées sur la disponibilité de l'édition courante, de l'information usuelle et de l'information communautaire.

Le demi-réseau est constitué par un ensemble de comptoirs de services, orientés sur la seule accessibilité physique des documents : ils ne sont liés ni au quartier, ni au district, mais au seul "passage" de la clientèle en lieux fréquentés. Fonctionnant avec le maximum de souplesse dans le prêt, sans collections fixes, ils ont une importance physique réduite".

b / quant à la localisation

"Les bibliothèques de district desservent la population située à l'intérieur d'un rayon de trois milles (4800 mètres). Celle-ci varie entre 250 000 et 300 000 habitants, et les limites du district respectent les barrières physiques.

Les bibliothèques de quartier sont localisées à l'intérieur du quartier subjectif. La notion de quartier subjectif doit être comprise dans le sens d'une aire à laquelle les gens s'identifient et se réfèrent quand ils nomment le quartier qui est le leur. Celui-ci se distingue du quartier officiel par le sentiment d'appartenance. Elles touchent un rayon de 3/4 de mille (environ 1200 mètres) et sont situées sur des artères principales, à des endroits que l'on peut atteindre par le transport en commun, près des centres d'activités commerciales".

Puis sont examinées, district par district, quartier par quartier, les implantations souhaitables, pour une couverture maximale de la ville (une carte fait défaut, ce qui est bien dommage).

Le réseau définitif comprendra au total vingt-trois bibliothèques (échéance 1983-1984) : la bibliothèque centrale, trois bibliothèques de district et vingt bibliothèques de quartier. Ce qui impose six créations, dix transferts (ou utilisations comme ressources de création) et sept maintiens dans les lieux.

Jacques PANNETON fixe une échéance de cinq ans à compter de 1978-1979 pour la réalisation du schéma d'aménagement. Il propose un calendrier d'implantation et estime le coût des opérations (personnel, acquisition et équipement du local, collections). Il recommande, enfin, l'adoption de noms évocateurs pour les succursales, qui manifesteront l'évidence d'une situation géographique.

L'Esquisse pour un réseau de bibliothèques de quartier précise et complète donc le Rapport AUBRY-DENIS. C'est une application "sur le terrain" des principes énoncés par les auteurs de l'Etude sur les biblio-

thèques de la Région de Montréal. Mais les échéances sont plus rapprochées (1983-1984 pour PANNETON; 1985-1990 pour AUBRY-DENIS) et les coûts présentés par chapitres d'imputation, et répartis sur les différents exercices.

On peut regretter que Jacques PANNETON n'ait pas complété son étude par une définition des services devant être rendus par la Centrale. Ce qui aurait permis de donner un tableau exhaustif de la Bibliothèque de la Ville de Montréal.

D - PARIS

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT : SCHEME THEORIQUE ET ANALYSE PRATIQUE

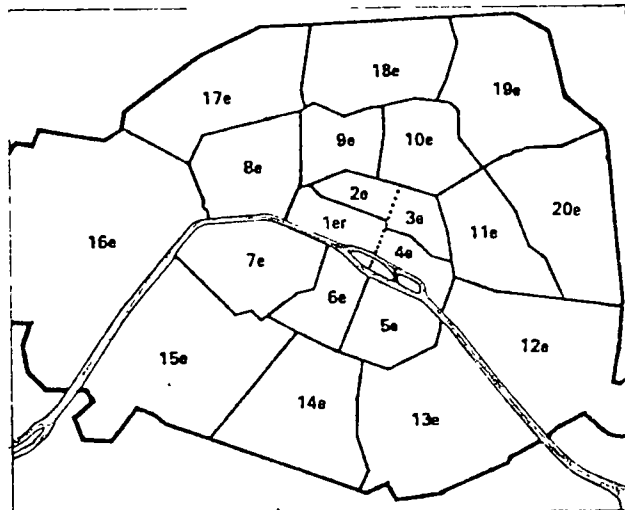
1 - Les Raisons d'une étude sur les bibliothèques publiques.
Le contexte.

Un article parudans le Bulletin des Bibliothèques de France en Février 1966 (28) , sous lasignature de Violette Coeytaux, ancienne responsable du Bureau des Bibliothèques, retraçait l'évolution des bibliothèques de lecture publique de la Ville de Paris depuis la création de la première d'entre elles en 1865.

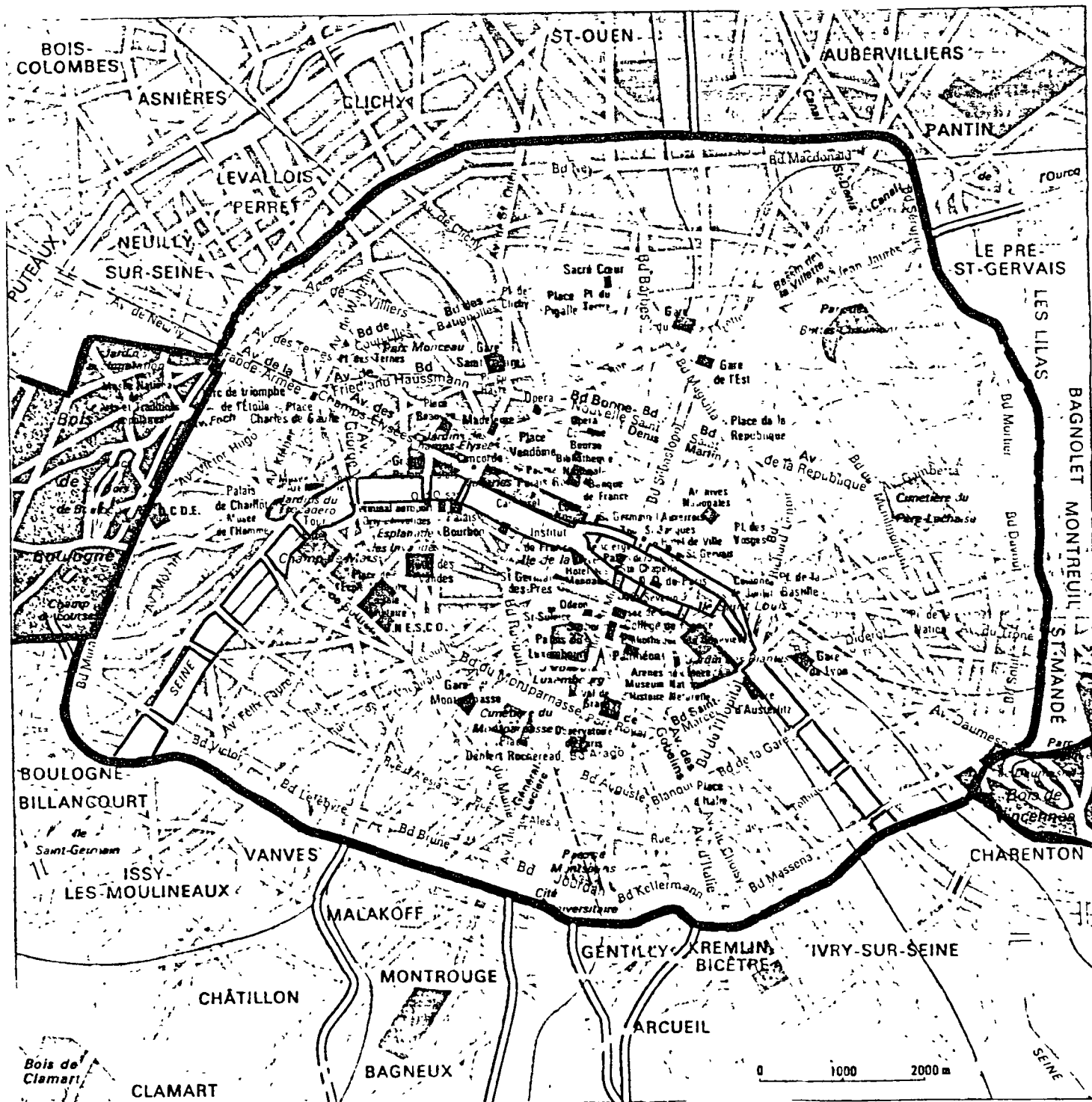
Un second article, publié également dans le Bulletin des Bibliothèques de France en Mars 1972, dégagait les traits essentiels du développement récent des bibliothèques parisiennes, qui se résumaient en trois points principaux : poursuite de l'oeuvre de modernisation des locaux et création de bibliothèques nouvelles; mise en place et développement des discothèques de prêt; essai de formes nouvelles dans l'organisation du travail(29). Avant de tenter de définir les caractéristiques et les tendances du réseau de bibliothèques en 1975, il paraît indispensable de signaler quelques faits particuliers, héritages du passé, qui le différencient profondement d'autres réseaux de lecture publique en France comme à l'étranger.

En premier lieu, Paris ne possède pas de bibliothèque centrale. En effet, après la destruction de la bibliothèque de la ville dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, lors de la Commune en Mai 1871, il fut décidé de ne pas reconstituer de bibliothèque centrale de caractère encyclopédique, mais de créer, à partir du legs Jules Cousin, une bibliothèque consacrée à l'histoire de la capitale (actuellement Bibliothèque Historique de la Ville de Paris). Ainsi donc, à l'inverse du processus habituel, le réseau parisien ne s'est pas formé par création de succursales à partir d'une bibliothèque centrale, mais par l'établissement, dans les différents quartiers, de bibliothèques indépendantes. Ces bibliothèques, dont la création remonte donc à la fin du XIXème siècle, ont été logées dans les mairies ou les écoles, en général très médiocrement. Les implantations ont été faites dans un esprit systématique, avec le souci de calquer le découpage administratif existant: une

Les arrondissements de Paris



Paris et sa proche banlieue



bibliothèque par quartier, quatre par arrondissement (dont une à la mairie et trois dans les écoles). Dès l'origine, cette implantation ne correspondait pas aux réalités démographiques. La localisation dans les mairies et les écoles porte la marque de l'époque où l'institution a été conçue, de manière très paternaliste, au profit des classes les plus déshéritées. Dans une certaine mesure, elle avait un caractère charitable et trouvait sa place à la mairie au même titre que le bureau de bienfaisance. Conçue aussi comme le prolongement nécessaire de l'école, elle entraîna logiquement l'installation des bibliothèques de quartier dans les établissements scolaires.

Deux conséquences: -l'une d'ordre psychologique. Mairie ou école, à des titres divers, à tort ou à raison, étaient synonymes de contrainte ou d'obligation, et n'étaient pas en tout cas liées à l'idée de liberté, de loisirs et d'information.

-l'autre d'ordre matérielle. Les services administratifs des mairies ont connu un développement important (services d'accueil, antennes des différents services publics nécessaires à la population locale) et les besoins de l'enseignement n'ont pas décliné en dépit de la diminution de la population scolaire (création de classes maternelles, de cantines scolaires). Il n'existait donc aucun espoir d'agrandissement pour les bibliothèques, qui faisaient souvent figure d'intruses et étaient presque systématiquement reléguées dans les endroits les moins accessibles.

En second lieu, ce réseau, qui s'est peu à peu dégagé de son caractère initial d'institution de bienfaisance, a connu un développement en dents de scie, fait d'une succession de périodes de progrès parfois accéléré (1880-1890, 1913-1924, 1941-1945) suivies de périodes de stagnation ou même de régression (1901-1912, 1925-1931, 1945-1947), dont la cause est à rechercher principalement dans les vicissitudes budgétaires. D'une manière générale, on peut dire que, jusqu'en 1960, les installations restaient vétustes dans leur ensemble, le personnel numériquement insuffisant, les locaux exigus (30), l'organisation technique déficiente.

A partir des années 60, des efforts ont été accomplis dans ces différents domaines.

Tout d'abord, en ce qui concerne la modernisation des locaux et la création de bibliothèques nouvelles, une orientation a été définie — sans que l'on puisse encore parler d'un plan — qui prévoyait:

a / la construction, dans les arrondissements le plus peuplés, de bibliothèques principales de 1800 à 2000 m² de superficie de plancher, comprenant une salle de prêt, une salle de lecture, une bibliothèque pour la jeunesse, une discothèque de prêt, une salle polyvalente d'animation.

b / le remplacement des petites bibliothèques de quartier, dont la surface était généralement inférieure à 80 m², par des bibliothèques dites "de secteur", de 400 à 600 m², dotées également des trois services de base: adultes, jeunesse, discothèque.

Conformément à cette orientation, unanimement soutenue par les élus parisiens conscients des besoins de la population en matière de lecture, furent construites dans le cadre des 5^e, 6^e et 7^e plans, de 1967 à 1975, quatorze bibliothèques (31) .

Le réseau était donc constitué en 1975 de soixante-seize bibliothèques: vingt-six bibliothèques ouvertes à pleib-temps, douze à mi-temps et trente-huit bibliothèques du soir (ouvertes six heures par semaine) (32). Le renouvellement de l'équipement avait été rendu possible par l'existence à Paris d'un budget spécifique d'investissement et par l'insertion d'un certain nombre de projets de bibliothèques dans des opérations de rénovation urbaine. Toutefois, cette politique de construction au coup par coup, tributaire des états de rénovation, n'était pas sans inconvénient, les sites offerts n'étant pas toujours les plus favorables à une bonne implantation et le cas des arrondissements du centre restant sans solution dans ce cadre.

Ces transformations (construction d'établissements neufs et agrandissement des anciens, diversification des fonds, augmentation numérique du personnel) permirent une relative amélioration de la desserte de la population; mais elles accentuaient aussi un certain nombre de faiblesses organisationnelles et faisaient ressortir une mauvaise utilisation des lieux, des gens et des collections : gonflement des tâches administratives (enregistrement des sorties et rentrées de livres, fichage (33) , gestion des personnels et des bâtiments, statistiques,...), répétition des processus d'acquisition, de catalogage, d'équipement des ouvrages

Il était devenu vital de coordonner l'ensemble du réseau et d'en rationaliser la gestion globale.

Dans cette optique, avait été créé en 1971 un Service Technique Central, afin de simplifier le choix, l'acquisition et le traitement des

livres. Instrument de coordination, il devait prendre en charge progressivement la totalité des tâches répétitives naguère effectuées dans chaque établissement (34) .

Ce besoins satisfait, les responsables de l'Action Culturelle décidèrent d'aborder le problème sous un angle nouveau.

Dans un second temps donc, la mécanisation du système de prêt fut envisagée dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux lecteurs, en facilitant les opérations de prêt (suppression des files d'attente lors des moments de forte fréquentation), et de décharger le personnel de tâches fastidieuses qu'il effectuait au détriment des activités d'accueil, de conseil et d'animation.

Une très légère impulsion fut donnée dans cette direction, si bien que le Service Organisation et Informatique de la Préfecture de Paris fut chargé d'une étude sur l'opportunité d'une mécanisation du prêt.

Toutefois, il apparut bien vite que le problème se situait à un autre niveau d'analyse. En effet, l'automatisation des prêts ne constituait qu'un élément de la gestion globale des bibliothèques, et il n'était pas question d'instaurer la première sans reconsidérer entièrement la seconde.

C'est pourquoi, il fut décidé d'entreprendre une analyse en profondeur du système et de prendre en considération toutes les composantes: bibliothèques de prêt, discothèques, services administratifs et Service Technique. L'étude aboutit à la publication, en 1975, du Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris (35) .

2 - Les Commanditaires et les responsables de l'étude

A la demande de la Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, le Service Organisation et Informatique de la Préfecture de Paris (qui dépendait directement du Secrétariat Général) (Voir annexe 14. Organisation de la Préfecture de Paris en 1973) entreprit, dès 1973, cette étude sur le fonctionnement et les perspectives de développement des bibliothèques(35 bis) .

Celle-ci a été menée au sein de l'administration des Bibliothèques de la Ville de Paris, en collaboration avec le Bureau des Bibliothèques (centre administratif de tous les établissements), le Service Technique Central et l'ensemble des conservateurs chefs d'établissements.

Au cours de la dernière phase de l'étude, la participation du Cabinet Mc Kinsey and Company a été sollicitée, pour que les conclusions puissent être traduites en priorités d'action. Le Cabinet Mac Kinsey a placé ce

travail dans le cadre de son programme "Recherche et formation sur les problèmes urbains". A ce titre, leur collaboration n'a pas fait l'objet d'honoraires (36) .

L'étude a duré dix-huit mois (de Janvier 1973 à Juillet 1974).

3 - Le Mandat et le cadre de l'étude

L'étude porte uniquement sur les bibliothèques de lecture publique de la Ville de Paris, qui sont constituées en réseau intégré et centralisé au niveau de la gestion. Elles dépendent administrativement de la Préfecture de Paris.

Ne sont donc pas considérés les autres types de bibliothèques, nombreuses sur le territoire parisien, qui ne relèvent pas de la même administration (la Bibliothèque Nationale, les bibliothèques universitaires et scolaires, les bibliothèques d'institut, etc...) ou qui dépendent d'autres organismes (les bibliothèques d'association, les bibliothèques confessionnelles, etc...). Ces établissements et les Bibliothèques de la Ville de Paris n'ont que peu de relations (prêt inter-bibliothèques).

Les limites de l'étude sont aussi les limites territoriales de la Ville de Paris. Il n'est ici question que de Paris intra-muros. Les municipalités limitrophes ont leur propre système de lecture publique, totalement indépendant, administrativement distinct (37) .

Le mandat qui a été confié au Service Organisation et Informatique par la Direction de l'Action Culturelle comprenait trois parties:

- l'analyse de la situation actuelle
- l'identification des points forts et des faiblesses du réseau
- la détermination d'options de développement et priorités d'action, afin de:
 - + Elaborer un Schéma Directeur d'Implantation des bibliothèques
 - + Rationaliser le fonctionnement des bibliothèques existantes
 - + Mettre à la disposition des responsables de l'Action Culturelle et des chefs d'établissement un système de contrôle de gestion.

4 - Le recueil des données

Le Service Organisation et Informatique aborda donc le travail en se fixant deux objectifs :

- réunir des éléments d'analyse de la situation actuelle
- proposer une ou des actions prioritaires en vue de l'amélioration de la gestion (éventuellement, opportunité d'une automatisation).

Dans un premier temps, des contacts furent pris avec les responsables du Bureau des Bibliothèques, du Service Technique et les chefs d'établissement, pour approfondir la connaissance du réseau existant et identifier les principales sources de difficultés.

Ca rapide diagnostic amena une première constatation : une grande disparité dans le réseau de bibliothèques, qui se traduisait par une grande diversité dans la qualité et la variété des services offerts. Les bibliothèques plein-temps, mi-temps et les bibliothèques du soir, inégalement dotées de moyens (locaux, horaires, personnel, budget d'acquisition,...), obtenaient des résultats très inégaux en nombre de prêts et fréquentation, et pas toujours en rapport avec les moyens dont elles disposaient. Une seconde constatation s'imposa : la mauvaise couverture de Paris. De nombreuses zones n'étaient pas encore desservies, ce qui entraînait une perte importante de lecteurs potentiels de toute nature (*Voir annexes 15 et 16 . Cartes d'implantation des bibliothèques existantes et des bibliothèques en projet*).

Il était donc intéressant d'analyser, de façon systématique et au moyen de données objectives fiables, l'origine des inégalités constatées et de mettre en évidence les points forts et les faiblesses du réseau, afin de mettre à profit les premiers et de remédier aux seconds, ceci dans l'optique d'une amélioration des services et du développement du réseau.

Mais, à ce stade de l'étude, il apparut qu'une grande partie des informations nécessaires à l'analyse de ces inégalités n'étaient pas disponible. Les chefs d'établissement avaient bien évidemment une connaissance précieuse de leur bibliothèque et de leur public; cependant, leur approche restait souvent subjective et, lorsque des données chiffrées existaient, elles manquaient d'homogénéité et de précision.

Or, il était indispensable de pouvoir déterminer le niveau d'efficacité d'une bibliothèque compte tenu des moyens à sa disposition, de comparer ses résultats avec ceux d'une autre bibliothèque située dans

un milieu identique et dotée de moyens équivalents, d'identifier les conditions de succès, de dégager les principales tendances de la fréquentation.

La mise en place d'un système de collecte de l'information était donc l'action prioritaire à entreprendre (38) .

La collecte des informations devait répondre à un double objectif :

- dans l'immédiat, fournir les éléments nécessaires à une analyse individuelle et globale du fonctionnement des bibliothèques,
- ultérieurement, améliorer la connaissance, période par période, de l'évolution des résultats, et contrôler l'efficacité des éventuelles mesures correctives, sans qu'il fût utile de procéder à une nouvelle définition des données.

Un choix devait donc être opéré afin de ne retenir que des données jugées indispensables à une bonne approche. De la même façon, le système d'informations périodiques ne devait inclure que les éléments qui correspondraient aux critères de mesure d'efficacité retenus, ces critères dépendant eux-mêmes étroitement des objectifs de développement retenus par les autorités compétentes.

Il convenait donc de déterminer :

- en premier lieu, la spécification des informations à obtenir
- en second lieu, les méthodes d'obtention.

a / La spécification des informations

Les informations à obtenir pouvaient être regroupées suivant quatre thèmes:

- les caractéristiques internes de la bibliothèque
- l'environnement de la bibliothèque
- les caractéristiques des lecteurs fréquentant la bibliothèque
- les moyens financiers

La démarche consistait à spécifier à l'intérieur de chaque rubrique les données qui permettraient de rendre compte de la situation du réseau.

Les caractéristiques de la bibliothèque

Il convenait de mettre en évidence:

- les moyens dont disposait la bibliothèque (locaux, personnel)
- les services offerts (par chaque section :adultes, jeunesse, discothèque

- les résultats obtenus (prêts, consultation sur place,...)
- les moyens financiers (budget d'acquisition de livres sur les cinq dernières années, frais de personnel)

La nature de l'environnement

Elle était à appréhender à travers les informations suivantes:

- détermination de la zone d'attraction de la bibliothèque
- caractéristiques physiques de l'environnement
- caractéristiques de la population (âge, sexe, catégories socio-prof.)

Les caractéristiques des lecteurs actifs (39)

Les informations relatives aux usagers des bibliothèques devaient porter sur:

- les caractéristiques individuelles (âge, sexe, catégories socio-prof., niveau d'instruction, revenus)
- les habitudes de fréquentation
- les comportements de lecture

Les moyens financiers

Des recherches étaient à entreprendre, au Bureau des Bibliothèques, afin de collecter les éléments relatifs aux budgets totaux alloués aux bibliothèques. On s'est attaché:

- à l'évolution des coûts de fonctionnement, en distinguant les crédits affectés aux acquisitions de livres et ceux destinés aux salaires du personnel
- à l'évolution des budgets d'investissement (Construction de nouveaux établissements et rénovation)

Du plan global, on est passé au plan individuel et on a recueilli les dépenses de fonctionnement par bibliothèques, en ventilant les dépenses sous les mêmes rubriques (frais de personnel, budget réservé à l'achat de livres et d'autres documents).

b / Les méthodes d'obtention des informations

Les informations une fois définies, il restait à connaître l'état des informations disponibles, et à créer des moyens originaux de saisie des données pour réunir celles qui faisaient défaut (40) .

- Une grande partie des données relatives à la première rubrique (caractéristiques internes de la bibliothèque) ont été fournies par les Rapports Techniques. Ces rapports techniques sont des documents biennaux remis par chaque bibliothèque, qui donnent un compte-rendu du fonctionnement et des activités des établissements au cours des deux années précédentes. Ils se divisent en cinq chapitres, comprenant chacun divers rubriques:

- Local et matériel
- Collections (gestion des crédits, inventaire, composition des fonds, acquisitions)
- Fonctionnement (le public, les prêts, les goûts des lecteurs)
- Action culturelle. Relations publiques
- Conclusion générale et propositions.

Les données significatives ont été extraites et regroupées sous forme de tableaux synthétiques.

- Le deuxième support fondamental, le Relevé Statistique du fichier des lecteurs actifs, a été créé pour pallier l'absence d'éléments relatifs aux lecteurs actifs, à leurs caractéristiques socio-professionnelles et à leur répartition géographique.

Une méthode a donc été proposée pour organiser les opérations de dépouillement des fichiers de lecteurs, faciliter la présentation des résultats et déterminer la zone d'attraction de la bibliothèque:

- Constitution d'un fichier de lecteurs actifs par validation des cartes d'inscription sur une période de six mois (avril à octobre 1973)
- Dépouillement, facilité par l'utilisation de bordereaux élaborés à cet effet
- Détermination de la zone d'attraction, à l'aide d'une carte au 1/10000, dont la bibliothèque occupait le centre et sur laquelle il convenait de pointer l'adresse de chacun des lecteurs (Voir annexes 17 et 18. Cartes de pointage, à remplir et remplies), ce qui permettait:
 - + d'avoir une information visuelle sur l'étendue et la forme de la zone dans laquelle s'exerce l'influence de la bibliothèque
 - + de mesurer l'effet dissuasif de la distance à parcourir pour se rendre à la bibliothèque sur le comportement des lecteurs (La zone d'influence est celle qui contient 80% des usagers)

Les caractéristiques démographiques, sosio-économiques de chaque zone ainsi précisée ont été recherchées et extraites de la Banque de Données

Urbaines dont le traitement informatique est assuré par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (A.P.U.R.). Le but de cette opération était de dégager les principales tendances de l'environnement de chaque bibliothèque et de permettre des comparaisons entre les établissements agissant dans des milieux socio-culturels similaires.

- Le dernier support fondamental était constitué par une série d'enquêtes auprès des lecteurs.

La méthode retenue fut celle de l'interview directe par des enquêteuses. Le choix d'un échantillon représentatif se fixa sur l'interview systématique de tout lecteur se présentant à la bibliothèque au cours d'une journée considérée comme représentative d'une fréquentation moyenne.

Deux questionnaires furent élaborés : l'un destiné aux lecteurs adultes, l'autre aux jeunes de six à quinze ans (Voir annexes 19 et 20. Questionnaires destinés aux adultes et aux enfants).

Ils permettaient de préciser les motivations, habitudes de lecture, comportements des lecteurs, et de les traduire statistiquement. Seules des enquêtes par interview offraient la possibilité de cerner des notions qui jusque là demeuraient vagues(41) .

Liée au déroulement des enquêtes, une fiche de notation avait été conçue pour évaluer la qualité des équipements et services offerts. Six critères avaient été préalablement définis:

- confort
- insonorisation
- présentation intérieure
- situation dans le quartier
- situation dans l'immeuble
- indications, publicité

Les enquêteuses, amenées à visiter tous les établissements, étaient chargées d'attribuer une note pour chacun des points évoqués, selon une gradation de A à E. Ceci devait permettre d'apprécier de l'extérieur la qualité du service, et d'étudier les liaisons éventuelles entre la qualité de l'équipement et le taux de fréquentation.

5 - Les Documents officiels

L'ensemble des informations recueillies fut présenté dans un épais dossier : Les bibliothèques de la Ville de Paris : analyses et prospective, 1973-1974, où étaient exposés, bibliothèque par bibliothèque, les résultats obtenus par les divers modes de recueil de données.

Il fut suivi en Août 1974 d'un second document : Bibliothèques de la Ville de Paris : déterminer les priorités de développement.

La synthèse des analyses avait été effectuée, en collaboration, par le Service Organisation et Informatique et le Cabinet Mc Kinsey qui intervenait pour la première fois. Le document fut remis à la Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports pour examen.

En fonction des options de développement retenues, ils proposèrent en Février 1975 le rapport final : le Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris.

Le second document ne fut pas rendu public : c'était un plan de travail à usage interne.

Les deux autres, en revanche, furent publiés. Le dossier "Analyses et prospective, 1973-1974" a été remis à tous les responsables de bibliothèques parisiennes, aux associations professionnelles et à un certain nombre de bibliothèques de province.

Le Schéma Directeur, quant à lui, fut, dans un premier temps, proposé pour examen à la Quatrième Commission, chargée des Affaires Culturelles, puis, après avis favorable de celle-ci, soumis à l'approbation du Conseil de Paris. Celui-ci "prit acte" du plan de développement des bibliothèques de lecture publique à la session de Juin 1975.

6 - Les Structures politiques et administratives

L'étude sur les bibliothèques a été réalisée sous l'ancienne administration parisienne, à l'époque où la Ville de Paris avait encore le statut de Préfecture de Paris. La Loi du 31 Décembre 1975 a donné un nouveau statut à la capitale : la réforme est entrée en vigueur en 1977.

Quelles étaient les anciennes structures politiques et administratives de Paris et les conséquences de son statut particulier sur les

bibliothèques?

Un certain nombre de traits importants font que le régime appliqué à Paris avant la réforme n'avait que peu de ressemblance avec celui qui existait dans les autres communes ou dans les autres départements.

La première caractéristique de Paris était d'ailleurs de ne constituer ni une commune, ni un département.

L'expression utilisée par la Loi de 1964 (42) : "collectivité territoriale à statut particulier ayant des compétences de nature communale et départementale" traduit exactement cette situation, dérogation considérable au droit commun, qui n'avait pas d'équivalent sur le plan administratif. Paris empruntait donc un peu au département et un peu à la commune : du premier, il avait le Préfet — avec des pouvoirs plus importants—, mais pas de Conseil Général; de la seconde, il avait le Conseil Municipal — avec des pouvoirs moins importants—, mais pas de maire.

La deuxième caractéristique du régime administratif parisien était donc l'absence de Maire.

Les fonctions qui, dans une commune de droit commun, sont exercées par le Maire et ses adjoints, étaient réparties à Paris entre trois types de représentants : le Préfet de Paris, le Président du Conseil de Paris, les Maires et Maires-Adjoints d'arrondissement (le premier et les derniers étaient nommés par le Gouvernement; le second était élu pour un an par les membres du Conseil).

La troisième caractéristique était constituée par la limitation des pouvoirs de l'assemblée délibérante (obtenue notamment par la réduction des temps de session; le Conseil de Paris votait quand même le budget, ce qui était important); la quatrième par l'existence d'un préfet de police.

Certaines autres caractéristiques du régime applicable à Paris avaient pour effet d'accentuer encore sa spécificité par rapport au droit commun.

Il en allait ainsi, par exemple, de son régime financier qui, par certains aspects, était plus souple que le droit commun. Depuis 1961, Paris avait un budget d'investissement distinct du budget de fonctionnement, qui offrait la particularité de permettre l'engagement de dépenses au delà du

strict cadre budgétaire annuel (cette possibilité était offerte à l'Etat, mais pas aux collectivités locales).

D'autre part, le Préfet de Paris avait sous ses ordres un personnel régi par un statut qui n'était ni celui du personnel des préfectures de province, ni celui qui s'appliquait au personnel communal.

Le Préfet de Paris était assisté d'un Secrétaire Général et d'un Secrétaire Général Adjoint, qui dirigeaient véritablement l'administration parisienne.

Il était entouré d'un cabinet dirigé par un Préfet, qui rassemblait notamment :

- le Service du Plan et des Etudes Economiques
- le Service de l'Information et des Affaires administratives
- le Service du Travail et de la Main d'Oeuvre.

Quatre collaborateurs directs du Préfet étaient spécialement compétents chacun pour un secteur de Paris : Paris-Ouest, Paris-Centre, Paris-Sud, Paris-Nord-Est.

La Préfecture de Paris comportait, en outre, huit directions. Le Directeur de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, secondé par le Sous-Directeur de l'Action Culturelle, avait pouvoir sur les musées les bibliothèques, les monuments et les édifices culturels. (Voir annexe 14)

Les conséquences majeures de ce statut particulier étaient les suivantes:

- Pas d'intervention de l'Etat, que ce soit autoritairement ou financièrement. Pas de classement de bibliothèque.
- Pour le personnel, impossibilité de quitter l'administration parisienne pour rejoindre celle de l'Etat ou pour aller dans une autre commune. L'inverse était bien entendu impossible aussi.
- L'existence d'un budget spécifique d'investissement facilitait un certain nombre d'opérations de construction ou de rénovation (Cf renouvellement des équipements des 5^e, 6^e et 7^e plans).

On peut penser, en outre, que le Conseil de Paris, du fait même de la limitation de ses fonctions et de ses pouvoirs, se sentait beaucoup moins engagé par ses décisions, ses agréments, que s'il avait été un véritable conseil municipal. Il se contentait de "prendre acte" d'un travail de l'administration, ce qui ne constituait en rien une garantie de réalisation des projets proposés.

7 - Prise en compte des projets d'aménagement urbain, de l'évolution de la population, de la situation économique et du mode de vie

Parallèlement aux enquêtes "sur le terrain" et à l'étude du fonctionnement du réseau, le Service Organisation et Informatique examina les analyses démographiques et sociologiques que lui communiqua la Banque de Données Urbaines (A.P.U.R.), ainsi que les projets d'aménagement urbain les plus récents.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne, rendu public en 1965, ne traitait de Paris "intra-muros" qu'en tant que partie central de la grande région urbaine à aménager. Il se contentait d'esquisser une orientation générale et de laisser le soin au futur Schéma Directeur de la Ville de Paris d'en préciser l'application sur la structure même de la ville.

Celui-ci (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Paris (43) paru en 1968.

Il présentait d'abord un état de la situation qui portait sur six points essentiels : la population, le logement, l'emploi et les activités, l'organisation de l'espace, les déplacements et les équipements publics. Il concluait à une accélération inquiétante de la dépopulation de Paris et à des modifications rapides de la composition socio-démographique de la population; à une stabilité en volume du parc de logements, mais à une importante transformation de celui-ci (nombreuses constructions, profondes transformations du parc immobilier ancien) et à une nette influence des mutations immobilières sur l'évolution de la population.

Etaient déterminés ensuite un certain nombre d'objectifs prioritaires que nous résumons ci-dessous :

- Défendre la fonction résidentielle de Paris, c'est à dire
 - + freiner les tendances démographiques et l'évolution socio-professionnelle
 - + mettre en oeuvre une politique de l'habitat (mieux loger les Parisiens et permettre l'habitat dans Paris des catégories modestes de la population; assurer le maintien d'un parc de logements anciens de coût modéré et aider à sa réhabilitation; engager des actions publiques de réhabilitation-rénovation).

- Limiter le nombre des emplois exercés dans Paris et combattre un déséquilibre trop accentué de leur structure (contrôler l'évolution du secteur tertiaire; soutenir les activités industrielles et commerciales).
- Eviter une dissociation géographique trop marquée entre les diverses fonctions de la ville (combattre la séparation croissante des lieux de travail et des zones de résidence; rééquilibrer Paris vers l'Est).
- Développer et améliorer les moyens de déplacements.
- Mettre en valeur le cadre de vie et accroître les équipements collectifs.
- Préserver le caractère de Paris et affirmer son rayonnement de capitale.

Au chapitre V (équipements collectifs), certaines recommandations étaient faites, à retenir dans le cadre d'un programme de développement des bibliothèques:

" Accroître les équipements de voisinage : Pour conserver à Paris une population jeune et variée, il est nécessaire non seulement d'améliorer l'habitat, mais également de mettre à la disposition des résidents un ensemble d'équipements collectifs adaptés. Ceux-ci devront contribuer à renforcer l'animation urbaine et la vie de quartier...

La situation propre à la capitale conduit à proposer que l'action soit menée suivant deux lignes directrices:

- Améliorer le fonctionnement et la conception des équipements. il convient de définir une politique plus coordonnée des divers services publics, conduisant par exemple ceux-ci à utiliser au mieux leur patrimoine respectif, à assurer en commun la gestion d'équipements à plusieurs fonctions. Ces procédures nouvelles pourront être mises en place à partir d'une programmation effectuant la synthèse des offres et des demandes d'équipements de voisinage et précisant les impératifs de localisation au moyen de schémas directeurs d'équipement sectoriel.

X pouvant

- Eliminer les carences les plus notables. Il convient de faire porter l'effort sur les équipements X contribuant à freiner le développement des tendances démographiques (ceux destinés aux jeunes ménages et aux enfants) et sur ceux rendus indispensables par les évolutions récentes (ceux propres aux personnes âgées et aux catégories sociales les plus défavorisées) "

Dans cette optique, le Schéma Directeur d'Aménagement recommande en particulier le développement des bibliothèques pour la jeunesse.

Étaient enfin présentées les directives d'aménagement et d'urbanisme, en trois parties abondamment illustrées de cartes : Orientations de politique urbaine; actions d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie; infrastructure de transport.

Le second chapitre faisait le point sur les diverses "interventions d'aménagement" : les opérations engagées, les actions publiques de réhabilitation-rénovation, les opérations publiques d'aménagement à dominante d'habitat et d'équipement.

On recommande, dans les zones de rénovation, la création de "grands équipements hospitaliers, sportifs, culturels, de loisirs. Ceux-ci devront pouvoir trouver des terrains d'assiette et un environnement satisfaisant à l'intérieur de ces opérations nouvelles d'aménagement, sous peine de ne pouvoir se développer ou s'installer dans la capitale".

On voit donc l'importance de ce document, et combien décisive a pu être son influence sur la politique générale de la Ville de Paris. C'est ainsi que la politique culturelle, et notamment le programme de développement des bibliothèques, ont pris acte des orientations définies.

Le Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris s'inscrit au nombre des "schémas directeurs d'équipement sectoriel" souhaités dans le plan d'aménagement et d'urbanisme de 1968.

Il a largement tenu compte des "interventions publiques d'urbanisme" (zones de rénovation, de réhabilitation) annoncées.

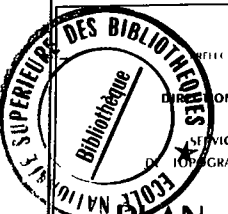
La carte N°4 de la page suivante montre que les constructions de bibliothèques neuves ont été fréquentes dans les zones de rénovation urbaine, beaucoup plus rares ailleurs (nous distinguons sur la carte les bibliothèques réalisées ou en cours de réalisation en 1975 —indiquées par une étoile— et celles à réaliser — indiquées par un point. Il apparaît que les étoiles se trouvent essentiellement dans les zones de rénovation en cours ou à l'étude. On peut donc conclure que la possibilité d'acquérir des "m² culturels" a été effectivement plus grande dans ces zones de restructuration totale, essentiellement périphériques, ce qui a permis la réalisation rapide d'un certain nombre d'équipements — conformément aux directives du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme— et que l'obtention d'emplacements est beaucoup moins aisée dans les quartiers centraux, de l'Ouest et du Nord-Ouest, souvent protégés, donc plus figés, et très chers) (Voir carte N°5 pages suivantes).

550

CARTE N° 4 (Hors-Texte)

ZONES DE RENOVATION URBAINE

(1971)



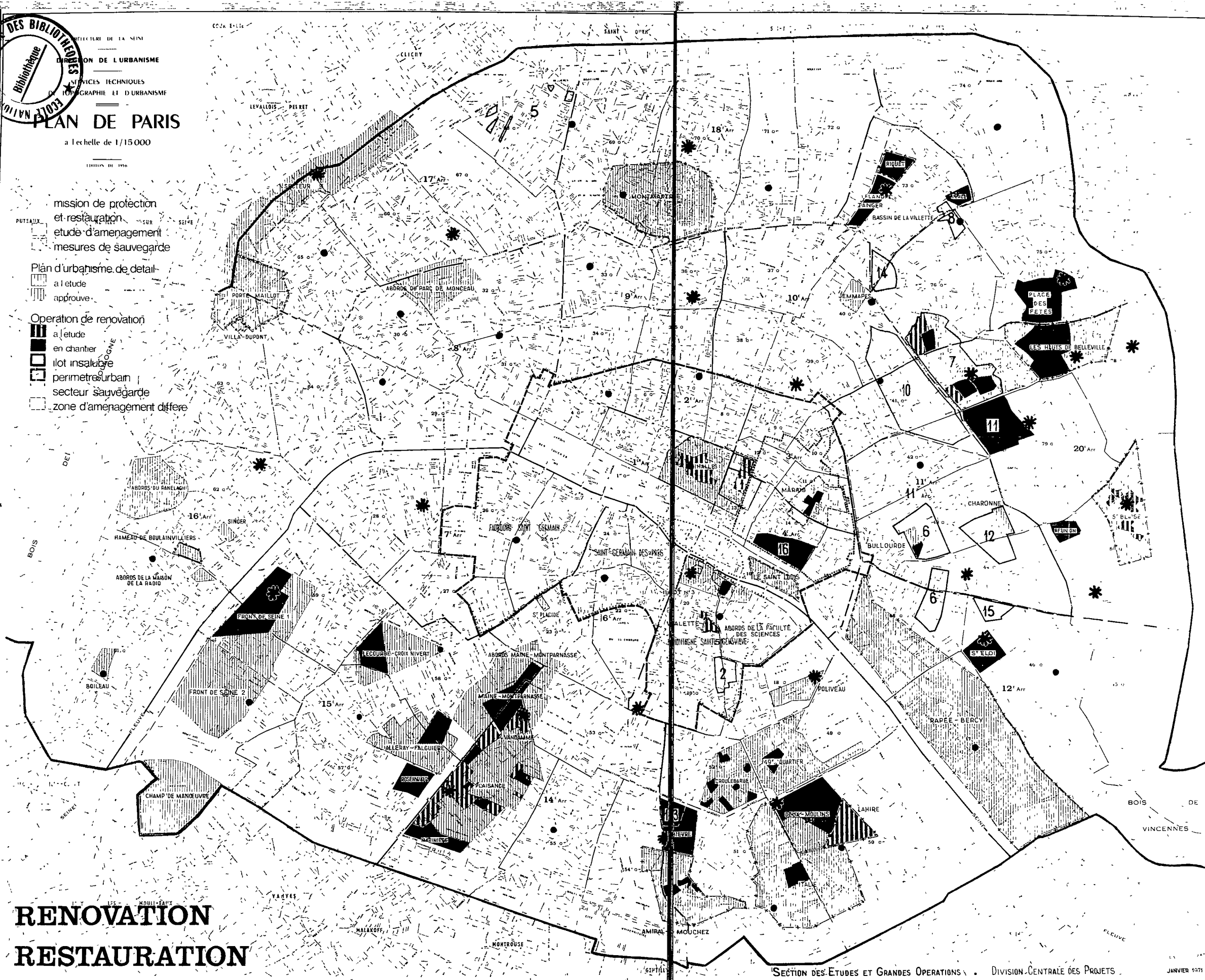
MAIRIE DE LA SEINE
 DIRECTION DE L'URBANISME
 SERVICES TECHNIQUES
 TOPOGRAPHIE ET D'URBANISME

PLAN DE PARIS

à l'échelle de 1/15000

ÉDITION DE 1956

- mission de protection et restauration
- étude d'aménagement
- mesures de sauvegarde
- Plan d'urbanisme de détail
- à l'étude
- approuvé
- Operation de renovation
- à l'étude
- en chantier
- ilot insalubre
- perimètre urbain
- secteur sauvegardé
- zone d'aménagement différé



RENOVATION RESTAURATION

Le Service Organisation et Informatique compléta compléta son information en prenant connaissance des dernières analyses sociologiques et démographiques disponibles, ainsi que des prévisions d'évolution dans les quinze années à venir.

On indiquera brièvement celles-ci:

- Accélération importante de la dépopulation de Paris qui se traduit par un affaiblissement de plus en plus marqué de la fonction résidentielle du centre de l'agglomération et par la généralisation du phénomène de baisse rapide de la population sur la majeure partie du territoire parisien (2 850 000 personnes en 1954, 2 300 000 en 1975)(44), où traditionnellement les densités résidentielles sont élevées (380 habitants à l'hectare en 1954, 300 en 1968, 267 en 1975).

- Modifications rapides de la composition socio-démographique de la population, à savoir:

- Vieillesse de la population (baisse du taux d'activité, diminution de la population scolaire)
- Départ des catégories modestes (la transformation de la composition de la capitale a donc correspondu, non pas tant à des augmentations plus ou moins rapides des effectifs des diverses catégories, qu'au départ réel de certaines d'entre elles. Entre 1954 et 1968, Paris a perdu 120 000 ouvriers et 34 000 employés, pour gagner 24 000 cadres supérieurs ou professions libérales et 30 000 cadres moyens). Il y a donc un embourgeoisement de Paris.
- Différences très nettes dans la composition sociale de la population des divers quartiers.
- Importance de la population étrangère.

L'origine de ces phénomènes ne peut être trouvée au travers de l'étude des faits démographiques classiques (natalité, mortalité). Paris connaît d'ailleurs un excédent naturel des naissances sur les décès de 4% par an. C'est dans les caractères du parc immobilier parisien, et plus encore des transformations qu'il subit, que résident, pour l'essentiel, les raisons de la baisse et des modifications des structures sociales de la population.

Le comportement du Parisien et son utilisation des espaces ont également été pris en compte.

Le Parisien pratique au moins trois types d'espaces : celui de son logement, celui de son quartier et celui de l'agglomération. L'intérêt est de voir et de comprendre comment la pratique de ces espaces différents s'articule et s'enchaîne pour constituer l'espace social de la population.

Nous nous contenterons de situer quelques faits importants.

- L'espace de l'agglomération.

Il est radiocentrique. Cette disposition s'explique par la constitution progressive d'une aire d'échanges économiques et sociaux, dont la partie la plus favorisée est celle que l'on atteint le plus aisément depuis tous les autres points de l'agglomération, c'est-à-dire le centre.

L'accroissement de la mobilité quotidienne tend à renforcer les fonctions sociales du centre. Tous les déplacements ne conduisent pas au centre, en particulier les déplacements de travail, qui conduisent un grand nombre d'actifs hors de leur quartier de résidence par l'utilisation d'un trajet toujours identique, qui ne constitue qu'une prise de contact très limitée avec l'ensemble de l'espace de l'agglomération.

- L'espace du quartier

Celui-ci est plus difficile à apprécier.

Le développement de l'industrie et des échanges a engendré une double série de changements : d'une part, il a accentué la division du travail et la spécialisation des quartiers; d'autre part, il a amené les citadins à travailler et à consommer parfois très loin de chez eux. Il y a donc des quartiers qui restent des unités de travail et de logement et des quartiers qui se sont spécialisés dans une seule fonction.

Il y a longtemps qu'à l'intérieur de la capitale, le cadre local est soumis aux obligations du grand espace: les institutions politiques responsables de quartier ou d'arrondissement n'existent pas; les notables locaux sont peu de choses; l'impact des migrations quotidiennes a été précoce.

Il en résulte que l'on sait mal ce qui se passe dans de nombreux quartiers de Paris.

- L'espace du logement

Celui-ci est si fortement approprié qu'il est difficile de trouver une continuité parfaite entre le micro-espace du "chez soi" et le macro-espace de la ville. Cette continuité existe d'autant moins que la sphère de l'espace urbain semble régie par une programmation anonyme et que le

logement reste, par excellence, la sphère de la décision individuelle et des investissements quotidiens.

Les déplacements pour la consommation et la culture restent relativement peu nombreux, et socialement très sélectifs.

L'extension de la sphère des macro-décisions — c'est-à-dire des décisions prises à l'échelle de l'agglomération, à travers des instances plus ou moins démocratiques, mais généralement impersonnelles— est caractéristique de la spécificité d'une grande agglomération. Cette extension ne supprime pas la micro-décision, l'initiative individuelle, mais elle tend à déplacer leurs domaines vers la vie privée.

8 - La Définition de la bibliothèque

La bibliothèque est considérée comme "un système documentaire qui effectue la collecte, l'organisation, la recherche et la diffusion de l'information enregistrée, dans le but de communiquer le savoir à ses usagers, de satisfaire leurs besoins d'information et de loisirs".

9 - La Définition des buts et des objectifs

a / La mission

La mission fondamentale des bibliothèques de la Ville de Paris a été définie par la Direction de l'Action Culturelle comme étant "l'amélioration du niveau culturel et du degré d'information de la population parisienne par le livre et les autres media".

Il est précisé, dans un autre document (Nouvelles bibliothèques pour les Parisiens; Cf bibliogr.), que "la Ville de Paris tient la bibliothèque de prêt pour l'élément de base de tout développement culturel. D'abord pour des raisons qui tiennent aux mérites mêmes de la lecture. Face au livre, l'homme a la liberté d'approfondir; il peut s'interrompre, réfléchir, reprendre à sa guise le dialogue avec l'auteur. De plus, par le livre, l'homme s'enrichit durablement et prend un gage solide sur la fugacité des paroles et des images qui l'assaillent de toutes parts".

b / Les buts

Ont été distinguées quatre grandes catégories du buts:

- Les buts visant l'éducation permanente du public

Il s'agit de l'instruire avant, pendant et après la scolarité obligatoire et ainsi:

- + de lui enseigner le goût de la lecture
- + de lui donner les moyens d'accéder à la culture
- + d'élever le niveau d'éducation, d'accroître les connaissances de l'usager
- + d'aider l'usager dans son travail
- + de faire participer le lecteur à des activités où il est impliqué en tant que citoyen, en tant que membre de la collectivité

- Les buts visant l'information du public

Tous liés avec les premiers, ils comprennent:

- + l'information du public
- + la libre circulation de toutes les idées

- Les buts visant la création de loisirs pour le public

A savoir:

- + l'organisation de moments de lecture et de loisirs
- + l'augmentation des capacités de créativité des lecteurs

- Les buts inhérents à tout service public

Les Bibliothèques de la Ville de Paris assurent un service public.

La notion de "service" implique:

- + la continuité du service
- + l'adaptation du service au monde moderne

La notion de "public" implique:

- + l'égalité de tous vis à vis du service
- + la neutralité du service

c / Les Objectifs

- Sur le plan qualitatif

Les Bibliothèques de la Ville de Paris doivent:

- d'une part, satisfaire le public existant, par une parfaite adéquation du service à la demande
- d'autre part, toucher le public potentiel et augmenter le nombre de leurs lecteurs.

Dans le premier cas, par l'ampleur et la diversité de leurs collections, elles veilleront à offrir au public la possibilité de se cultiver, de s'informer, de se distraire. Culture, information et loisir sont les trois besoins auxquels elles se doivent de répondre.

Dans le second cas, pour améliorer l'utilisation de leurs services, elles auront à atteindre quatre objectifs:

- attirer le public, en faisant connaître leur existence et les services qu'elles offrent
- engager ce public dans une activité, en mettant à sa disposition un large éventail de livres et de disques bien choisis
- conserver ce public, afin qu'il devienne réellement la base d'une clientèle fidèle, par la satisfaction de ses besoins intellectuels et par des facilités matérielles
- faire évoluer cette clientèle vers des activités d'un niveau culturel plus élevé.

- Sur le plan quantitatif

Atteindre des résultats comparables à ceux des pays étrangers tels que l'Angleterre, les pays scandinaves et les Etats-Unis (taux de pénétration de 30 à 40% et plus, comparé aux 4% réalisés en 1973 par Paris) devrait être l'objectif à long terme des bibliothèques de la Ville de Paris.

Pour ce faire, il serait nécessaire d'accroître de façon considérable les moyens alloués aux bibliothèques.

Cependant, l'évolution du réseau parisien sur les huit années précédant l'étude a montré qu'un accroissement des moyens ne conduisait pas obligatoirement à une amélioration proportionnelle des résultats. Il convenait donc d'optimiser l'utilisation des moyens.

Trois objectifs prioritaires ont été définis:

- Finaliser le Schéma Directeur des Bibliothèques

C'est-à-dire préparer le réseau futur (avec pour premier objectif un pénétration de 10%, soit celle réalisée par la plus "performante" de toutes les bibliothèques parisiennes, la Centrale du 18ème arrondissement), grâce à la mise en place d'établissements

- + offrant toute la gamme des services
- + permettant une gestion et un contrôle de fonctionnement rationnels
- + améliorant les conditions de travail du personnel

- Rationaliser les fonctionnement des bibliothèques existantes

- Mettre à la disposition des responsables de l'Action Culturelle et des chefs d'établissement un système fiable et souple de contrôle de gestion

Ce système permettrait:

- + d'avoir une connaissance analytique des moyens et des résultats au niveau de chaque bibliothèque, mais aussi au niveau global
- + de donner un moyen d'améliorer progressivement l'utilisation des budgets (investissement et fonctionnement) en fonction des résultats obtenus.

Les responsables de l'étude précisent clairement, à la fin du chapitre d'introduction de Déterminer les priorités de développement que "le succès des trois actions proposées repose sur l'engagement personnel des responsables de l'Action Culturelle et des bibliothèques, qui doivent participer étroitement aux grands choix à effectuer et au lancement des actions à entreprendre. En outre, les chefs d'établissement, conservateurs et bibliothécaires, doivent être associés aux décisions concernant les futures orientations. Leur adhésion est un préalable au plein succès des actions-tests et à une bonne utilisation du système de contrôle de gestion".

10 - Présentation des moyens propres à assurer le développement des services appropriés pour atteindre les objectifs.

a / Les principales conclusions de l'étude

Les Bibliothèques de la Ville de Paris avaient quelques points forts sur lesquels elles pouvaient s'appuyer:

- + une population nombreuse et très dense
- + un personnel ayant des compétences reconnues
- + un réseau important, dont certains éléments modernes
- + des efforts soutenus depuis plusieurs années pour moderniser et réorganiser les bibliothèques

Cependant, leurs faiblesses étaient graves face aux moyens mis en oeuvre:

- + le réseau était constitué d'unités très hétérogènes, dont une partie ne permettait pas un service de qualité (locaux vieux ou exigüs)
- + l'implantation du réseau existant, ayant répondu davantage à des contraintes administratives et politiques qu'à des critères coût / efficacité du service au public, n'assurait pas une couverture adéquate de Paris (Voir annexe 15. Carte d'implantation des bibliothèques existantes)
- + l'implantation des bibliothèques les plus récentes et des projets en cours a été définie au coup par coup, sans intégration à un plan directeur, sans recherche d'une meilleure desserte (Voir annexe 16. Carte des bibliothèques les plus récentes et en projet)
- + les prestations offertes n'étaient pas toujours activement orientées afin de mieux répondre aux désirs du public:
 - . Une partie du fonds de livres était inutilisée, et la part du budget affectée aux acquisitions de nouveaux livres était faible.
 - . Les horaires d'ouverture n'étaient pas adaptés aux besoins des lecteurs exerçant une activité professionnelle
 - . Le personnel se consacrait trop à des tâches administratives et répétitives.

Ces faiblesses avaient des conséquences immédiates sur la réalisation de la mission et sur les résultats obtenus :

- La mauvaise couverture de Paris entraînait une première perte importante de lecteurs potentiels de toute nature.
- La non-adaptation des services (horaires, fonds de livres, manque d'animation) entraînait:
 - + une seconde perte importante de lecteurs insatisfaits
 - + une clientèle essentiellement composée de jeunes, de femmes et de retraités, et comprenant peu de personnes exerçant une activité professionnelle.
- Les résultats concrets atteints étaient particulièrement faibles :
 - + le nombre annuel de prêt par habitant était deux à douze fois plus faible que celui des villes étrangères comparables (Voir annexe 3. Tableaux comparatifs)
 - + la pénétration de la population était trois à dix fois inférieure à celle obtenue dans les villes étrangères comparables (Voir annexe 3)
 - + la croissance des résultats depuis 1965 ne reflétait pas toujours l'importance des efforts budgétaires consentis par la Ville de Paris.

Ces faiblesses avaient, bien entendu, de multiples causes historiques et administratives, mais semblaient également avoir pour origines:

- l'absence d'objectifs précis, traduisant l'objectif général de développement du niveau culturel en plans d'action spécifiques associés à des résultats mesurables à atteindre
- l'absence d'informations permettant aux responsables de suivre les réalisations des bibliothèques opérationnelles et de choisir rationnellement les nouveaux projets.

b / Les Options de développement possibles

La gamme des options possibles concernait quatre grands domaines:

- la clientèle visée, en termes de pénétration globale et de pénétration

par catégorie socio-professionnelle

- les services à offrir, dans l'immédiat et dans le cadre des évolutions souhaitables pour l'avenir
- les caractéristiques des bibliothèques à construire ou à rénover, en termes d'implantation et d'aménagements
- l'organisation à mettre en place en termes de personnel et de procédures administratives

L'effort d'investissement entrepris dans le domaine de la lecture publique allait engager (quasi irrémédiablement) la Ville de Paris dans un budget de fonctionnement important pour la période des trente à cinquante années à venir.

Il était donc essentiel qu'un choix rigoureux fût opéré, tenant compte de l'ensemble des contraintes présentes et futures dans les domaines du matériel, du personnel et de l'organisation (Voir annexe 21. Les contraintes d'un choix de développement).

Les responsables de l'étude résumèrent les principaux choix à effectuer dans les quatre domaines cités précédemment en un tableau que nous reproduisons ci-après (voir tableau 1)

Ils précisèrent que de nombreuses autres possibilités existaient, mais que les choix étaient loin d'être indépendants et qu'ils devaient être réalisés suivant une séquence logique, qui finalement pourrait ou ne pourrait pas être acceptée en fonction des conséquences financières qu'elle entraînerait. La séquence des choix retenus devait être le meilleur compromis entre un service rendu idéal et un service dont les conséquences financières en termes d'investissement et de fonctionnement seraient acceptables par la Ville de Paris.

En se fondant sur les analyses et les commentaires recueillis au cours des diverses réunions de travail, ils élaborèrent un exemple de sélection cohérente. Le tableau 2 (voir page suivante résume la séquence des principaux choix retenus.

Dans le processus normal de sélection des choix, les coûts, notamment les coûts de fonctionnement) d'une telle solution devraient alors être chiffrés, et, en fonction du résultat, la solution pourrait être adoptée, adaptée ou rejetée (45) .

c / Les priorités d'action

DEFINITION DU PLAN DIRECTEUR
LISTE DES PRINCIPAUX CHOIX A EFFECTUER

EXEMPLES DE
CHOIX POSSIBLES

PUBLIC A TOUCHER

- . Taux global de pénétration: 4% comme à Paris actuellement, 9% comme à la Centrale du 18ème arrondissement, 35% comme en Angleterre, 40% comme au Danemark
- . Répartition par catégorie socio-professionnelle:
 - Réaliser au maximum l'égalité des catégories socio-professionnelles
 - Favoriser les enfants et adolescents
 - Orienter les bibliothèques vers les "cultivés"

SERVICES A OFFRIR

- . Prêter des livres uniquement (les anciennes bibliothèques actuelles)
- . Prêter également des disques/cassettes (les bibliothèques neuves actuelles)
- . Etre en plus un centre de documentation-information: documents, diapositives, films, video cassettes (USA, UK, DK)
- . Etre en plus un centre d'animation culturelle (USA, UK, DK)
- . Etre en plus...

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES BIBLIOTHEQUES A CONSTRUIRE OU A MODERNISER

- . Taille des bibliothèques:
 - Petites avec le service de prêts seulement
 - Moyennes de secteurs (500 à 1.000 m2) avec quelques services
 - Grandes (1.500 à 3.000 m2) avec tous les services
- . Zone d'attraction:
 - 60%, 80% ou 100% des habitants doivent marcher moins de cinq minutes, 10 minutes, 15 minutes, 20 minutes pour avoir accès à une grande, une moyenne, une petite bibliothèque
- . Implantation géographique:
 - Dans tous les quartiers de Paris
 - Seulement dans les quartiers à haute densité de population
- . Nombre de bibliothèques à terme:
 - 25 grandes ou 60 moyennes ou 130 petites
 - Un compromis entre les grandes, les moyennes, les petites
- . Aménagement à terme:
 - Sections Adultes-Enfants, intégrées ou séparées (livres et disques)
 - Grandes salles ou petites salles pour améliorer l'accueil et l'ambiance
 - Consultation de périodiques et écoute musicale intégrées ou séparées

ORGANISATION ADMINISTRATIVE A METTRE EN PLACE

- . Fonds de livres:
 - Indépendance actuelle des fonds ou définition d'un noyau commun
 - Gestion des fonds manuelle et indépendante ou centralisée et automatisée
 - Création d'un dépôt central ou spécialisation des bibliothèques dans certains domaines
- . Prêts:
 - Gestion manuelle ou automatisation
- . Animation dans les bibliothèques:
 - Création et organisation indépendante ou coordination et aide d'un service central
- . Heures d'ouverture:
 - Plein temps seulement, plein temps et mi-temps, ouverture le soir
- . Personnel:
 - Quantité, profil, animation, affectation à une bibliothèque (fixée ou non)

* - Listes non exhaustives des choix possibles dans chacun des quatre domaines de décision. Dans certains cas, seules les alternatives les plus extrêmes sont mentionnées à titre d'exemple.

DEFINITION DU PLAN DIRECTEUREXEMPLE D'UNE SEQUENCE DE CHOIX COHERENTE

PUBLIC A TOUCHER

- . Atteindre 25% de pénétration à terme sur l'ensemble de Paris
- . Réaliser ce niveau de pénétration avant cinq ans dans les zones déjà convenablement desservies
- . Essayer d'égaliser à terme la pénétration selon les CSP. Faire un effort immédiat envers les Jeunes

SERVICES A OFFRIR

- . Prêts livres/disques/documents; Centre documentation/information; Centre d'Animation Culturelle (conférences, expositions, clubs) pour adultes et enfants

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

- . Taille: des grandes bibliothèques (2.000 à 3.000 m² selon la densité de la zone) pouvant offrir à tous (enfants, adolescents, adultes) l'ensemble des services dans des conditions agréables
- . Implantation:
 - Couverture complète de Paris
 - 80% des habitants doivent marcher moins de 10 minutes pour atteindre une grande bibliothèque ayant tous les services (rayon: 800 à 1.000 mètres)
 - 100% des habitants doivent marcher moins de 20 minutes (rayon: 1,5 km)
- . Nombre:
 - Une vingtaine de grandes bibliothèques réparties dans Paris
 - Trois ou quatre bibliothèques spécialisées (Forney, Historique, Discothèque Couperin, dépôt central)
- . Aménagement:
 - Petites salles ou grandes salles avec décoration-paysage
 - Consultation sur place et écoute musicale intégrées

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- . Fonds de livres/disques: identiques pour toutes les bibliothèques avec une gestion centralisée
- . Centralisation des spécialités dans un dépôt central et mise en place d'un système pouvant répondre rapidement aux demandes des lecteurs
- . Prêts: automatisation de la gestion
- . Animation: création et organisation de conférences avec l'aide d'un service central adéquat: expositions (Adultes; Jeunes), organisation de clubs, etc.
- . Heures d'ouverture: plein temps de 10h à 22h, 6 jours par semaine. L'après-midi des dimanches d'hiver
- . Personnel:
 - Réduire les tâches administratives
 - Développer les fonctions d'animation au maximum

Deux actions prioritaires étaient à entreprendre:

- Définir et mettre en place le plan directeur
- Améliorer rapidement l'utilisation des bibliothèques existantes

Définir et mettre en place le plan directeur

Le plan directeur des bibliothèques, expression de la politique d'action culturelle suivie, représenterait pour la Direction des Bibliothèques d'une part, un programme de travail et d'autre part, un outil précieux de communication interne et externe.

Son contenu couvrirait les éléments suivants:

- + la politique culturelle et les résultats concrets poursuivis à terme
- + les choix effectués parmi les alternatives possibles et leurs justifications
- + les grandes actions à entreprendre en fonction des choix retenus et des objectifs poursuivis
- + les moyens nécessaires à la réussite de ces actions
- + un calendrier des grandes phases de mise en oeuvre et des principaux résultats concrets à obtenir pour chacune de ces phases.

Améliorer l'utilisation des bibliothèques existantes

Sans attendre la mise en application du plan directeur, certaines actions "de promotion" pourraient être lancées. Ces actions limitées, entreprises dans des bibliothèques rénovées ou récemment construites, éléments de base du futur réseau, serviraient de tests pour la mise au point des méthodes, avant leur généralisation à l'ensemble des bibliothèques.

En fonction des quatre objectifs à atteindre pour améliorer l'utilisation des bibliothèques (Cf supra), à savoir attirer le public, l'engager dans une activité, le conserver, le faire évoluer, les responsables de l'étude résumèrent les principales actions à entreprendre en un tableau reproduit page suivante (Tableau 3).

Après réflexion commune du Service Organisation et Informatique et de la Direction de l'Action Culturelle sur les options de développement proposées, un certain nombre de modifications furent décidées. L'ensemble des propositions fut refondu, réajusté, sans que les principes de base fussent remis en cause. Le Schéma Directeur d'Implantation des

OPTIMISER RAPIDEMENT L'UTILISATION

DES BIBLIOTHEQUES EXISTANTES

PRINCIPALES ACTIONS A ENTREPRENDRE

QUATRE ETAPES-OBJECTIFS ET PRINCIPAUX AXES DES EFFORTS A ENGAGER	PROPOSITIONS D'ACTIONS CONCRETES	METHODES SUGGEREES
<p><u>Attirer la clientèle</u></p> <p>Faire connaître l'existence des meilleures bibliothèques et les services offerts</p> <p>Adultes: publicité générale et locale</p> <p>Enfants et Adolescents: publicité locale et action directe auprès des enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Développer activement: <ul style="list-style-type: none"> - Publicité: radio, télévision, journaux - Affiches et prospections dans les édifices publics, magasins locaux, écoles, lycées (horaires, programmes mensuels des activités) - Installer enseigne lumineuse, emblème . Contacter tous les instituteurs et professeurs 	<ul style="list-style-type: none"> . Organiser une campagne de publicité commune et coordonner les efforts individuels . Coordonner de façon centrale la mise en place d'enseignes . Coordonner l'action auprès des professeurs et instituteurs
<p><u>L'engager dans une activité</u></p> <p>Savoir satisfaire sa demande initiale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité - en quantité 	<ul style="list-style-type: none"> . Adapter le fonds de livres <ul style="list-style-type: none"> - Transférer les livres non lus dans un dépôt central - Acheter les livres, journaux, périodiques, documentaires, disques et cassettes adaptés à la demande (quantité et niveau) . Faciliter son utilisation: édition de catalogues pouvant être largement diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> . Etablir une standardisation des fonds autour d'un noyau commun . Editer des catalogues standards . Réaliser l'inventaire des fonds . Créer un dépôt central pour les livres intéressants mais peu lus et les spécialités . Eliminer les livres sans intérêt
<p><u>Conserver la clientèle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Savoir conserver son intérêt au plus haut niveau: acquisition rapide des nouveautés . Offrir un accueil agréable . Ouvrir à des heures pratiques pour le public recherché (adultes ayant une activité professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> . Acheter rapidement les nouveautés promues par la publicité (livres, disques) . Motiver le personnel sur l'importance de l'accueil . Engager les rénovations les plus efficaces (effets/coûts) compatibles avec le plan à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> . Accélérer et étendre la procédure rapide d'achat des nouveautés . Rationaliser - automatiser les prêts et fonctionnement . Répartir/optimiser l'utilisation du personnel (transferts vers les bibliothèques les plus chargées et vers l'animation)
<p><u>La faire évoluer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Promouvoir certains livres/disques . Développer l'animation 	<ul style="list-style-type: none"> . Développer les expériences de promotion <ul style="list-style-type: none"> - Livres présentés ouverts - Table des livres les plus lus, etc. . Développer l'animation: conférences, débats, etc. pour enfants et adultes 	<ul style="list-style-type: none"> . Créer un service centralisé pour apporter de l'aide aux: <ul style="list-style-type: none"> - Conférences: recherche d'un conférencier et coordination des tournées - Expositions: préparation de l'exposition et coordination des tournées - Animation: développement et coordination des activités

Bibliothèques de la Ville de Paris, document final, constitué donc la "séquence de choix cohérente" retenue.

d / Les principes de développement retenus :Le Schéma Directeur

1/ Définition de normes de grandeur

Dimension d'une bibliothèque

Ces normes se rapportent en premier lieu à la dimension des établissements. Ceux-ci devront être tels que:

- + les conditions de l'accueil pour le public soient très bonnes (confort pour la lecture sur place, espace pour la présentation des ouvrages, etc...)
- + des possibilités d'extension à de nouvelles activités éventuelles soient préservées
- + le personnel puisse bénéficier de conditions de travail excellentes.

La recherche de ces normes de grandeur s'est faite d'abord à travers l'expérience des établissements récents et l'analyse de leur fonctionnement, puis de l'étude comparée des bibliothèques dans les grandes villes étrangères.

Il en ressort que:

- La surface d'une bibliothèque de la jeunesse doit être comprise entre 300 et 350 m².
- La surface d'une bibliothèque moyenne ne doit pas être inférieure à 600 m²
- La surface d'une grande bibliothèque ne doit pas être inférieure à 1500 m², 2500 m² étant la surface souhaitable pour une grande unité multi-services.

A supposer que soit connu l'emplacement d'une bibliothèque à réaliser, sa dimension doit être choisie de telle manière qu'elle sera suffisante pour la fréquentation de la population vivant dans la zone d'influence normalement attribuée (46) .

Dans la réalité, des contraintes techniques dues aux bâtiments disponibles peuvent déterminer les superficies. C'est la raison pour laquelle ont été fixées non une norme impérative, mais des limites inférieures pour chaque type de bibliothèque (300 m², 600 m², 1500 m²), en dessous desquelles il ne devrait pas y avoir autorisation de création.

Dimension d'une zone d'influence

Elle dépend de l'état général du réseau existant. Cependant, pour une bibliothèque, on peut dire que:

- + la zone d'attraction est à la mesure du service offert
- + la distance à parcourir du domicile à la bibliothèque est très dissuasive.

Un des buts principaux du Schéma Directeur est de répartir les unités sur l'ensemble de la ville, de manière à minimiser la distance moyenne d'un domicile à une bibliothèque, et de s'assurer que cette distance est compatible avec le nombre d'établissements qu'il est possible d'implanter financièrement et techniquement.

La densité très élevée, caractéristique de la capitale française, l'exiguïté des îlots qui multiplie les distances à parcourir, ont incité à choisir un rayon de 600 mètres. Un rayon de 600 mètres autour de l'établissement délimite donc une zone d'influence. Dans le Schéma Directeur, les zones d'influence des bibliothèques comprendront une population allant de 13 770 habitants (limite inférieure) à 77435 habitants (limite supérieure). Si l'on applique un taux de pénétration de 10% (premier objectif à terme), on obtient en lecteurs actifs: 1377 et 7743.

Cas particuliers des bibliothèques pour la jeunesse

La création de bibliothèques complémentaires pour la jeunesse s'est imposée pour deux raisons:

- L'existence de quartiers encore insuffisamment desservis par les bibliothèques du Schéma Directeur, et les problèmes qui en résultent quant aux déplacements exigés des enfants
- La volonté de mettre en oeuvre une politique privilégiant la jeunesse, qui permette de développer des habitudes de lecture et de satisfaire les aspirations culturelles des jeunes.

Aux bibliothèques de la jeunesse existantes et aux sections "jeunes" des bibliothèques générales, s'ajouteront donc des "bibliothèques interstitielles".

2 / Présentation du Schéma Directeur

Le réseau définitif comprendra 56 bibliothèques, dont 13 grandes unités, 30 unités moyennes, 13 bibliothèques interstitielles pour la jeunesse (*Voir carte N°6 page suivante*).

La surface d'une grande unité variera de 1500 à 2500 m²; celle d'une unité moyenne de 600 à 1500 m²; celle d'une bibliothèque pour la jeunesse de 300 à 350 m².

A l'exception des bibliothèques pour la jeunesse, toutes les bibliothèques du Schéma Directeur posséderont une section "Adultes", une section "Jeunesse" et, dans la plupart des cas, une discothèque.

Elles seront toutes "plein-temps", avec une moyenne d'ouverture hebdomadaire de 35 à 40 heures.

Sur les 56 bibliothèques prévues, 24 existent ou sont en cours de réalisation à la date de publication du document, 29 sont à transférer ou à créer, 1 est à rénover et 3 options dépendent de choix d'urbanisme (*Voir carte N°7 page suivante*).

Niveau de service attendu: Environ 220 000 lecteurs seront accueillis grâce au nouveau réseau (au lieu de 137 000 en 1974): hypothèse minima. Ce chiffre correspond à l'application à la population desservie du taux de pénétration de 10%. 95% de la population de Paris se trouvera à moins de 700 mètres d'une bibliothèque, 100% à moins de 800 mètres.

Accroissement du nombre de prêts: L'augmentation du nombre de lecteurs actifs, due à une couverture de Paris exceptionnellement bonne (*Voir Carte N°8 page suivante*), permettra d'atteindre un niveau de prêts sans commune mesure avec celui de 1974.

En appliquant le taux constaté de vingt-six livres par lecteur, on obtient 5 500 000 prêts par an (en 1974, 2 600 000) (47).

A cette appréciation quantitative de l'amélioration du service doit être associée une meilleure qualité d'accueil, de conseil et de confort, dont les effets sur le public seront très importants.

SCHÉMA DIRECTEUR DÉFINITIF

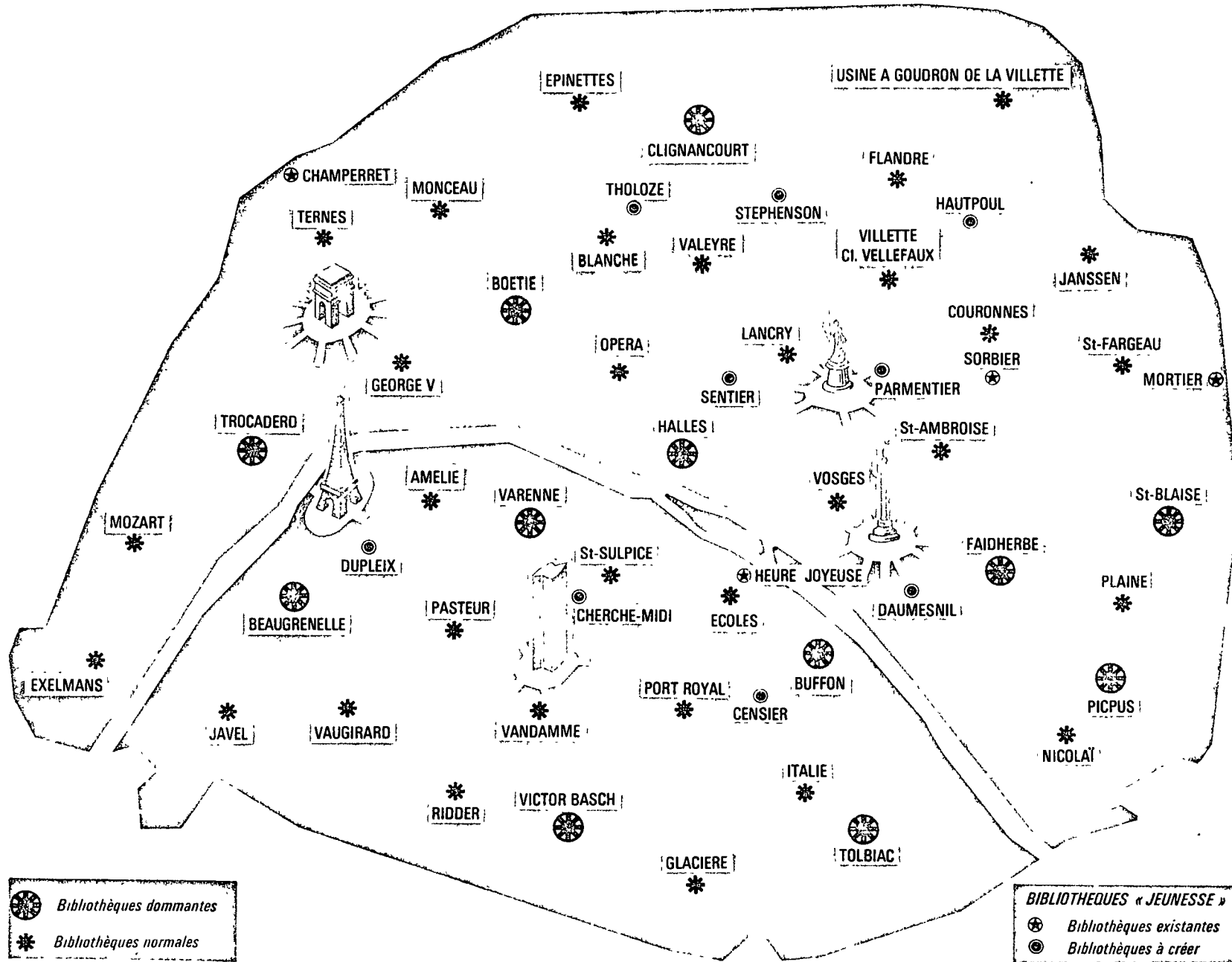
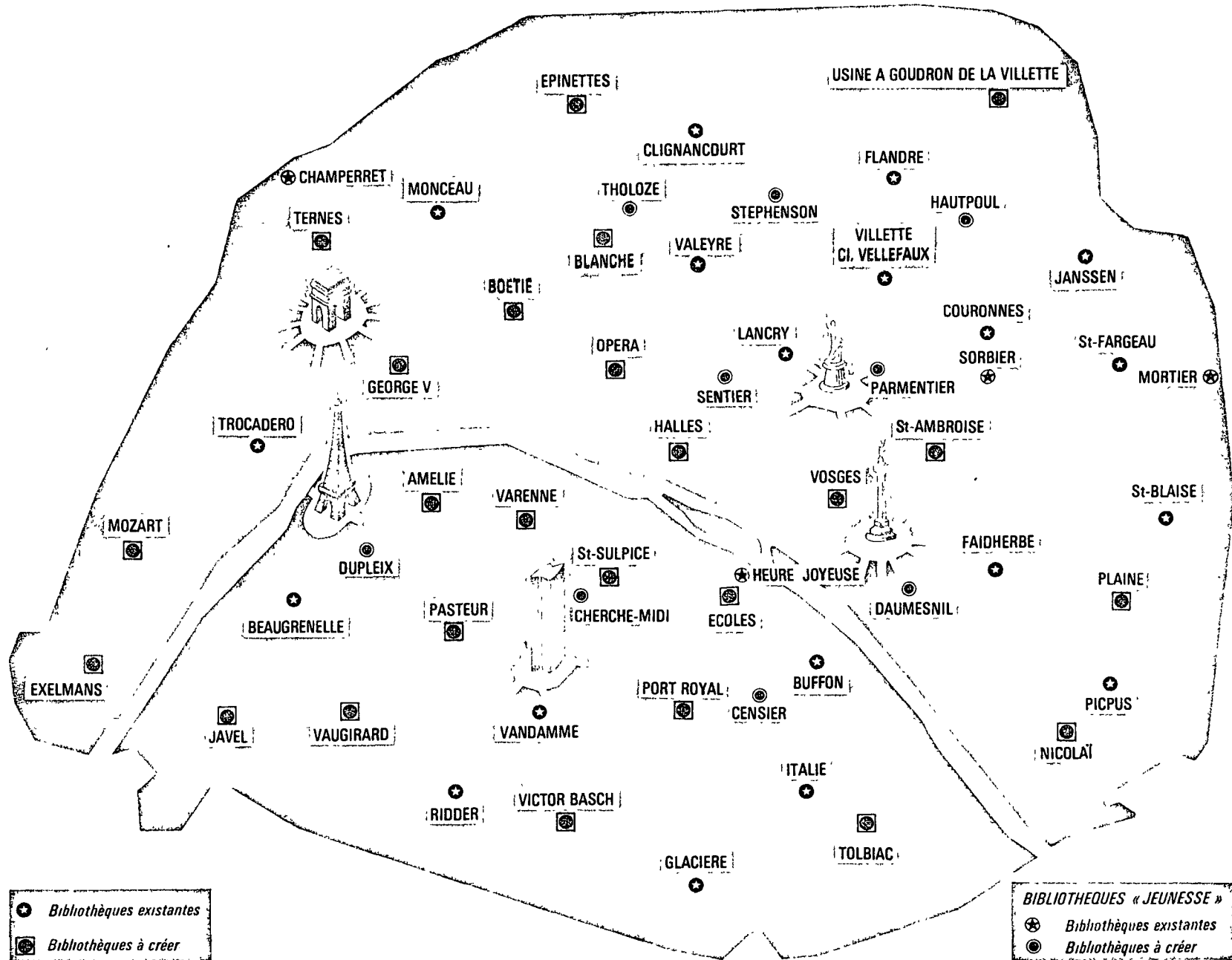


SCHÉMA DIRECTEUR DÉFINITIF

CARTE N° 6 (Hors-texte)

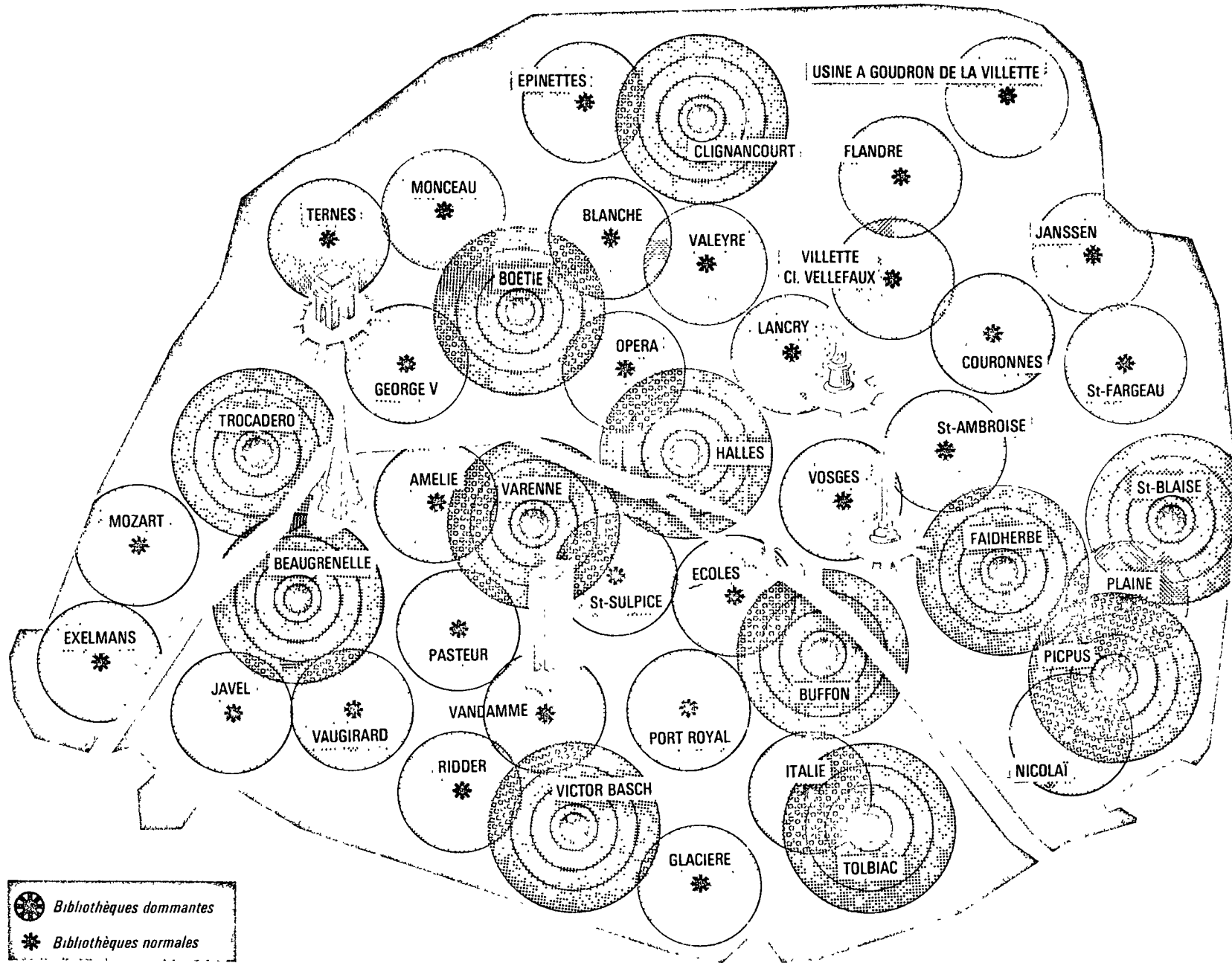
FUTURES RÉALISATIONS



FUTURES REALISATIONS

CARTE N° 7 (Hors-texte)

COUVERTURE DE PARIS



COUVERTURE DE PARIS

CARTE N° 8 (Hors-texte)

Evolution des coûts de fonctionnement: Le Schéma Directeur tend à assurer le meilleur service au moindre coût, par une répartition équilibrée des unités.

Les coûts de fonctionnement, durables par définition, sont une des données majeures de ce programme. A franc constant, le coût de fonctionnement passera de 12,9 millions en 1975 à 33 millions en fin de réalisation du Schéma Directeur. A l'accomplissement de celui-ci, les coûts de fonctionnement se stabiliseront (48) .

L'augmentation de ceux-ci sera due principalement à deux facteurs:

- l'application des nouvelles normes de personnel
- le développement des dépenses d'acquisition de livres, de disques et d'abonnements.

Mais, la part de la masse salariale dans les coûts de fonctionnement reste stable.

La part du budget consacré aux acquisitions croîra sensiblement, passant de 20 à 25% des crédits de fonctionnement.

Programme des investissements: Le critère de classement des opérations à entreprendre est l'accroissement net du nombre des prêts. Il conduit à la réalisation prioritaire des établissements qui apporteront les meilleurs résultats, a priori dans les mêmes conditions financières. L'ordre de réalisation recommandé est donné par les responsables de l'étude, accompagné du principe de calcul de l'accroissement net du nombre de prêts.

Recommandations pour le choix des implantations: Aucun projet ne devra être financé, s'il est à l'extérieur des zones d'implantation définies comme acceptables. Toute proposition de locaux, même gratuits, hors du Schéma Directeur, doit être rejetée, pour éviter de créer des coûts de fonctionnement ne correspondant pas à une amélioration du service (49) .

Vers une animation généralisée: Un des moyens de parvenir à l'objectif de pénétration fixé à 10% est de favoriser systématiquement l'animation des bibliothèques. Ce qui ne pourra se faire qu'à condition de:

- prévoir des locaux suffisamment vastes (salles polyvalentes)
- doter les bibliothèques de crédits spéciaux affectés à ce type d'opérations
- créer un service centralisé pour apporter de l'aide en matière d'expositions et de conférences-débats.

Choix de noms: Est recommandée l'adoption de noms évocateurs, qui manifesteront l'évidence d'une situation géographique.

Bibliothèques spécialisées: Le Schéma Directeur, tel qu'il est établi et présenté, ne prend pas en considération les bibliothèques spécialisées (bibliothèque Forney, Bibliothèque Historique, Bibliothèque Administrative), dont l'implantation géographique n'intervient pas dans la restructuration du réseau et la définition des zones d'influence, en raison de l'audience qu'elles ont auprès de l'ensemble du public parisien. Toutefois, ces établissements, compléments indispensables de la lecture publique, ne couvrent pas tout le champ des connaissances, et il paraît souhaitable de compléter l'équipement parisien par la création d'une bibliothèque à dominante littéraire.

3 / Le contrôle de la gestion

Il convient, pour une gestion efficace, de contrôler régulièrement l'avancement des résultats par rapport aux objectifs fixés, afin de décélérer à temps les écarts éventuels de réalisation.

Dans ce but, les responsables de l'étude mirent au point des "tableaux de bord" qui présenteraient aux responsables des différents niveaux, sous une forme concise de pourcentages et de courbes de tendances, une sélection rigoureuse des principaux renseignements-clés, significatifs du bon fonctionnement, accompagnés des facteurs d'influence les plus importants.

La gestion et le suivi des bibliothèques comprennent principalement deux grandes actions relativement indépendantes :

- la gestion et le suivi des bibliothèques opérationnelles
- le choix des investissements futurs (construction de nouvelles bibliothèques ou actions de rénovation) et le suivi de leur réalisation.

A chacune de ces deux actions correspondent un ensemble de tableaux de bord (Voir annexe 22. Ensemble des tableaux de bord).

Les tableaux de bord de gestion opérationnelle

Ils concernent trois niveaux d'action et de responsabilités différents, pour lesquels les informations doivent être spécifiquement adaptées.

- au niveau individuel de chaque bibliothèque : Le tableau de bord a pour but de permettre au conservateur, responsable de la bibliothèque, d'analyser les grandes tendances d'évolution, d'en déduire les actions à engager, de proposer au Responsable des Bibliothèques le montant des moyens à y affecter, et enfin de suivre les résultats.

- au niveau du Responsable du Service des Bibliothèques: Il a pour but de regrouper les informations importantes de chaque bibliothèque et de les présenter sous forme comparative, facilitant la détection d'anomalies dans le fonctionnement et les résultats.

- au niveau de la Direction de l'Action Culturelle : Il a pour but de permettre un suivi général des réalisations passées et de connaître les prévisions des paramètres les plus importants.

Le tableau 4 de la page suivante expose clairement l'utilisation et le contenu des différents types de tableaux de bord.

Les tableaux de bord de projet

Cet ensemble de tableaux réunit les principales informations requises d'une part, pour les décisions concernant de nouveaux projets d'investissement, et d'autre part, pour le suivi de la réalisation des projets retenus. Il doit donc permettre à terme l'analyse de ces projets depuis leur lancement jusqu'aux premières années opérationnelles, afin d'en tirer les enseignements pouvant aider à améliorer la définition des projets ultérieurs (*Voir tableau 4*).

Les responsables de l'étude terminent leur exposé par une recommandation d'ordre générale, évidente dans les pays anglo-saxons, mal comprise encore en France:

" Le renouveau des bibliothèques de la Ville de Paris doit maintenant se concrétiser par des résultats tangibles, qui sanctionneront le bien-fondé des engagements passés et serviront de justification aux décisions des engagements futurs. Dans ce but, à la suite de l'étude, il apparaît que l'un des critères les plus importants pour la réalisation de cet objectif est d'associer étroitement et de façon permanente la notion

TABLEAU DESCRIPTIF DES TABLEAUX DE BORD

TITRE DU TABLEAU	BUT POURSUIVI	CONTENU
Tableau de bord individuel des bibliothèques opérationnelles	Au niveau de chaque bibliothèque opérationnelle, rassembler les informations nécessaires à l'analyse des principales tendances, à la prise des mesures adaptées à son développement et à l'affectation des moyens nécessaires correspondants (budgétaires et en personnel)	<ul style="list-style-type: none"> . Rassemble les informations concernant les principales caractéristiques physiques de la bibliothèque avec les modifications apportées d'une année à l'autre . Présente le budget de fonctionnement par article et par service offert, pour les trois années passées et les trois années à venir avec une explication des budgets demandés par une liste d'actions spécifiquement exprimées . Présente les résultats: <ul style="list-style-type: none"> - Comparaison pour les trois années passées entre prévisions et réalisations et explication des écarts de la dernière année - Prévisions des trois années futures et explication des objectifs et actions associées . Analyse les efforts passés et futurs en termes de ratios d'efficacité
Tableau d'ensemble des bibliothèques opérationnelles	Au niveau de l'ensemble des bibliothèques, permettre: <ul style="list-style-type: none"> - La totalisation des performances et le calcul des moyennes significatives des activités globales - La comparaison des activités de chaque bibliothèque par rapport aux autres et par rapport à la moyenne 	Présente sous forme de tableaux pour chaque bibliothèque et au global sous forme de résultats ou de moyennes: <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux résultats - Les tendances d'évolution les plus significatives au cours des trois dernières années - Les ratios d'efficacité - Les prévisions en résultats et en budgets pour les trois prochaines années
Tableau de suivi général	Au niveau de la Direction des Actions Culturelles, remettre en perspective l'évolution générale des résultats obtenus et des moyens engagés	<ul style="list-style-type: none"> . Présente sous forme graphique et chiffrée, l'évolution des principaux éléments de fonctionnement des bibliothèques . Explique les écarts de réalisation de l'année précédente ainsi que les objectifs des années futures
Tableau de proposition d'investissement et de suivi	Pour tout projet d'investissement important, rassembler les informations nécessaires à l'analyse du projet depuis son lancement jusqu'à sa réalisation afin d'en autoriser l'exécution, puis d'en tirer les enseignements pouvant aider à améliorer la gestion des projets ultérieurs	<ul style="list-style-type: none"> . Rassemble les informations concernant les principales caractéristiques physiques et financières du projet . Enregistre l'évolution des propositions successives ainsi que les prévisions opérationnelles et budgétaires . Compare les prévisions aux réalisations des trois premières années d'exploitation avec explication des écarts

de service public à la notion coût / efficacité à tous les niveaux de décision et d'action, que ce soit pour l'implantation de nouvelles bibliothèques, pour la définition des fonds de livres (50) ou encore pour les procédures d'organisation à mettre en place.

Ce nouvel état d'esprit, au delà des résultats quantitatifs obtenus et des arbitrages budgétaires favorables qui en découleront, devrait avoir pour conséquence immédiate une plus grande motivation des bibliothécaires dont le travail serait orienté vers toutes les tâches pouvant conduire rapidement à une satisfaction accrue de la clientèle".

V - SYNTHESE

Nous rappelons qu'il n'est en aucun cas question d'établir une comparaison entre le système de lecture publique de Montréal et celui de Paris, ni de porter un jugement de valeur sur les programmes de développement proposés.

Nous examinerons ici rapidement quelles étaient les principales caractéristiques de chaque situation d'origine, quelles furent les solutions proposées, quelles sont les raisons et les conséquences de certains choix, avant de mettre en parallèle les méthodes de travail.

A - LES ELEMENTS SPECIFIQUES DES SITUATIONS D'ORIGINE

1 - Montréal

- Problème linguistique et existence de nombreuses ethnies plus ou moins bien intégrées. Ces deux particularités sont liées à des faits socio-économiques et culturels très précis. La répartition géographique des anglophones et des francophones est aussi quelque chose dont il faut tenir compte.

- Mode de vie "à l'américaine" : déplacements en voiture ; importance de la zone suburbaine, réservée presque exclusivement à l'habitat.

- Plan de développement de la lecture publique établi à l'échelle de la Communauté Urbaine de Montréal et non de la ville elle-même, ce qui signifie : territoire vaste et municipalités administrativement indépendantes

- Système de bibliothèques publiques financé par des subventions municipales et provinciales.

2 - Paris

- Baisse régulière de la population, mais très forte densité urbaine

sur une superficie assez réduite. Embourgeoisement de la capitale.
Nombre croissant d'étrangers.

- Statut politique et administratif particulier (hors du droit commun).
Pas d'intervention de l'Etat (subventions uniquement municipales).

- Réseau de bibliothèques sans bibliothèque centrale.

- Pas de lien avec les bibliothèques ou centres de documentation parisiens dépendant d'autres administrations ou d'autres organismes.

B - LES SOLUTIONS PROPOSEES

1 - Montréal

- En premier lieu, restructuration du système de lecture publique, qui devient un réseau intégré à trois niveaux (Centrale, bibliothèques de district, bibliothèques de quartier) et multijuridictionnel.

Fermetures, transferts, créations de bibliothèques sur tout le territoire de la CUM, afin d'obtenir une bonne desserte de la population quantitativement et qualitativement. Intégration des bibliothèques d'association. Réseau aux mailles assez lâches (la zone d'influence est de 4800 mètres pour les bibliothèques de district, de 1200 mètres pour les bibliothèques de quartier).

- En second lieu, constitution d'une Fédération des Bibliothèques Municipales de Montréal, organisme de coordination et de planification au niveau de la région (dont l'objectif est d'aider les bibliothèques existantes à améliorer et à développer leurs services et à créer des services là où il n'y en a pas). Complètement indépendant des autorités provinciales, communautaires et municipales.

- Collaboration souhaitée avec les autres types de bibliothèques de la Province (universitaires, scolaires, spécialisées, etc...), afin de mettre à la disposition de la population l'ensemble des collections.

- Redéfinition des collections afin de mieux répondre aux besoins des différentes ethnies.

- Etablissement d'un système de compensation financière, proportionnelle aux services que les bibliothèques de la Ville de Montréal (en particulier la Centrale) rendront aux autres municipalités de la CUM.
- Centralisation des services techniques reportée à une date ultérieure.

2 - Paris

- La centralisation des services techniques a précédé la restructuration du réseau.
- Constitution (essentiellement par création de bibliothèques neuves) d'un réseau assez serré (la zone d'influence maximale est de 800 mètres) à trois niveaux (bibliothèques dominantes, de secteur, interstitielles pour la jeunesse) pour assurer une excellente couverture de Paris.
- Objectif quantitatif = taux de pénétration de 10%
- Le réseau ne tient plus compte de la division administrative par arrondissement.
- Rationalisation de la gestion par mise en place d'un système de contrôle des bibliothèques opérationnelles et des réalisations en cours: les "tableaux de bord".

C - LES RAISONS ET LES CONSEQUENCES DE CERTAINS CHOIX

a / Les réseaux sont constitués selon le même principe de zones d'influence, mais l'un a des mailles beaucoup plus lâches. On peut penser que cela tient au mode de vie canadien (notamment à l'habitude et à la rapidité des déplacements en voiture).

b / Il y a une divergence de vues quant au moment opportun de centraliser les services techniques.

Dans l'optique parisienne, la centralisation était un préalable indispensable de la restructuration du réseau. Pour Montréal, c'était une

une conséquence.

En 1969, deux ans donc avant l'ouverture du Service Technique Central de Paris, avait été réalisée une enquête auprès de nombreuses grandes bibliothèques publiques étrangères, afin de définir les fondements d'une telle entreprise (51) . L'élaboration des questionnaires n'a pas été des plus aisées, et deux éléments en particulier ont fait problème.

La première difficulté se rapportait à la définition même des "services techniques" (Devait-on les restreindre limitativement aux seules opérations d'acquisition, de catalogage, de préparation matérielle et de livraison des livres, ou bien convenait-il de les étendre à l'ensemble des opérations internes de la bibliothèque ne relevant pas directement du service du prêt au public?)

La seconde difficulté tenait à l'extrême diversité des réseaux de bibliothèques examinés. Les différences constatées se situaient dans de nombreux domaines, ainsi:

- la taille des villes (superficie et population)
- l'organisation administrative
- le degré général de développement des bibliothèques
- la présence ou l'absence initiales d'une bibliothèque centrale
- l'existence, dans un pays donné, d'agences au service des bibliothèques
- la présence matérielle des livres dans le circuit commercial
- l'importance de la recherche et de la littérature bibliothéconomiques, les traditions locales, l'histoire des bibliothèques dans un pays déterminée, etc...

Il a été cependant possible d'obtenir des réponses nombreuses (53 villes étrangères) et précises, et de faire une synthèse des avantages et des inconvénients reconnus de la centralisation, les premiers l'emportant largement sur les seconds.

Certains voyaient, dans ce processus, "l'unique solution au problème du traitement en quantité d'un matériau varié", la possibilité "d'utiliser plus économiquement le personnel qualifié", une "condition de la rationalisation", un "préalable à l'automatisation".

Les inconvénients les plus fréquemment cités en étaient "un certain désintérêt de la part du personnel des annexes", la "lourdeur administrative", "l'immobilisme", la "négligence des besoins locaux".

Mais, ainsi que le fait remarquer Guy BAUDIN qui a réalisé cette enquête, "si l'usage de toutes les possibilités de l'ordinateur implique la centralisation, on peut conclure que la route où se sont engagées la plupart des grandes bibliothèques publiques est devenue une voie à sens unique".

On peut en fait constater que, entre les autorités montréalaises et parisiennes, il n'y a pas d'opposition fondamentale quant à la nécessité de centraliser. Seule diffère la période de mise en application. La décision de Montréal de reporter la création à une date ultérieure peut être expliquée par la difficulté de faire accepter d'abord, de mettre en place et de coordonner ensuite, un réseau multijuridictionnel dans un contexte politique et administratif quelque peu défavorable.

c / Il n'est pas question, dans le Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de Montréal, d'instaurer un système de contrôle des gestion. Les Américains et les Canadiens étant beaucoup plus familiarisés que nous le sommes avec les analyses de systèmes et les processus d'évaluation d'efficacité, il n'était peut-être pas utile de s'attarder sur la nécessité de prévoir un contrôle de la gestion des bibliothèques (52) .

D - LES METHODES DE TRAVAIL. APPROCHE D'UNE THEORIE DE LA PLANIFICATION

Même si le recueil des données a été conçu différemment, la démarche suivie par les responsables des deux études a été presque identique. Ceux-ci appliquent un certain nombre de principes de base similaires, préalablement définis, se conformant à un cadre théorique général. Les méthodes employées et les grandes lignes des recommandations portant sur les conditions nécessaires à la création d'un réseau moderne et structuré de bibliothèques et sur l'établissement du réseau lui-même concordent avec les conclusions actuelles de la recherche sur les systèmes de bibliothèques publiques et avec les dernières publications traitant de réseaux de bibliothèques.

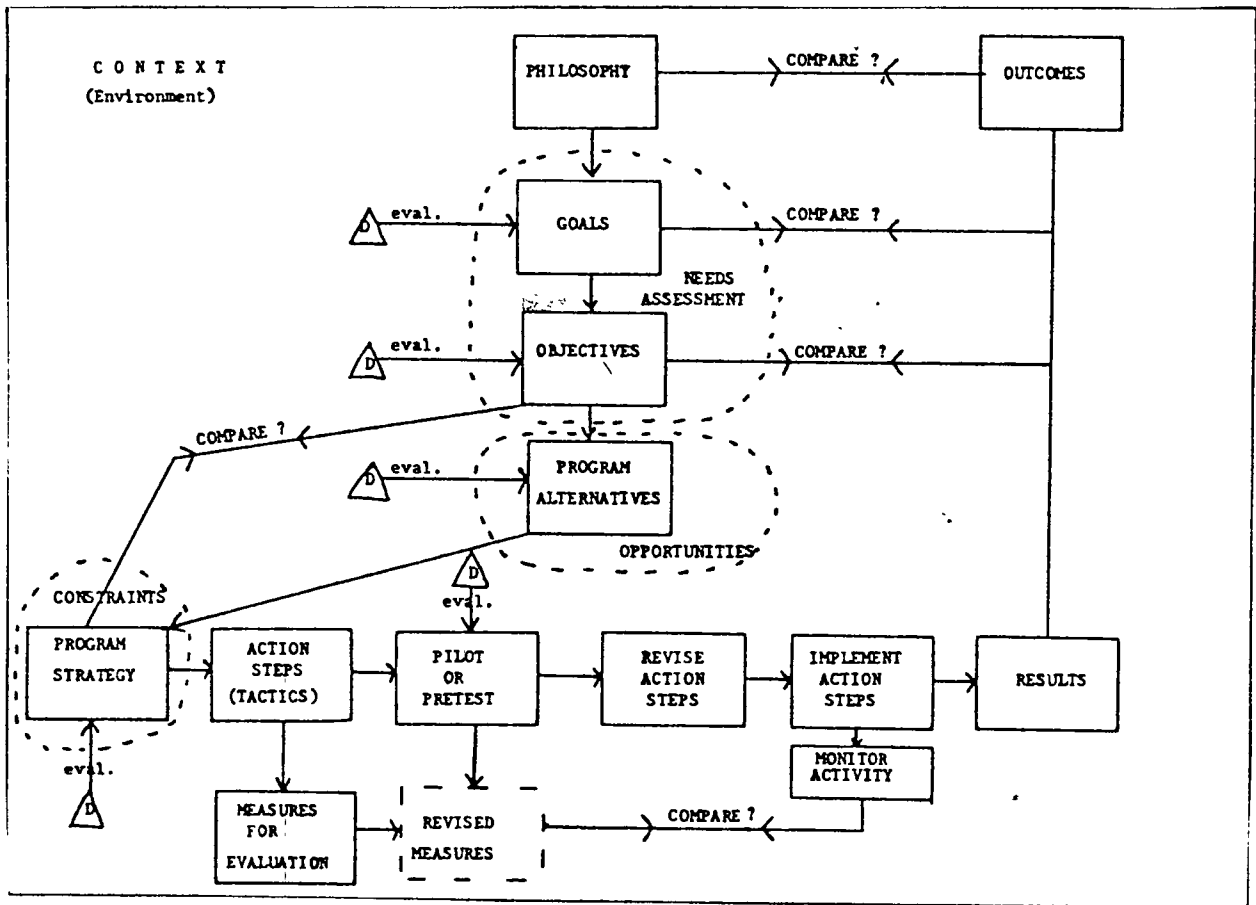
a / Le processus de planification

Charles Mc CLURE, dans son article "The planning process: strategies for action" (53) expose, dans ses grandes lignes, le processus de planification dans son application aux bibliothèques.

Il commence par donner une définition du processus: "Planning is a process of identifying organizational goals and objectives, developing programs or services to accomplish those objectives, and evaluating the success of those programs vis-à-vis the stated objectives".

Charles Mc CLURE : The planning process

GENERALIZED MODEL FOR PROGRAM PLANNING



Il énumère ensuite les raisons qui rendent nécessaire le recours à une telle entreprise :

"In these times of economic difficulties for many libraries, the need for a planning process takes on significant importance in six general areas.

First, planning provides for a rational response to uncertainty and change. Although the organization cannot control its environment, it may be able to manipulate it -- assuming there is an objective to be accomplished.

Second, planning focuses attention on goals and objectives. Does your organization have a written set of goals and objectives? If not, dysfunctions, departmental competition, and ineffective resource allocation are likely.

Third, planning is important as an aid to resource allocation by establishing priorities for funding. Which services can be provided at the least cost and for the most benefit?

Fourth, planning also serves as a basis for determining individual, departmental, organizational, or program accountability.

Fifth, planning facilitates control of organizational operations by collecting information to evaluate the various programs or services.

Finally, planning orients the organization to a futuristic stance. Instead of always reacting to problem situations, the organization attempts to foresee and mitigate against future problems before they become crisis".

Il termine par une énumération des différentes étapes de la planification, dont il résume l'enchaînement en un schéma que nous donnons à la page suivante.

On peut dire que, à quelques détails près, Claude AUBRY et Laurent G. DENIS, ainsi que le Service Organisation et Informatique de la Préfecture de Paris, ont mené leur travail suivant des méthodes identiques à celles exposées par Charles Mc CLURE. Celui-ci fait partie de ces spécialistes en bibliothéconomie (54), qui ont contribué à définir le cadre théorique de la planification dans le domaine des bibliothèques (55) .

b / La contribution du marketing-management

Aussi bien dans la Préfecture de Paris, que dans celui de Montréal, les responsables des études ont recouru aux techniques du marketing social

pour résoudre un certain nombre de problèmes.

Dans un premier temps, nous décrirons la nature générique des phénomènes de marketing, ainsi que quelques développements conceptuels récents dans ce domaine. Cela nous permettra de montrer que les deux études relèvent de cette conception moderne du management.

Puis, nous donnerons du marketing social une définition permettant de mieux cerner l'apport de cette technique au déroulement des études.

L'optique Marketing

Il n'existe pas de définition unanimement acceptée du Marketing. D'aucuns le décrivent comme étant une activité économique, un phénomène de commerce, un "sens des affaires", un processus économique, une structure d'institutions, une tournure d'esprit, une optique particulière. Mais ces définitions sont complexes et ambiguës. Toutes contiennent une part de vérité; aucune n'est complète. Seule la dernière, de par son imprécision extrême, pourrait convenir.

Pourtant, il n'est pas nécessaire de définir précisément ce concept pour en reconnaître l'étendue et la portée. En effet, l'idée essentielle inhérente au Marketing réside dans un processus d'échange: il n'y a pas de Marketing sans qu'il y ait deux ou plusieurs parties, chacune ayant quelque chose à échanger et étant capable d'assurer la communication et la distribution de ce quelque chose. Ainsi le thème type de l'échange du Marketing est l'échange de denrées ou de services contre d'autres denrées ou services, ou contre de l'argent.

Nul doute que le thème des deux études soit de ce type. Il s'agit, en effet, d'un échange de services qui s'effectue entre les bibliothèques et le public: les bibliothèques assurant un service public, on peut admettre que, par définition, leur but est de mettre un service à la disposition du public. Les termes de l'échange diffèrent, cependant, de ceux rencontrés habituellement: le service n'est pas échangé directement contre une denrée, un service ou de l'argent, mais on peut considérer que les bibliothèques échangent leurs services contre une amélioration corrélative du niveau général d'éducation, d'information, de culture, etc... (Cf supra: Mission et buts des bibliothèques).

Le processus s'identifie donc à un processus d'échange ordinaire.

Etant entendu que l'essence même du Marketing réside dans un processus d'échange, un autre concept doit être postulé, celui du Marketing management

Le Marketing management est "l'analyse, le planning, l'exécution et le contrôle des programmes destinés à occasionner des échanges avec des audiences-cibles, dans un but de profit personnel ou mutuel" (56) . Son efficacité dépend fortement de l'adaptation et de la coordination des politiques de produit, de prix, de promotion et de distribution. "Le concept de marketing management s'impose donc avec la prise de conscience de la possibilité d'un gain supplémentaire grâce à un planning plus soigneux des relations d'échange" (57) .

Or, en ce qui concerne nos études, il semble que les quatre grands axes du Marketing management: analyse, planning, exécution, contrôle des programmes d'action, sont au premier rang des préoccupations des responsables.

D'autre part, le but de ces études est bien de promouvoir des échanges (d'ordre culturel) entre une audience-cible (le public parisien ou mont-réalais) et une entreprise (l'administration) dans un but de profit mutuel (contenu dans la notion de service public).

Il y a donc concordance entre l'optique des études et l'optique Marketing.

Il est possible de démontrer le bien-fondé de cette affirmation en examinant l'intérêt que représente l'application des outils sophistiqués du Marketing pour la résolution de ce genre de problèmes. Car les recherches du Marketing management se sont développées dans deux directions opposées et ont abouti à la mise en place d'outils d'analyse efficaces et adaptés à nos deux études.

- Dans un premier temps, le Marketing management s'est appliqué à des recherches formelles et à un planning de plus en plus important tout au long de la mise au point du produit et de son introduction sur le marché: il examine les désirs, les attitudes et comportements des clients potentiels qui pourraient amenés à concevoir un produit, à définir une stratégie, une promotion et une distribution plus efficaces.

Le "management passe par un processus formel de détermination de la stratégie, de programmation tactique, d'élaboration de tactiques régionale et nationale, d'évaluation de performances et de contrôle" (58) .

Le "concept Marketing" s'efforce de trouver les désirs d'une audience-cible

et de produire les denrées et les services permettant de satisfaire ses désirs. Cette vue des choses semble la plus logique et la plus acceptable tant au plan privé qu'au plan social (59) .

Toutefois, cette démarche n'a pas pu s'appliquer directement à nos études.

Le produit visé (les bibliothèques) existait déjà depuis longtemps : il n'était pas possible de l'abandonner, puis de repartir à zéro, pour que la démarche et l'action fussent plus rationnelles, et que le produit répondît mieux aux désirs du public.

Par contre, la démarche restait intéressante et même indispensable en ce qui concernait la politique de création des nouvelles bibliothèques.

- Dans un second temps, le Marketing management a effectué un changement d'orientation de la "vente" vers le Marketing. Dans une optique "vente", la tâche est de trouver des clients pour le "produit existant", et de les convaincre d'acheter ce produit. On tente de vendre le produit existant (au besoin après l'avoir amélioré à la suite d'une étude du premier type) en suggérant qu'il y a quelque chose d'amélioré et en le faisant connaître.

Dans ce cas, comme dans le précédent, le Marketing management devient une technique aux outils sophistiqués, qui se sert beaucoup des sciences du comportement afin de résoudre les problèmes de communication et de persuasion, en essayant d'influencer l'acceptation de produits commerciaux et de services.

Cette seconde démarche semble coïncider avec celle de nos études : il s'agit de trouver des clients (un public) pour un produit existant (les bibliothèques). Ce produit peut être modifié et amélioré en considérant toutefois certaines contraintes (humaines, administratives, financières, etc...) qui freinent cet effort. Il faut enfin convaincre les Parisiens et les Montréalais d'acheter ce produit (ici acheter signifie consommer, puisque le service est gratuit en apparence).

Il apparaît donc que la concordance entre l'optique des études sur les Bibliothèques de la Ville de Paris et sur les bibliothèques de la CUM, et celle plus générale du Marketing management est certaine.

L'utilisation de la science du comportement appliqué qu'est le Marketing semble donc évidente : l'étude se déroulant dans un domaine particulier, celui de l'administration publique.

Il convient de protéger les intérêts de la collectivité et non ceux d'un entrepreneur individuel. La technique employée a dû tenir compte de cette

différence capitale : elle est nommée, par conséquent, Marketing social.

Cette dénomination n'est pas fortuite : cette branche du Marketing management a pris une ampleur certaine dans des pays plus "développés" que le nôtre.

Aux Etats-Unis, par exemple, un nombre croissant d'institutions non lucratives regarde de plus en plus la logique Marketing comme un moyen de favoriser leurs buts et leurs procédures institutionnelles. Des consultants en marketing ont conseillé des églises sur les moyens d'augmenter le nombre des fidèles, des oeuvres de charité sur les moyens de se procurer de l'argent, des musées et des orchestres sur les moyens d'attirer un plus grand public...

L'Advertising Council Of America a même conduit des campagnes telles que "Gardez l'Amérique belle", "Adhérez au Peace Corps", "Allez en faculté".

En France, le Marketing social en est encore à ses débuts. Ce domaine est encore à exploiter : c'est ce qu'ont fait ces études, dont l'objet est l'amélioration du service public rendu par les bibliothèques.

c / Comportement du consommateur et choix d'une politique

Par l'application des méthodes de Marketing management, les responsables des études ont dû tenir compte de variables exogènes à l'administration comme par exemple le comportement du consommateur. Cette variable a pu être très facilement analysée grâce à l'apport des sciences du comportement.

En effet, on peut esquisser un modèle type de comportement du consommateur en matière d'éducation permanente, d'information, de loisirs, de culture.

Ce modèle distingue les étapes suivantes :

- Il y a perception du besoin par le consommateur (perception de besoins d'éducation permanente, d'information, de loisirs,...

- Le consommateur déploie un certain nombre d'activités préalables à l'achat : il se renseigne, il ouvre des dossiers comparatifs (mentalement) sur tous les produits susceptibles de satisfaire ses besoins.

(ici le consommateur peut comparer les mérites respectifs du cinéma, du théâtre, de la radio, des conférences, des journaux, des disques, du sport et ouvre des dossiers imaginaires à leur égard).

- Le consommateur, à partir des dossiers qu'il a confectionnés, va effectuer des comparaisons entre les diverses possibilités qu'il a pour satisfaire ses désirs.

Il va comparer toutes les variables qui sont importantes dans la détermination de l'utilité qu'il trouve à consommer un produit plutôt qu'un autre.

- Vient ensuite la décision d'achat qui est la corollaire de la précédente étape : le produit qui est le plus utile, compte-tenu de ses coûts avantages relatifs, est choisi.

- Dès lors, il s'agit d'aller acheter le produit et donc de choisir un point de vente parmi beaucoup d'autres.

- La dernière étape du processus est un retour-arrière (feedback) de l'utilisation du produit vers la comparaison des produits pour un nouvel achat.

Ce processus peut s'illustrer par le schéma que nous donnons page suivante.

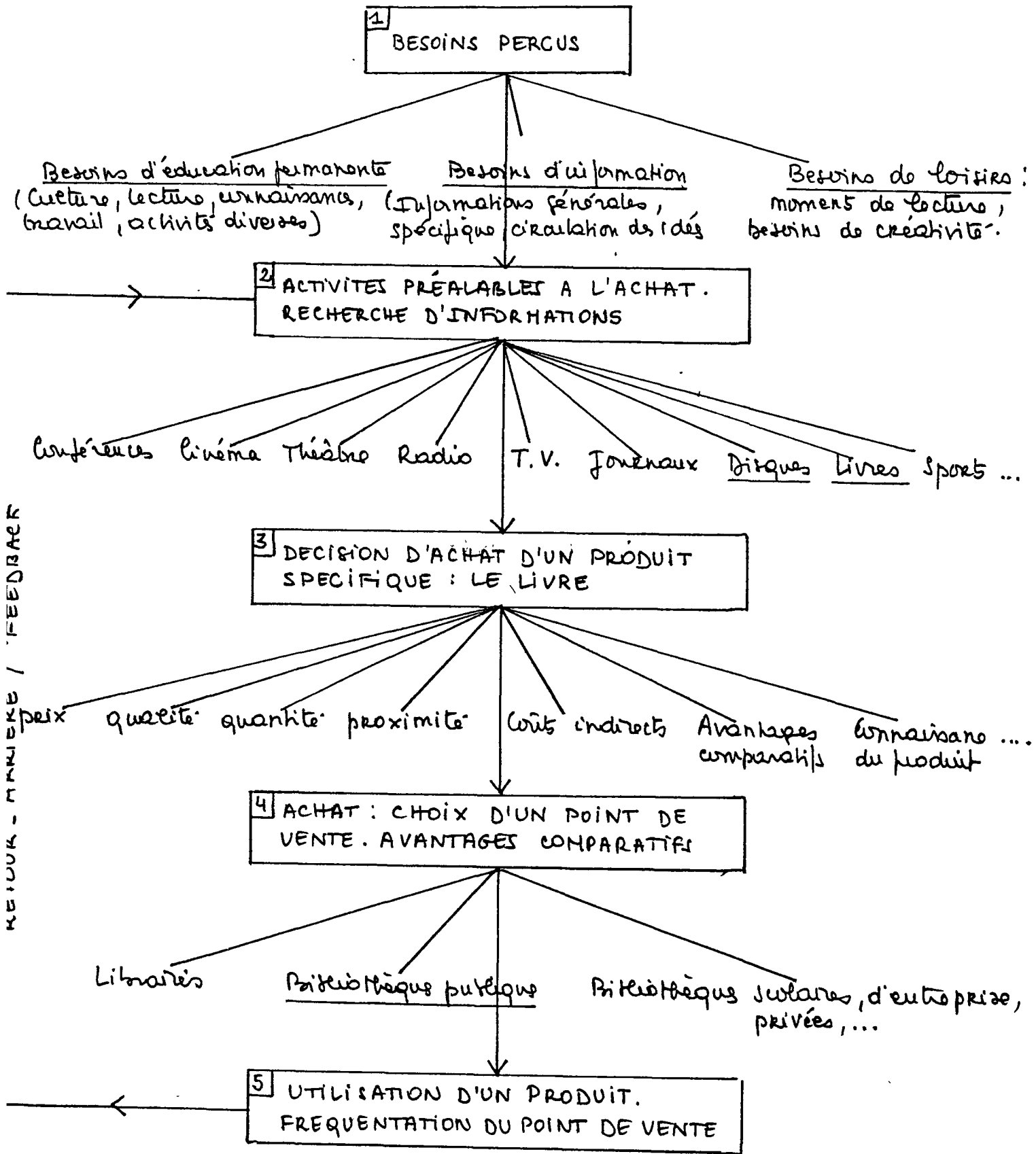
Connaissant les différentes étapes que franchit le consommateur lorsqu'il décide d'aller dans une bibliothèque emprunter un livre, il est possible d'intervenir lors de chacune d'entre elles pour détourner le plus grand nombre de personnes vers cette activité.

Par exemple:

- Au premier niveau perception du besoin: La politique à mettre en oeuvre est celle plus globale de la Culture, que d'autres autorités devraient mettre en place de façon précise et adéquate.

Toutefois, il est possible, au niveau des bibliothèques, de préconiser une ou plusieurs campagnes d'action culturelle (même en liaison avec les divers intéressés publics ou privés) ou même de faire percevoir ces besoins à un grand nombre d'enfants, qui doivent se tourner vers les activités culturelles dès leur plus jeune âge.

COMPORTEMENT D'ACHAT



- Aux niveaux deux et trois : Des campagnes en faveur de la lecture montrant les avantages comparatifs des livres par rapport aux autres moyens de culture ou d'information devront permettre, à ce stade, d'amener le public au niveau 3 : décision "de consommer de la lecture".

- Au niveau 4 : Une campagne d'information sur les bibliothèques parisiennes ou montréalaises peut suffire à augmenter la fréquentation de ces dernières, une fois que le consommateur potentiel a été amené au niveau de la décision d'achat.

- Au niveau 5 : Des actions très spécifiques sur la quantité et la qualité des services rendus par les bibliothèques peuvent assurer la satisfaction après consommation du lecteur.

Ainsi, il sera possible de conserver le public précédemment attiré dans les bibliothèques et le "feedback" d'informations aboutissant directement sur sa prochaine décision de consommation sera en faveur des bibliothèques..

Une méthodologie de ce type (analyse du comportement) permet donc d'envisager bon nombre de politiques efficaces et cohérentes, dont les éléments précités pourraient être, entre autres, les maillons. D'une façon plus ou moins approfondie; les responsables des études sur les bibliothèques de Paris et de Montréal, ont utilisé ce type d'analyse : c'était une réflexion indispensable, et complémentaire de la définition d'un système de recueil des données complet. Le choix fondé d'options de développement ne pouvait ignorer cet élément majeur.

Peut-on donc conclure qu'il existe une "théorie de la planification", dont les principes peuvent être appliqués, sans modification fondamentale, à des situations différentes? Il semble que oui. Cependant, la comparaison entre les divers rapports cités au début de ce travail permet de constater que des principes semblables, lorsqu'ils sont appliqués à des situations différentes, conduisent à des modèles d'organisation présentant des caractéristiques différentes.

VI - RATIONALISATION ET PLANIFICATION : QUEL AVENIR?

Il convient de s'interroger, pour terminer, sur l'avenir réservé à ces programmes de développement à long terme (en général quinze ans), qui ne sont, ainsi qu'il l'était indiqué dans la préface du Rapport AUBRY-DENIS, "qu'un instrument de travail, et non un élément acquis d'une politique".

Un certain nombre d'éléments font que l'on peut craindre que ces projets ne restent au stade de vœux pieux, ou du moins que leur application ne subisse des retards, que des adaptations ne soient décidées ou que de nouvelles orientations ne soient définies.

Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire celui où le plan est, de par la volonté des responsables, appliqué tel qu'il'a été élaboré, on peut se demander si l'adhésion du personnel sera entière et si celui-ci, hostile à une remise en cause des principes et du mode d'organisation présents, n'entravera pas, par sa force d'inertie, l'application de nouvelles directives.

Plus inquiétante est l'influence des facteurs économiques et politiques sur tout programme de développement.

Ces plans, pour la plupart, ont été réalisés à une période de prospérité économique, dont les bibliothèques bénéficiaient largement (il suffit de penser aux ressources dont disposaient les bibliothèques américaines sous la présidence de Lyndon B. Johnson). Depuis quelques années, les crédits partout sont moins abondants et les regards plus tournés vers le présent que vers l'avenir. N'est-ce pas alors que l'on a tendance à reconsidérer les élans planificateurs d'optimistes d'une autre époque?

D'autre part, ces programmes de développement sont la traduction des options culturelles des autorités en place. Ne seront-ils pas remis en question si, à la suite de changements politiques et administratifs (élections municipales, provinciales, législatives, etc...), une autre équipe assure la direction des affaires. Se sentira-t-elle concernée, engagée par des choix qui ne trouveront peut-être pas place dans la politique nouvelle qu'elle se donne pour but d'appliquer?

Tout, cependant, n'est pas négatif dans l'avenir.

Pourquoi ne pas espérer que la crise économique elle-même incitera les responsables à mettre en application ces plans, qui par une recherche du meilleur rapport coût / efficacité, une utilisation plus rationnelle

des crédits, devraient leur permettre de mieux supporter la période de "vaches maigres" que nous connaissons actuellement?

Ainsi que le dit André COSSETTE, au sujet de l'évaluation des services d'une bibliothèque, dans l'article précédemment cité (60) :

" Une autre raison qui devrait inciter les bibliothécaires à évaluer d'une manière systématique les services documentaires est le caractère limité des ressources financières. Devant l'augmentation croissante des coûts des services publics et la rareté des ressources budgétaires disponibles, toutes les institutions publiques — y compris les institutions d'enseignement et les bibliothèques— devront désormais rendre des comptes aux contribuables et à leurs représentants. Les bibliothécaires devront justifier les budgets alloués aux services documentaires en termes de résultats à atteindre et démontrer que les produits et services réalisés grâce à ces budgets correspondent effectivement aux résultats attendus (objectifs fixés). Les bibliothèques du Québec et d'ailleurs vivront de plus en plus dans ce contexte. Les responsables devront prouver l'efficacité des activités bibliothéconomiques et démontrer, à l'aide d'études rigoureuses, la qualité des services documentaires offerts au public".

Marc CHAUVEINC, Président de l'Association des Bibliothécaires français, lui fait écho dans le discours d'ouverture du congrès 1977 de l'A.B.F.(61) :

" Les bibliothèques n'ont pas d'argent. Qu'elles soient publiques ou privées, elles subissent de plein fouet les restrictions budgétaires de cette période de crise. Elles n'ont jamais eu la priorité dans l'attribution des crédits, que ce soit dans une entreprise, dans une commune ou dans une université. C'est une vérité criante qu'il faut continuellement combattre... Nous n'avons que deux attitudes possibles devant cette pénurie : ou la refuser et fermer nos établissements en criant bien fort qu'ils ne peuvent fonctionner avec les moyens alloués, ou l'accepter et essayer d'en tirer le meilleur parti, donc organiser".

Puisqu'il s'agit pour tous de "gérer la pénurie" et de satisfaire un maximum de besoins avec un minimum de moyens, pourquoi ne pas s'appuyer sur ces programmes de développement, qui tous ont pour but de rationaliser le fonctionnement du système et d'obtenir, en matière de lecture publique, la parfaite adéquation de la demande et du service proposé, avec une évaluation juste des coûts?

Une autre donnée entre en jeu, que souligne Henri COMTE dans la communication qu'il a faite au même congrès 1977 de l'A.B.F. (62) :

" Il est possible de soutenir, à bon droit semble-t-il, que cette introduction de la gestion dans le domaine documentaire répond à des besoins profonds et, de ce fait, s'inscrit de façon plus ou moins inéluctable dans la logique du développement des institutions documentaires. Celles-ci sont, en effet, confrontées à la fantastique croissance de la production documentaire, croissance qui, rappelons-le, n'a cessé de s'accélérer depuis plus d'un siècle.

Pour maîtriser ce raz-de-marée, il leur a fallu augmenter de dimensions, diversifier et spécialiser leurs services, multiplier les liens de coopération. Comment ne pas voir que cette évolution, qui en a fait des entreprises sans cesse plus complexes et plus coûteuses, ne pouvait pas ne pas être porteuse, à la longue, d'exigences nouvelles quant aux conditions de leur fonctionnement?"

La planification et la rationalisation de la gestion ne sont-elles pas le seul moyen de faire face à cette nouvelle dimension de la documentation?

Enfin, est à considérer un dernier élément (très étroitement lié au précédent), qui rend nécessaire, et même indispensable, l'application au domaine de la lecture publique des nouveaux principes de gestion et des programmes de planification. Il s'agit de l'automatisation des fonctions documentaires.

A ce propos, rappelons, en quelques mots, l'origine du Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris.

L'automatisation du système de prêt avait été envisagée dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux lecteurs et de décharger le personnel des tâches répétitives et fastidieuses qu'il effectuait au détriment d'activités d'accueil et d'animation. Le Service Organisation et Informatique avait alors été chargé d'une étude sur l'opportunité d'une mécanisation du prêt. Mais il était rapidement apparu que l'automatisation ne constituait qu'un élément de la gestion globale et qu'elle supposait préalablement une réflexion sur les possibilités d'amélioration de l'organisation.

Comment concevoir, en effet, un traitement automatique de la documentation à un coût raisonnable, si le réseau est constitué d'unités disparates, qui ne peuvent fournir des informations comparables, établies selon les mêmes normes?

Ainsi que le dit Henri COMTE, en conclusion de la conférence citée précédemment:

" Le devenir des institutions documentaires — en premier lieu donc des bibliothèques — ne sera pas la simple projection de leur situation présente. C'est pourquoi il paraît essentiel, suivant les directives des prospectivistes, de distinguer dans le temps présent ceux des faits qui sont porteurs d'avenir et de s'efforcer de mesurer, pour s'y adapter en temps utile, leurs conséquences à terme. Si la politique à moyen terme est assurément le moyen privilégié de cette adaptation, il faut donc bien prendre conscience que l'efficacité de ce levier dépendra, pour une large part, de la qualité des études prospectives qui lui servent de point d'appui".

Est-il encore possible de ne pas reconnaître un avenir à la rationalisation et à la planification?

ANNEXES

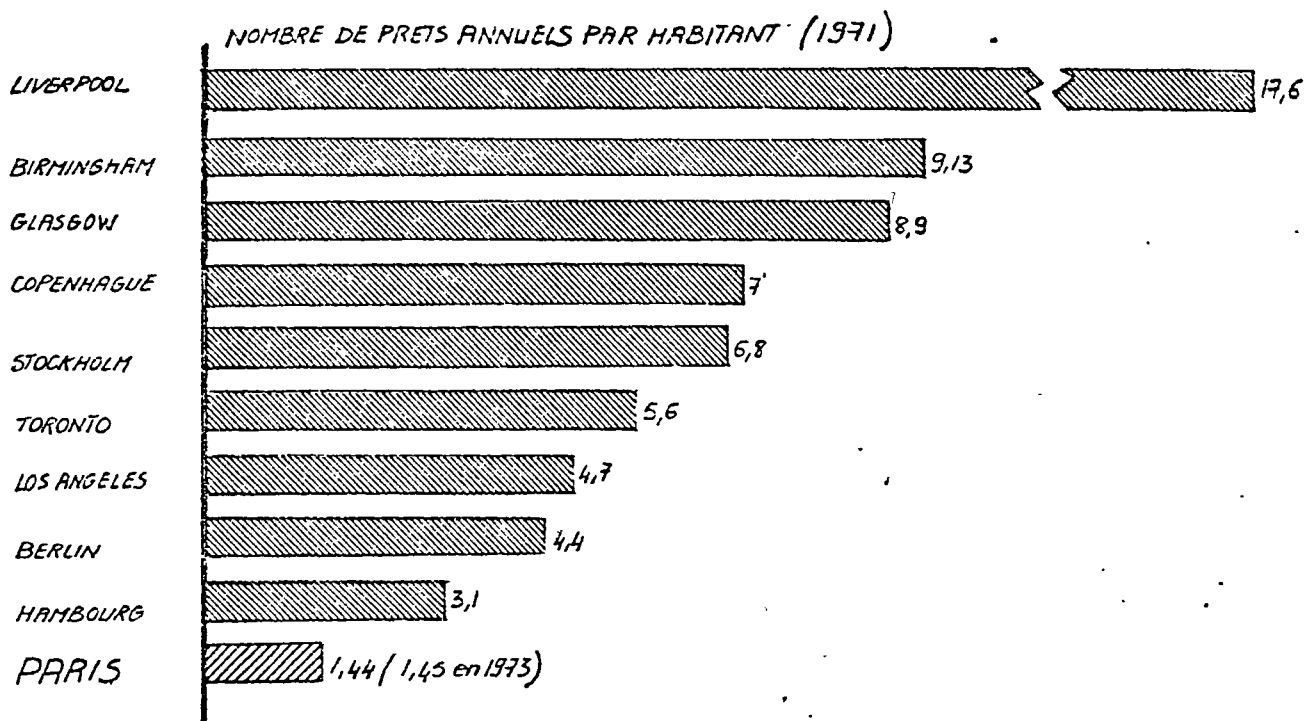
TABLEAU COMPARATIF (1975)

La Communauté Urbaine de Montréal et les autres grandes villes canadiennes.

	Dépenses par hab. consacrées à la bibliothèque publique (1)	Moyenne de la population desservie par un bibliothécaire	Proportion de bibliothécaires professionnels par rapport à l'ensemble du personnel	Nombre de volumes prêtés par habitant
COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL / MONTREAL	2,00 \$ (Chiffre de Montréal. Pour la CUM, les dépenses varient entre 1,89 et 13,00 par hab.)	9738 habitants (A Montréal même, un bibliothécaire pour 22000 habitants)	17,3 %	1,34 (chiffre de Montréal. Pour la CUM, le nombre de volumes varie entre 1,3 et 12,8)
TORONTO	10,80 \$	5636 habitants	29,8 %	Moyenne canadienne =
VANCOUVER	10,64 \$	4468 habitants	24,6 %	
OTTAWA	9,00 \$	7023 habitants	24 %	4,4

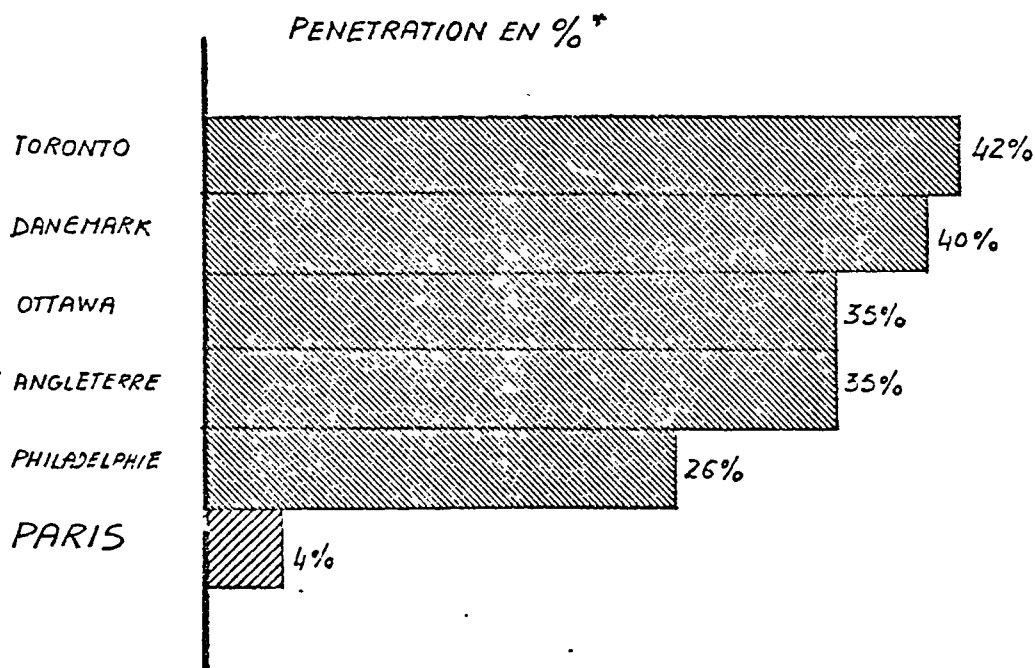
(1) - Les dépenses par habitant sont indiquées en dollars canadiens.

LE NOMBRE DE PRETS PAR HABITANT EST A PARIS DE 1,45 PRET, COMPARE A LA MOYENNE DE 5,6 PRETS REALISES DANS LES VILLES ETRANGERES



Source: Statistiques INTAMEL

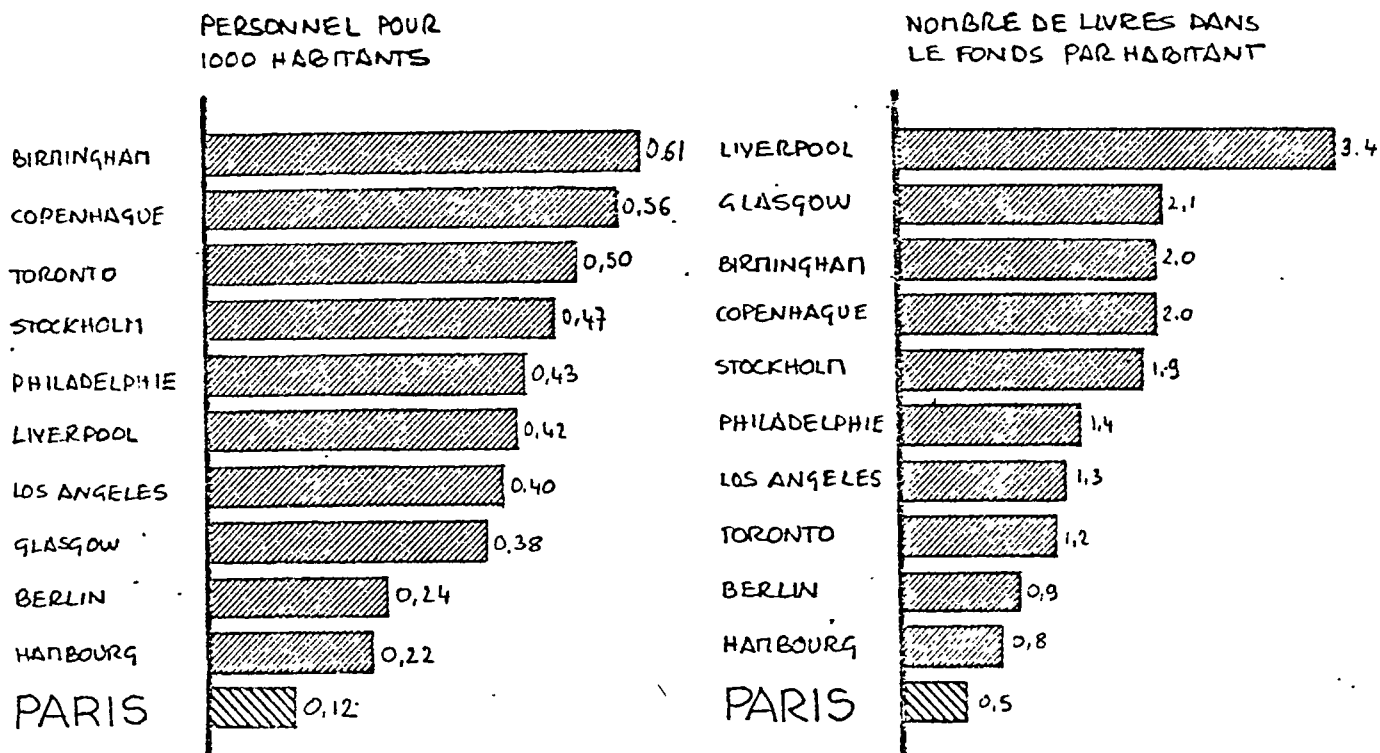
LA PENETRATION EST DE 4% A PARIS, COMPAREE AUX PENETRATIONS ALLANT DE 14% A 42% DANS LES VILLES ETRANGERES



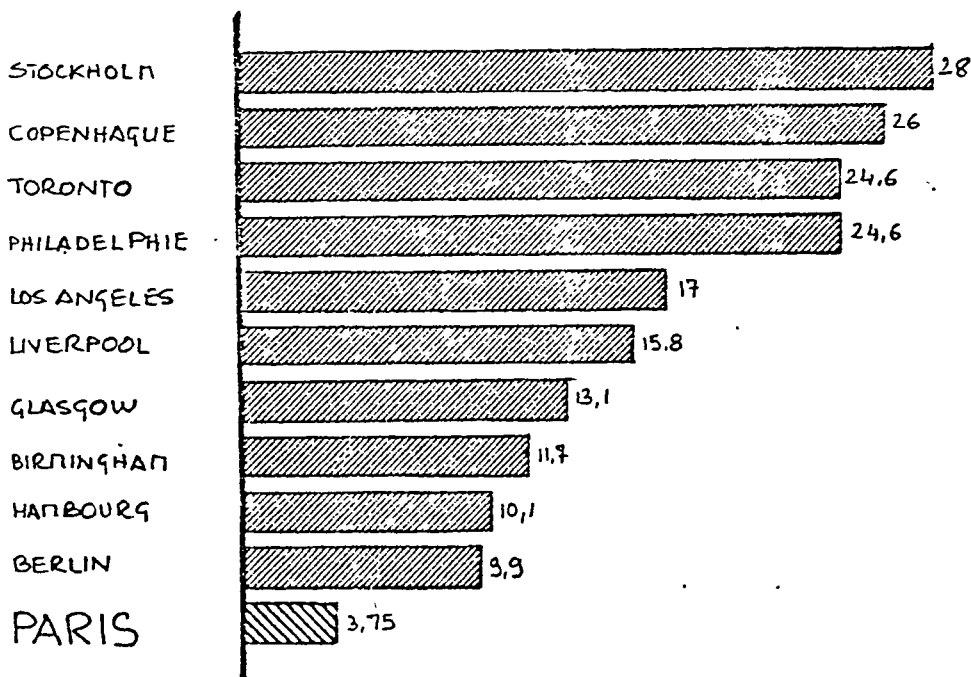
* Nombre de lecteurs actifs en pourcentage de la population

Source: Estimations réalisées d'après divers documents fournis par M. Baudin

LES RESSOURCES PAR HABITANT ALLOUEES AUX BIBLIOTHEQUES
PARISIENNES SONT BIEN INFERIEURES AUX RESSOURCES DONT DISPOSENT
LES BIBLIOTHEQUES DES VILLES ETRANGERES

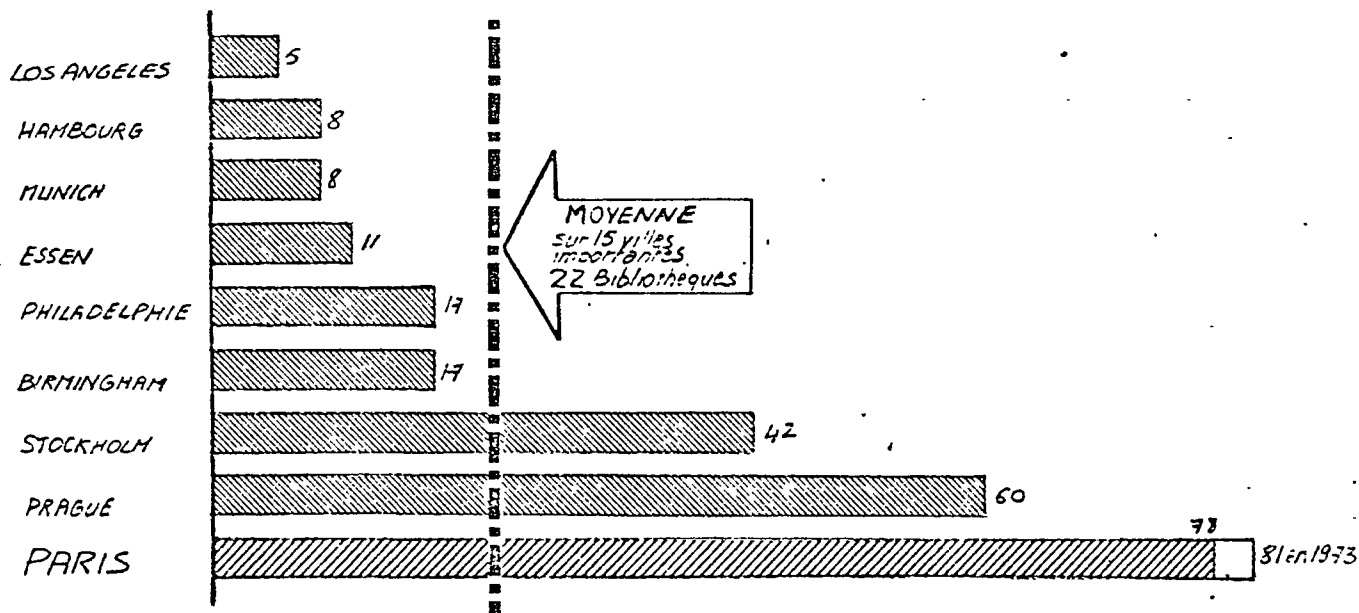


BUDGET PAR HABITANT EN FRANCS SUISSE



AVEC 81 BIBLIOTHEQUES REPARTIES SUR 105 KM2, LA DENSITE DES BIBLIOTHEQUES EST 4 FOIS PLUS FORTE QUE LA DENSITE MOYENNE CALCULEE SUR 15 VILLES ETRANGERES IMPORTANTES*

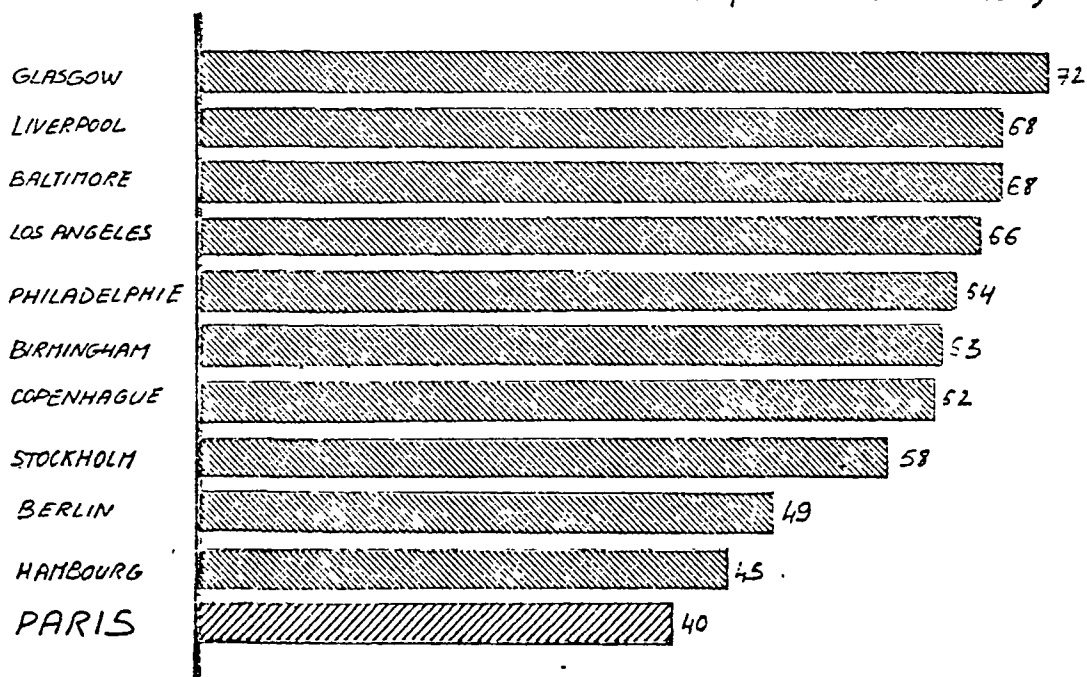
NUMBRE DE BIBLIOTHEQUES POUR UNE SURFACE EQUIVALENTE A CELLE DE PARIS EN 1969



* Cette annexe concerne la densité des implantations du réseau des bibliothèques. D'après M. Baudin la surface moyenne des bibliothèques est à Paris, inférieure à celles des autres villes

AVEC 40 HEURES, L'OUVERTURE HEBDOMADAIRE DES BIBLIOTHEQUES PARISIENNES EST BIEN INFÉRIEURE A CELLES DES VILLES ETRANGERES COMPARABLES

HEURES D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE (BIB. CENTRALE EN 1971)



Source: Statistiques de INRAEL et document récapitulatif de M. Baudin

PARIS ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL (CUM) : QUELQUES CHIFFRES INDICATIFS (1974)

PARIS	COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL
<p><u>Population</u> : 2 375 000 habitants</p> <p><u>Superficie</u> : 105 km²</p> <p><u>Collections</u> (1) : 2 304 000 livres</p> <p><u>Nombre de bibliothèques</u> : 83 (= 16 bib. principales, 15 bib. moyennes, 50 comptoirs de prêt, 8 bib. spécialisées)</p> <p><u>Nombre de lecteurs inscrits</u> : 137 000 , soit 5,95% de la population parisienne</p> <p><u>Nombre de prêts par hab.</u> : 1,46</p> <p><u>Nombre de prêts total</u> : 2 600 000</p> <p><u>Personnel</u> : 437 (total général = temps complet + temps partiel. Pour le personnel ne travaillant pas à temps complet, une conversion a été faite sur la base de 38 heures hebdomadaires par agent)</p> <p><u>Dépenses par habitant</u>: 5,27 Frs (Frs constants 1970) 7,21 Frs (Frs courants 1974)</p>	<p><u>Population</u> : 1 967 000 habitants (A Montréal même, 1 193 000 habitants, soit 61% de la population totale de la CUM, 20% de la pop. québécoise)</p> <p><u>Superficie</u> : 122 500 acres, soit 490 km² (Montréal même = 98 km²)</p> <p><u>Collections</u> (1) : Bibliothèques de la CUM: 2 500 000 livres Bib. de Montréal = 1 000 000 volumes</p> <p><u>Nombre de bibliothèques</u> : à Montréal même, 1 centrale, 15 succursales, 1 bibliobus. Dans les 29 autres municipalités de la CUM= 19 bib.</p> <p><u>Nombre de lecteurs inscrits</u> : 65 679 , soit 4,7% de la population (chiffre de Montréal uniquement)</p> <p><u>Nombre de prêts par hab.</u> : 1,34 (à Montréal même) (Sur l'ensemble de la CUM, le chiffre varie de 1,3 à 12,8)</p> <p><u>Personnel</u> : 1171 personnes dans les bibliothèques de la CUM (331 à temps complet, 840 à temps partiel dont 91% de bénévoles)</p> <p><u>Dépenses par habitants</u> (2) : 2,00 \$ à Montréal même (Sur l'ensemble de la CUM, les dépenses varient entre 1,89 et 13,00 \$ par tête)</p>
<p>(1) : Nous n'avons de chiffres précis que pour les collections d'imprimés (périodiques exclus)</p> <p>(2) : Dépenses en dollars canadiens</p>	



CHAPITRE 59

CHAPTER 59

Loi des bibliothèques publiques

Public Libraries Act

Exécution de la loi.

1. Le ministre des affaires culturelles est chargé de l'exécution de la présente loi. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 14.

1. The Minister of Cultural Affairs shall have charge of the carrying out of this act. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 14.

Interprétation de Commission

2. Dans la présente loi, l'expression a) « Commission » signifie la Commission des bibliothèques publiques établie par la présente loi;

2. In this act, the expression (a) "Commission" means the Public Libraries Commission established by this act;

« membre »

b) « membre » signifie un membre de cette Commission. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 2.

(b) "member" means a member of such Commission. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 2.

Organisme institué.

3. Un organisme permanent, désigné sous le nom de « Commission des bibliothèques publiques du Québec », est institué par la présente loi. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 3.

3. A permanent body, called the "Quebec Public Libraries Commission", is established by this act. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 3.

Devoirs

4. La Commission est chargée d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes relatifs à l'établissement, au maintien et au développement des bibliothèques publiques dans la province, de faire rapport de ses constatations et opinions au ministre des affaires culturelles et, en outre, d'étudier toutes questions se rattachant aux bibliothèques publiques que ce dernier lui soumet.

4. The Commission shall be charged with the study of the best means of solving the problems relating to the establishment, maintenance and development of public libraries in the Province, reporting its findings and opinions to the Minister of Cultural Affairs and, in addition, studying all questions relating to public libraries that may be submitted to it by the latter.

Travail et rapport trimestriel

Elle doit commencer et poursuivre son travail avec diligence et faire rapport au moins à tous les trois mois de ses études, conclusions et recommandations au ministre des affaires culturelles sur les sujets visés par le présent article. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 4.

It shall commence and continue its work with dispatch and report at least every three months on its studies, findings and recommendations to the Minister of Cultural Affairs respecting the matters contemplated by this section. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 4.

Composition

5. La Commission se compose a) du directeur des bibliothèques publiques de la province qui en fait partie

5. The Commission shall consist of (a) the director of public libraries of the Province who shall be a member

de droit et dont la nomination est prévue par l'article 11;

b) de six autres membres choisis pour l'intérêt qu'ils prennent au développement des bibliothèques et qui sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour six ans. Leur mandat peut être renouvelé. Exceptionnellement, à la fin du premier triennat, trois membres désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil sortent de charge. À la fin de chaque triennat, le lieutenant-gouverneur en conseil comble les vacances de la Commission. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 5.

thereof *ex officio* and whose appointment is provided for in section 11;

(b) six other members selected for the interest that they take in the development of libraries and who shall be appointed by the Lieutenant-Governor in Council for six years. Their mandate may be renewed. By exception, at the end of the first three-year period, three members appointed by the Lieutenant-Governor in Council shall retire. At the end of each three-year period, the Lieutenant-Governor in Council shall fill the vacancies in the Commission. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 5.

Vacances.

6. Avant la fin d'un triennat, toute vacance parmi les membres de la Commission est comblée par le lieutenant-gouverneur en conseil et le mandat de ce membre se limite à la période non écoulée du mandat de celui qu'il remplace. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 6.

6. Before the end of a three-year period, any vacancy among the members of the Commission shall be filled by the Lieutenant-Governor in Council and the mandate of such member shall be limited to the unexpired period of the mandate of the member whom he replaces. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 6.

Frais de déplacement, etc.

7. Les membres de la Commission, dans l'exécution de leurs fonctions en cette qualité, reçoivent le remboursement de leurs frais de déplacement et de subsistance hors du lieu de leur résidence. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 7.

7. The members of the Commission, in the performance of their duties as such, shall be reimbursed their expenses for travelling and subsistence away from their place of residence. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 7.

Règlements de la Commission

8. La Commission peut adopter pour sa régie interne les règlements qu'elle juge opportuns. Ces règlements entrent en vigueur dès leur approbation par le ministre des affaires culturelles. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 8.

8. The Commission may make for its internal management such regulations as it may deem expedient. Such regulations shall come into force upon approval by the Minister of Cultural Affairs. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 8.

Règlements du lieutenant-gouv. en conseil.

9. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut adopter tous les règlements qu'il juge nécessaires pour assurer la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

9. The Lieutenant-Governor in Council may make all such regulations as he may deem necessary to secure the implementing of the recommendations of the Commission.

Publication

Ces règlements sont publiés dans la *Gazette officielle de Québec*. Ils entrent en vigueur à compter de la date de cette publication ou, selon le cas, à compter de la date fixée à cette fin par le lieutenant-gouverneur en conseil. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 9.

Such regulations shall be published in the *Quebec Official Gazette*. They shall come into force from the date of such publication, or from the date fixed for such purpose by the Lieutenant-Governor in Council, as the case may be. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 9.

Organisme administratif.

10. Il est constitué et établi au ministère des affaires culturelles un organisme administratif sous le nom de « Service

10. An administrative body is constituted and established in the Department of Cultural Affairs under the name of the

Bibliothèques publiques - Public Libraries

CHAP. 59

des bibliothèques du Québec ». 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 10.

"Quebec Library Service". 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 10.

Composition

11. Le Service des bibliothèques du Québec se compose :

11. The Quebec Library Service shall consist of:

- 1° du directeur des bibliothèques publiques de la province;
- 2° de tous les officiers et employés jugés nécessaires

- (1) the director of public libraries of the Province;
- (2) all officers and employees deemed necessary.

Le directeur, les officiers et les employés visés par le présent article sont régis par la Loi du service civil (chap. 13) et la Loi des pensions (chap. 14). 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 11.

The director, officers and employees contemplated by this section shall be governed by the Civil Service Act (Chap. 13) and the Pension Act (Chap. 14). 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 11.

Fonction du directeur des bibliothèques

12. Le directeur des bibliothèques publiques de la province a la direction du Service des bibliothèques du Québec et agit comme agent de liaison entre le ministre des affaires culturelles et la Commission. Il assure l'exécution des règlements adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la présente loi et coopère avec les corporations municipales, les associations de bibliothécaires et tous autres groupements qui s'intéressent au développement des bibliothèques publiques. Il remplit toutes les autres fonctions que lui confie le ministre des affaires culturelles. 8-9 Eliz. II, c. 18, a. 12.

12. The director of public libraries of the Province shall have supervision of the Quebec Library Service and shall act as liaison officer between the Minister of Cultural Affairs and the Commission. He shall ensure the carrying out of the regulations made by the Lieutenant-Governor in Council under this act and shall cooperate with municipal corporations, librarians' associations and any other groups interested in the development of public libraries. He shall perform such other duties as may be assigned to him by the Minister of Cultural Affairs. 8-9 Eliz. II, c. 18, s. 12.

3.4. La coordination entre les bibliothèques publiques

3.4.1. La création d'un système métropolitain de bibliothèques à Montréal.

Les systèmes métropolitains de bibliothèques de Toronto et des grandes villes américaines ont démontré leur efficacité au niveau des services à la population. En 1974-75, Montréal métropolitain comptera 39 bibliothèques sur 112 bibliothèques municipales ou d'association au Québec. Cette population desservie à plus de 90% aura besoin d'un service de bibliothèque comparable aux grandes villes canadiennes. Un système de coordination et de centralisation pourra éliminer si possible la multiplication d'un même service technique de préparation des volumes et permettra d'améliorer qualitativement et quantitativement les services aux usagers des bibliothèques.

Ce système, pour être efficace et adapté aux besoins et aux conditions du milieu, sera précédé d'une étude dont le coût estimé est de \$50,000. Les spécialistes retenus pour réaliser cette étude en 1974-75 auront à formuler un plan de développement des bibliothèques publiques de la Métropole, et tiendront compte des questions suivantes:

- la bibliothèque centrale et ses succursales quant à leur localisation, leur accessibilité, etc...,
- les services publics et techniques,
- les activités offertes aux enfants, adolescents et adultes ainsi que les programmes spéciaux,
- les collections d'une façon qualitative et quantitative,
- les besoins de personnel spécialisé, technique et autres,
- les structures administratives et les modalités de financement des divers paliers,
- les possibilités de collaboration entre les bibliothèques, les autres centres de documentation et les agences culturelles du secteur de l'information et du développement socio-culturel,
- les bibliothèques spécialisées pour le milieu des affaires.

MUNICIPALITES QUI FORMENT LA COMMUNAUTE URBAINE
DE MONTREAL SELON LA POPULATION, 1974 (*)

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>
1 Montréal	1,193,000
2 Montréal-Nord	92,547
3 Lasalle	77,000
4 Verdun	75,460
5 Saint-Léonard	62,725
6 Saint-Laurent	62,565
7 Lachine	44,112
8 Pointe-aux-Trembles	37,839
9 Anjou	35,445
10 Pierrefonds	34,200
11 Dollard-des-Ormeaux	32,000
12 Pointe-Claire	28,012
13 Outremont	27,894
14 Côte Saint-Luc	25,335
15 Westmount	23,605
16 Mont-Royal	21,105
17 Dorval	20,731
18 Beaconsfield	20,480
19 Roxboro	7,514
20 Hampstead	7,210
21 Saint-Pierre	6,925
22 Montréal-Ouest	6,405
23 Sainte-Anne de Bellevue	4,833
24 Montréal-Est	4,800
25 Kirkland	4,300
26 Baie d'Urfé	3,850
27 Sainte-Geneviève	2,900
28 Saint-Raphaël-de-l'île Bizard	2,884
29 Senneville	1,412
30 Ile Dorval	7
TOTAL	1,967,095

(*) Québec (Province), Bureau de la statistique du Québec, Service des finances. *Analyse budgétaire, municipalités du Québec, année financière 1974-75.* Québec. 1975. p. 102.

LISTE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LA CUM INCLUSES DANS L'ETUDE

I - Dix-sept bibliothèques municipales subventionnées par la Province

Beaconsfield
Côte Saint-Luc
Dorval
Ile Bizard
Lachine
Lasalle
Montréal, Bibliothèque de la Ville de
Montréal-Est
Montréal-Nord
Mont-Royal
Outremont
Pointe-Claire
Roxboro (comprenant Dollard-des-Ormeaux et Pierrefonds)
Saint-Laurent
Saint-Léonard
Verdun
Westmount

II - Cinq bibliothèques d'association subventionnées : adultes

Atwater
Fraser-Hickson
Jewish Library
Marguerite Brunet
Baie d'Urfè

III - Quatre bibliothèques d'association subventionnées : enfants

La Bibliothèque des Enfants
Notre-Dame-de-Grâce for Boys and Girls Library
Children's Library
Pinocchio

IV - Quatre bibliothèques publiques non subventionnées par la Province

Anjou
Kirkland
Montréal-Ouest
Ville Saint-Pierre

Dix des trente municipalités formant la CUM n'ont pas encore de bibliothèques publiques :

Anjou
Kirkland
Montréal-Ouest
Ville Saint-Pierre
Hampstead
Ile Dorval
Pointe-aux-Trembles
Sainte-Anne-de-Bellevue
Sainte-Geneviève
Senneville

] Bibliothèques d'association, mais pas de bibliothèques publiques

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUES

EBP ETUDE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LA REGION DE MONTREAL

Entrevues - Responsables des bibliothèques

La bibliothèque _____ Par _____
Responsable _____ Date _____

IMPRESSIONS GENERALES

1. Immeuble: Décorire

Extérieur

Site

Intérieur

Premier coup d'oeil

Expositions

Rayons

Affiches

Disposition générale

ADMINISTRATION

2. A qui êtes-vous responsable?

3. S'il existe un conseil d'administration

Combien de membres?

Qui les nomme?

Durée du mandat?

Statut: consultatif seulement?

corporation?

comité du conseil municipal?

4. Sources de revenu

Provinciales _____ Combien _____ %
Municipales _____ Combien _____ %
Autres _____

Si autres, spécifier

source _____
montant _____ %

5. Est-ce que chacun de ces organismes contribue suffisamment?
6. Si non, lesquels pourraient faire davantage?
7. Et de combien?
8. Quels sont les obstacles à une meilleure contribution?
9. Quel serait le niveau adéquat de soutien financier?
10. Comment pourrait-on y arriver?
11. A-t-on fait des efforts pour obtenir une aide financière adéquate?
12. Si oui, qui les a faits?
13. par quels moyens?
14. Quels buts poursuivez-vous présentement?

15. *Pourquoi?*
16. *Qui les a déterminés?*
17. *Mesure de succès ou d'insuccès jusqu'à présent?*
18. *A quoi attribuez-vous le succès ou l'insuccès?*
19. *A quels problèmes croyez-vous devoir faire face dans les trois prochaines années? (Par priorité)*
20. *Dans les cinq prochaines années?*
21. *D'après vous, quels sont les services à développer davantage?*
22. *Ceux que l'on devrait atténuer?*
23. *Ceux que l'on devrait laisser tomber?*
24. *Ceux que l'on devrait créer?*
25. *Que se passe-t-il d'intéressant et de changeant dans votre municipalité?*
 - Population?*
 - Niveau d'éducation?*
 - Vie économique?*
 - Urbanisation/développement?*
26. *Comment chacun de ces changements affecte-t-il, affectera-t-il ou devrait-il affecter votre bibliothèque?*

27. *Projets d'aménagement?*
28. *de construction?*
29. *de déménagement?*
30. *d'expansion?*
31. *D'après vous, comment les citoyens perçoivent-ils votre bibliothèque? Quelle image s'en font-ils?*
32. *Quels groupes civiques, culturels, éducatifs, gouvernementaux ou autres ont des liens avec votre bibliothèque?
(Suggérer des noms de personnes à consulter).*
33. *Existe-t-il quelque genre de coopération entre d'autres bibliothèques et la vôtre?*
34. *Quelles bibliothèques?*
35. *Pour quelles fins?*
36. *Par quels moyens?*
37. *Si entente, contractuelle? _____
autre? _____*
38. *Quels aspects du service vous semblent les plus aptes à la coopération?*

49. *Bénévoles.*
50. *Avez-vous employé des bibliothécaires ayant reçu leur formation à McGill ou à Montréal depuis 1970?*
51. *Vous ont-ils donné satisfaction?*
52. *Pourquoi/Pourquoi pas?*
53. *Etes-vous satisfait(e) des échelles de traitements du personnel de votre bibliothèque?*

SERVICES AU PUBLIC

54. *Vous avez déclaré en 1973 un pourcentage de _____ d'usagers par rapport à la population que vous desservez. Sur quoi avez-vous basé vos calculs?*
55. *Pouvez-vous nous donner des détails sur la composition de votre clientèle? (Comme par exemple le niveau de formation scolaire, l'âge, l'ethnicité, le niveau socio-économique).*
56. *Comment attirez-vous les gens à la bibliothèque?*
- Publicité*
 - Visites dans les écoles*
 - Présence dans les réunions de groupes*
 - Expositions: Intérieur*
 - Extérieur*
 - Programmes*

57. Avez-vous un service de référence autonome?
58. Avec personnel professionnel
en tout temps? _____
à certaines heures? _____
59. Donnez-vous des renseignements
Par téléphone _____
Par lettres _____
Sur place _____
A tous (enfants) _____
60. Avez-vous une politique définie concernant le service de référence? (Obtenir copie)
61. Utilisez-vous les services de référence de d'autres bibliothèques?
62. Lesquelles?
63. Comment (Par téléphone, télex, etc.)?
64. Votre bibliothèque a-t-elle un "Community Inf. Service"?
65. Avez-vous un service de guide de lecture?
66. Qui le fait? (Formation)
67. Comment le fait-on?

68. *Service de photocopie?*

69. *D'autres services au public?*

DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

70. *Politique de développement (obtenir doc.).*

71. *Qui fait le choix? (Suggestions des usagers acceptées?)*

72. *Comment?*

73. *Etes-vous satisfait(e) des résultats?*

74. *Si non, pourquoi?*

75. *Quels procédés préféreriez-vous?*

76. *Vos usagers sont-ils satisfaits de vos collections?*

77. *Avez-vous des livres en langues autres que française
et anglaise?*

Oui

Non

78. *Collections dignes de mention?
(Préciser langues et matières)*

79. *Quelles disciplines vous semblent les mieux pourvues?*

80. *Lesquelles sont plus faibles?*

81. *Quels genres de collections autres que celles que vous avez, aimeriez-vous développer?*

82. *Vos commentaires.*

SERVICES TECHNIQUES

83. *Est-ce que toutes vos collections sont cataloguées?
Si non, lesquelles ne le sont pas?*

84. *Est-ce que toutes vos collections sont classifiées?
Si non, lesquelles ne le sont pas?*

85.

	<i>Sur place?</i>	<i>Contrat?</i>
<i>Acquisitions</i>		
<i>Catalogage</i>		
<i>Classification</i>		
<i>Préparation matérielle</i>		
<i>Reliure</i>		

86. *Quel est le coût unitaire de vos services techniques?*

87. *Quelles opérations sont comprises dans ce coût?*

88. *Comment avez-vous calculé ce coût?*

89. *Vos commentaires sur ces services techniques.*

SERVICE AUX ENFANTS

90. Salle désignée?

91. Dimensions?

92. Accès?

93. Personnel attitré?

94. Formation?

95. Services:

 Collections (livres, disques, etc.)

 Pourcentage des collections quant à la langue:

 Français _____

 Anglais _____

 Autres _____

 Niveau des collections?

96. Quatre services (ex. heure du conte, guide de lecture, etc.)

97. Vos commentaires.

AVENIR

98. Etes-vous satisfait(e) de la qualité des bibliothèques publiques de votre localité?

 Oui _____ Non _____

 Donnez les raisons:

99. *Etes-vous satisfait(e) de la qualité des bibliothèques publiques de la région de Montréal?*

Oui ___ *Non* ___

Donnez les raisons:

100. *Comment pourrait-on, d'une façon pratique et réaliste, améliorer la qualité des bibliothèques publiques de la région de Montréal?*

101. *En pratique, croyez-vous qu'il soit possible d'améliorer sensiblement la qualité des bibliothèques publiques sans toucher à l'autonomie de chacune des constituantes?*

Oui ___ *Non* ___

102. *Si oui, par quels moyens?*

103. *Si non, comment les responsables des bibliothèques constituantes vont-ils réagir?*

104. *Selon vous, une coordination de certains services est-elle souhaitable?*

Oui ___ *Non* ___

105. *Si oui, quels services?*

106. *Par quels moyens?*

107. *Quelles seraient les réactions des bibliothécaires de la région devant l'établissement*
- *d'un système intégré sous une seule autorité?*
 - *d'un système coopératif?*
 - *d'un système coordonné avec une superstructure qui n'affecterait pas l'autonomie ni l'identité propre des bibliothèques publiques de la région de Montréal, mais leur offrirait de participer aux avantages d'un réseau coordonné de services dont le coût serait défrayé:*
 - *par la province*
 - *proportionnellement par les bibliothèques membres*
 - *proportionnellement par les deux*
108. *Quel serait le rôle de la Municipale dans un réseau qui engloberait l'ensemble du territoire de la CUM?*
109. *Vos commentaires sur toute autre question que vous aimeriez soulever.*
110. *Impressions créées par la personne interviewée.*

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES AUTORITES MUNICIPALES

EBP ETUDE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LA REGION DE
MONTREAL

Entrevue avec _____

1. *Nom de la municipalité* _____
2. *Nom de la personne interviewée* _____
3. *Titre de la personne interviewée* _____
4. *Comment voyez-vous la bibliothèque publique de votre municipalité?*
5. *Quelle priorité a-t-elle vis-à-vis les autres services de la municipalité?*
6. *Dans les relations entre la municipalité et ses divers services, comment se comparent celles de la bibliothèque avec la municipalité?*
7. *A votre point de vue, reçoit-elle des revenus suffisants*
de la province? _____
de la municipalité? _____
d'autres sources? _____
8. *Si non, expliquer et indiquer quels revenus seraient suffisants.*
9. *Comment pourrait-on y arriver?*

10. *Quels efforts ont été faits pour donner à la bibliothèque une aide financière adéquate?*
11. *Si oui, qui les a faits?*
12. *Par quels moyens?*
13. *A quels problèmes la municipalité aura-t-elle à faire face dans les trois prochaines années?
(Par priorité)*
14. *Dans les cinq prochaines années?*
15. *Que se passe-t-il d'intéressant et de changeant dans votre municipalité?*
16. *Population?*
17. *Au niveau de l'éducation?*
18. *Vie économique?*
19. *Urbanisation/développement?*
20. *D'après vous, comment les citoyens perçoivent-ils la bibliothèque?*
21. *Quels groupes civiques, culturels, éducatifs, gouvernementaux ou autres ont des liens avec votre bibliothèque?... ou pourraient en avoir? (Suggérer des noms de personnes à consulter).*

22. *Etes-vous satisfait(e) de la qualité des services de votre bibliothèque?*

oui _____

non _____

23. *Donnez les raisons.*

24. *Etes-vous satisfait(e) de la qualité des services des bibliothèques publiques de la région de Montréal?*

oui _____

non _____

Donnez les raisons.

25. *Si non, croyez-vous qu'il soit possible d'améliorer sensiblement les bibliothèques publiques de la région de Montréal (y compris la vôtre, s'il y a lieu) sans toucher à l'autonomie de chacune des constituantes?*

oui _____

non _____

26. *Si oui, par quels moyens?*

27. *Si non, comment les municipalités et leurs bibliothèques réagiraient-elles?*

28. *Quelles seraient les réactions de votre municipalité devant l'établissement*

- d'un système intégré des bibliothèques publiques de la région de Montréal sous une seule autorité?*
29. *d'un système coopératif?*
30. *d'un système coordonné avec une super-structure qui n'affecterait pas l'autonomie ni l'identité propre de ces bibliothèques, mais leur offrirait de participer aux avantages d'un réseau coordonné de services dont le coût serait défrayé:*
- par la province*
- proportionnellement par les bibliothèques membres*
- proportionnellement par les deux*
31. *A votre point de vue, quel serait le rôle de la Municipale, dans un réseau qui engloberait l'ensemble du territoire de la CUM?*
32. *Vos commentaires sur toute autre question que vous aimeriez soulever.*
33. *Impressions créées par la personne interviewée:*

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

EBP ETUDE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LA REGION DE
MONTREAL

100 est, rue Notre-Dame, Montréal, Qué. B2Y 1C1

*Questionnaire à l'intention du personnel profes-
sionnel des bibliothèques publiques de la région
de Montréal*

Votre nom _____ Age _____

Nom de votre bibliothèque _____

1. *Quel poste occupez-vous présentement (e.g. catalo-
gueur, responsable du service aux enfants, etc.)?*

2. *Depuis quand occupez-vous ce poste?* _____

3. *Etes-vous détenteur d'un baccalauréat ou d'une
maîtrise en bibliothéconomie?*

Oui _____

Non _____

4. *Quelles langues parlez-vous couramment?* _____

5. De quelles associations de bibliothécaires êtes-vous membre?

ASTED ___ QLA/ABQ ___ CBPQ/CPLQ ___
CLA ___ SLA-Montreal Chapter ___ ALA ___
Autres (spécifier) _____

6. De quelles autres associations professionnelles, civiques, culturelles, etc. êtes-vous membre? _____

7. Veuillez donner les détails de votre expérience de travail dans les bibliothèques (si nécessaire, ajoutez une feuille):

Poste	Bibliothèque	Date	Lieu
_____	_____	_____	_____

8. Avez-vous déjà publié des articles? oui ___ non ___

9. Avez-vous déjà publié des recensions de livres?
oui ___ non ___

10. Avez-vous déjà publié des livres? oui ___ non ___

11. Si oui, veuillez en donner les citations: _____

12. Quelles revues professionnelles lisez-vous régulièrement? _____

13. *Quels autres journaux et revues lisez-vous régulièrement?* _____

14. *A quels colloques, journées d'études, etc. (à l'exception des congrès) avez-vous participé depuis janvier 1972?*

<i>Colloque, etc.</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
_____	_____	_____

15. *A quels congrès avez-vous participé depuis janvier 1972?*

<i>Congrès</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
_____	_____	_____

16. *Pour chacun des congrès mentionnés à la question précédente, la bibliothèque a-t-elle défrayé*

les frais d'inscription? non ___ *une partie* ___ *la totalité* ___
les frais de déplacement? non ___ *une partie* ___ *la totalité* ___
les frais de séjour? non ___ *une partie* ___ *la totalité* ___

17. *Croyez-vous que le poste que vous occupez présentement comporte assez de responsabilité pour que vous continuiez d'y être intéressé encore longtemps?*

oui ___ *non* ___

Expliquez.

18. *Que pensez-vous du traitement que vous recevez présentement?*

19. Veuillez décrire toute session d'initiation au travail, tout cours d'entraînement ou de perfectionnement, etc. auxquels vous avez participé depuis 5 ans. Donnez-en les dates, les buts et les noms des personnes responsables.

20. Quels sont, selon vous, les principaux problèmes auxquels votre bibliothèque doit faire face? _____

21. Etes-vous satisfait(e) de la qualité de la bibliothèque publique pour laquelle vous travaillez?
oui _____ non _____

Donnez vos raisons.

22. Etes-vous satisfait(e) de la qualité des bibliothèques publiques de la région de Montréal?
oui _____ non _____

Donnez vos raisons.

23. Comment pourrait-on, d'une façon pratique et réaliste, améliorer la qualité des bibliothèques publiques de la région de Montréal?

24. Croyez-vous qu'il soit possible d'améliorer sensiblement la qualité des bibliothèques publiques sans toucher à l'autonomie de chacune des bibliothèques?
oui _____ non _____

25. *Si oui, par quels moyens?*

26. *Quelle serait, selon vous, la réaction des bibliothécaires si l'on exigeait d'autorité une amélioration de la qualité sans égard à l'autonomie des bibliothèques?*

27. *Selon vous, est-il souhaitable de coordonner certains des services des bibliothèques publiques?*

oui _____ non _____

Si oui, quels services? Par quels moyens?

28. *Quelles seraient vos réactions personnelles si l'on préconisait pour les bibliothèques publiques de la région de Montréal:*

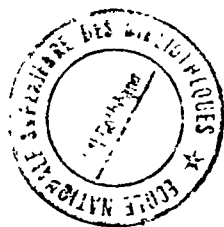
- a) *un réseau unique et intégré sous l'égide d'une seule autorité au niveau de la région?*
- b) *un réseau coopératif coordonné par une super-structure au niveau de la région, sans toutefois affecter l'autonomie de toutes les bibliothèques membres?*
- c) *un réseau coopératif qui permettrait plus de services en commun qu'à présent, sans toutefois affecter la structure individuelle?*

29. Si vous êtes en faveur de la coopération ou de la coordination, qui, selon vous, devrait défrayer les coûts des services à rendre:

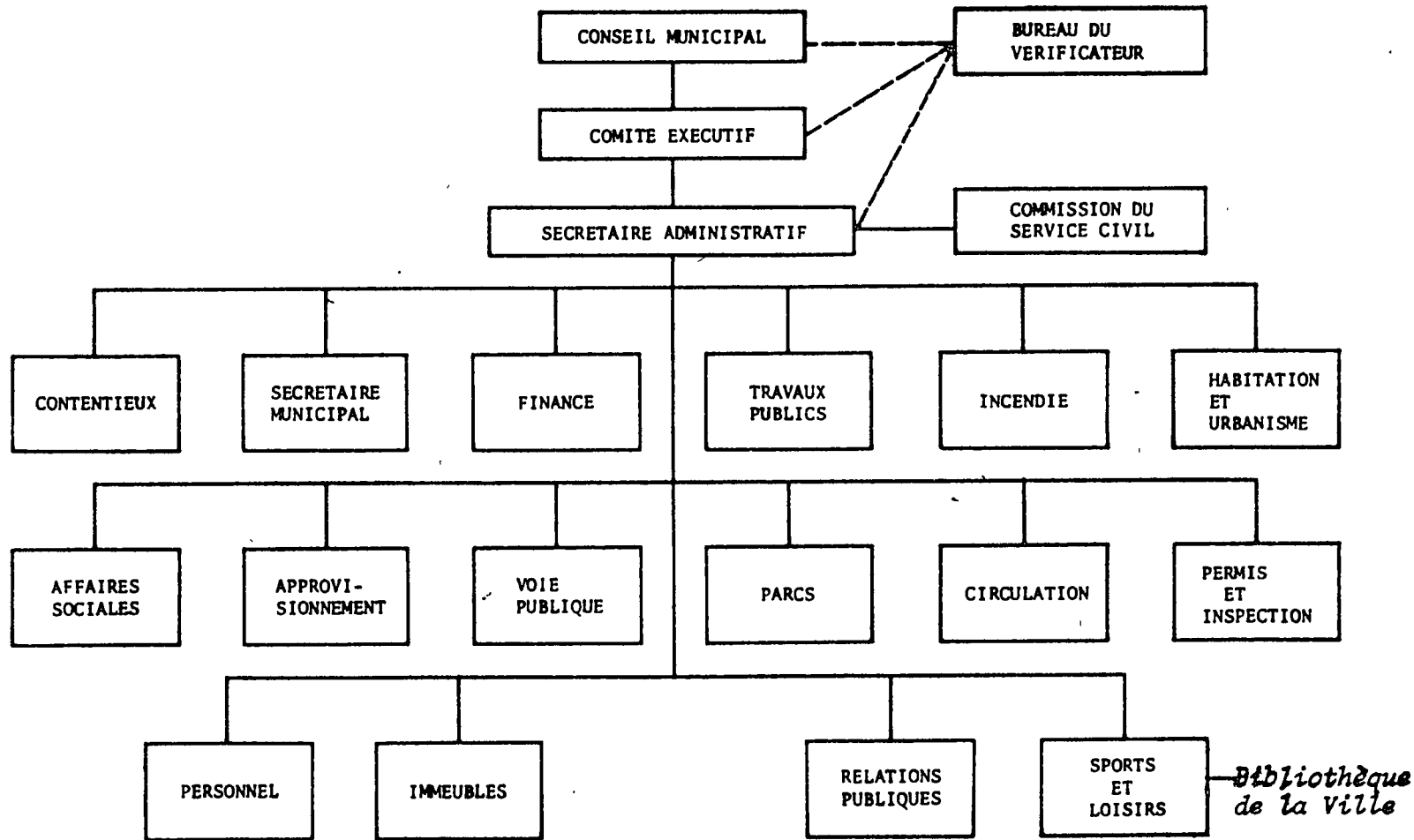
la province? _____
les bibliothèques-membres? _____
les deux? _____

30. Quel serait le rôle de la Bibliothèque de la Ville de Montréal (la Municipale) dans un réseau de bibliothèques publiques qui engloberait tout le territoire de l'île de Montréal?

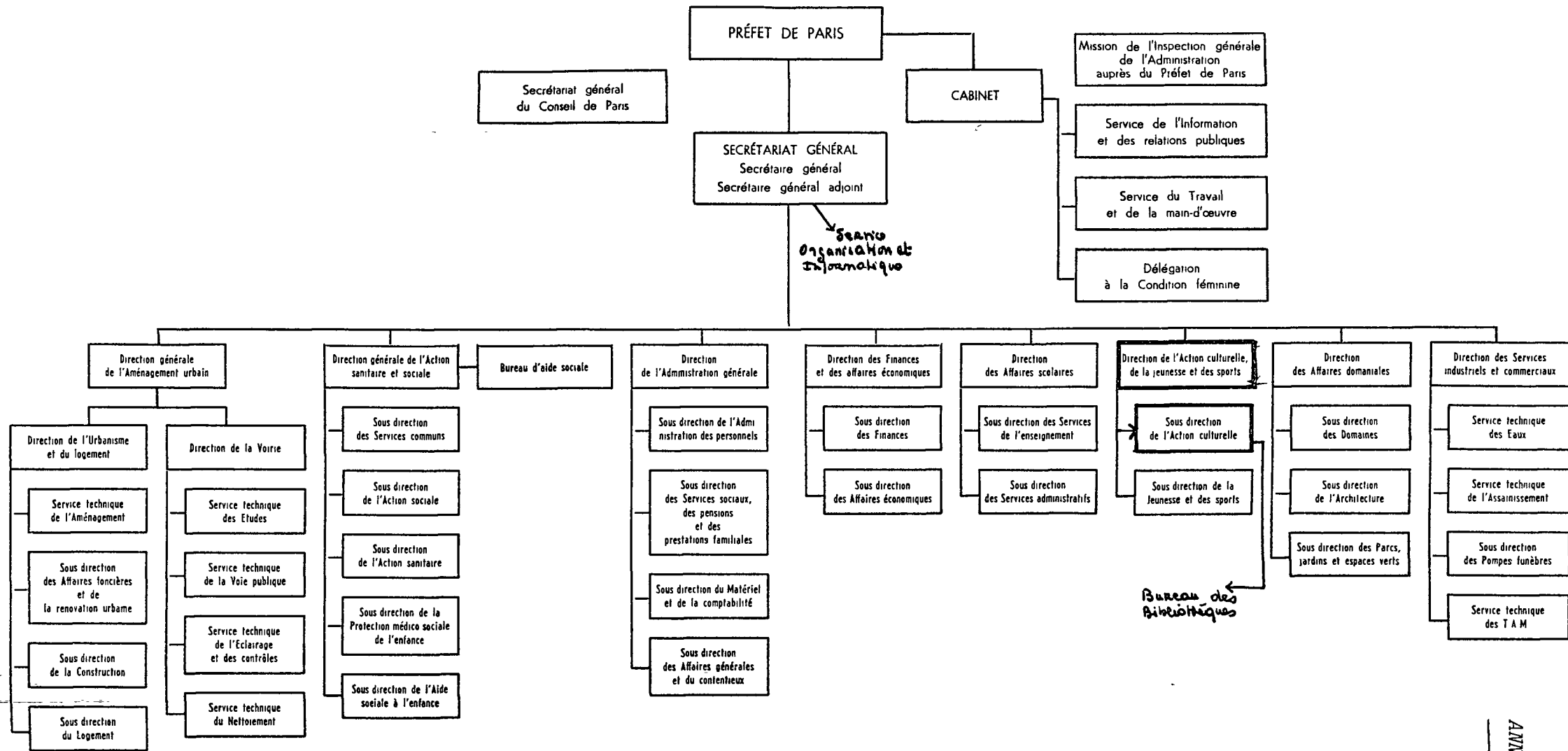
31. Vos commentaires sur toute autre question relative aux bibliothèques publiques de la région de Montréal:



STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA VILLE DE MONTREAL
 (NON-OFFICIEL, FEVRIER 1974)

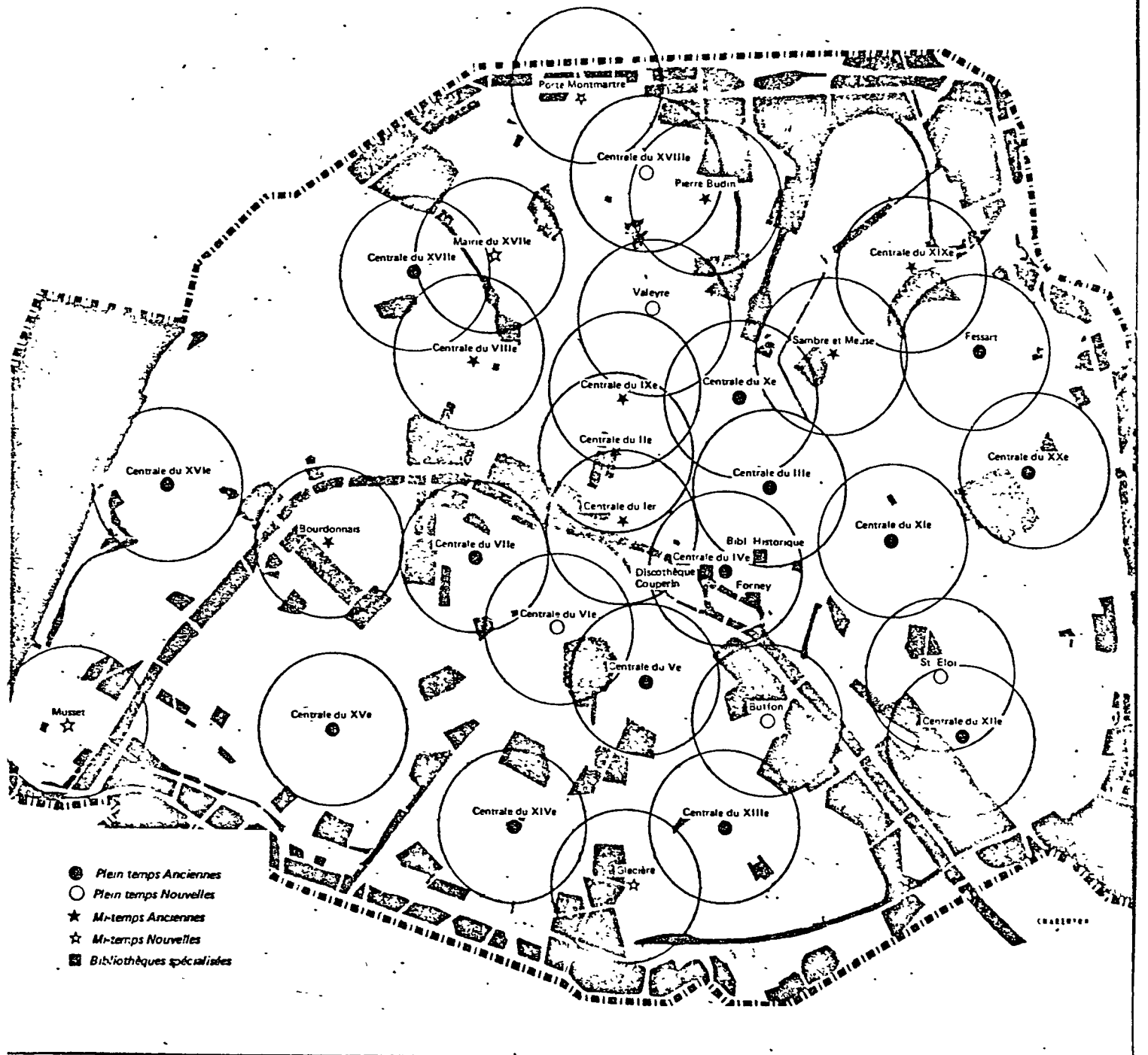


ORGANISATION DE LA PRÉFECTURE DE PARIS (1973)



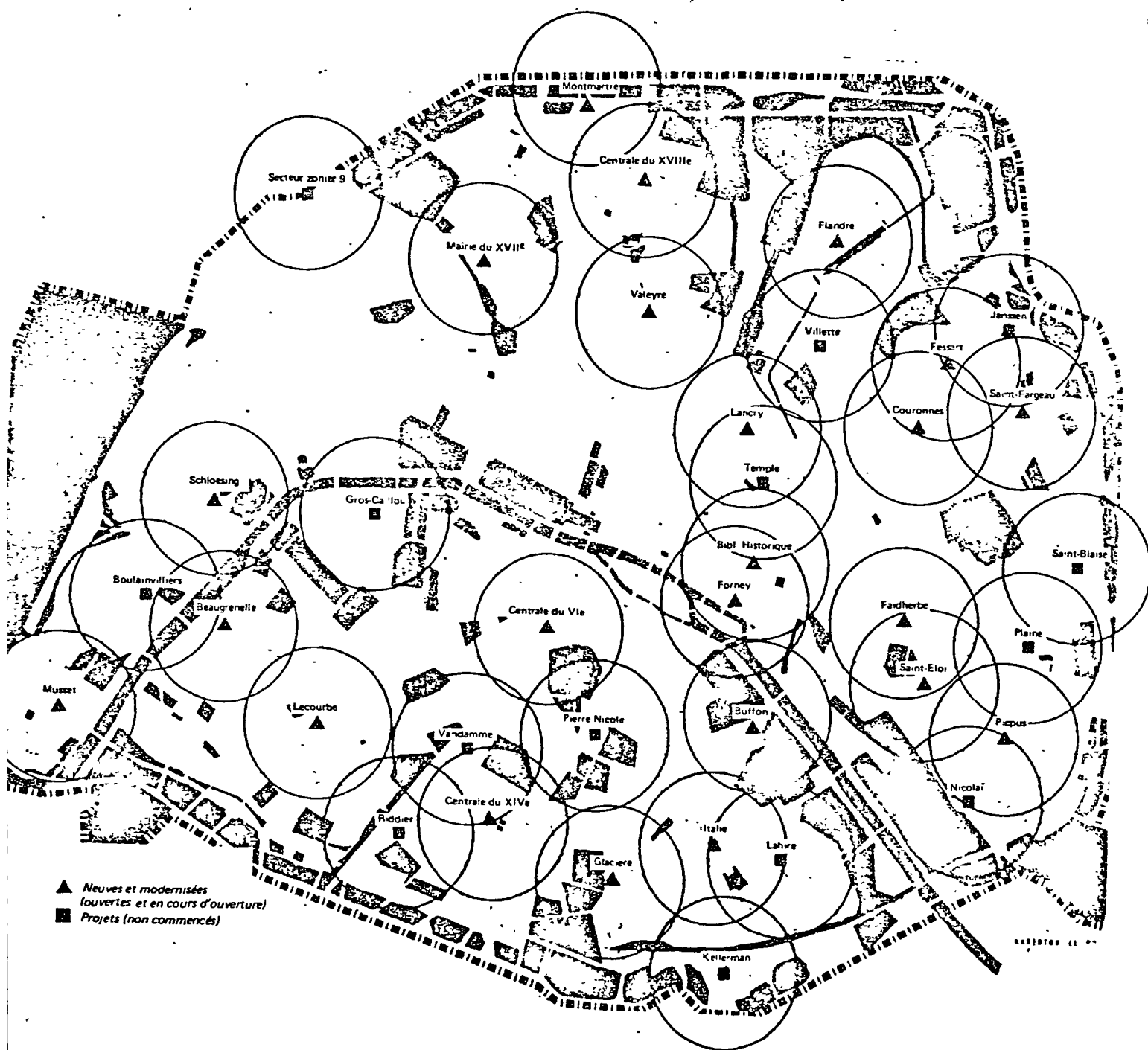
L'IMPLANTATION DES BIBLIOTHEQUES ACTUELLES LAISSE APPARAITRE DE NOMBREUSES ZONES
DESSERVIES PAR 2 SINON 3 BIBLIOTHEQUES ET D'AUTRES ZONES NON DESSERVIES

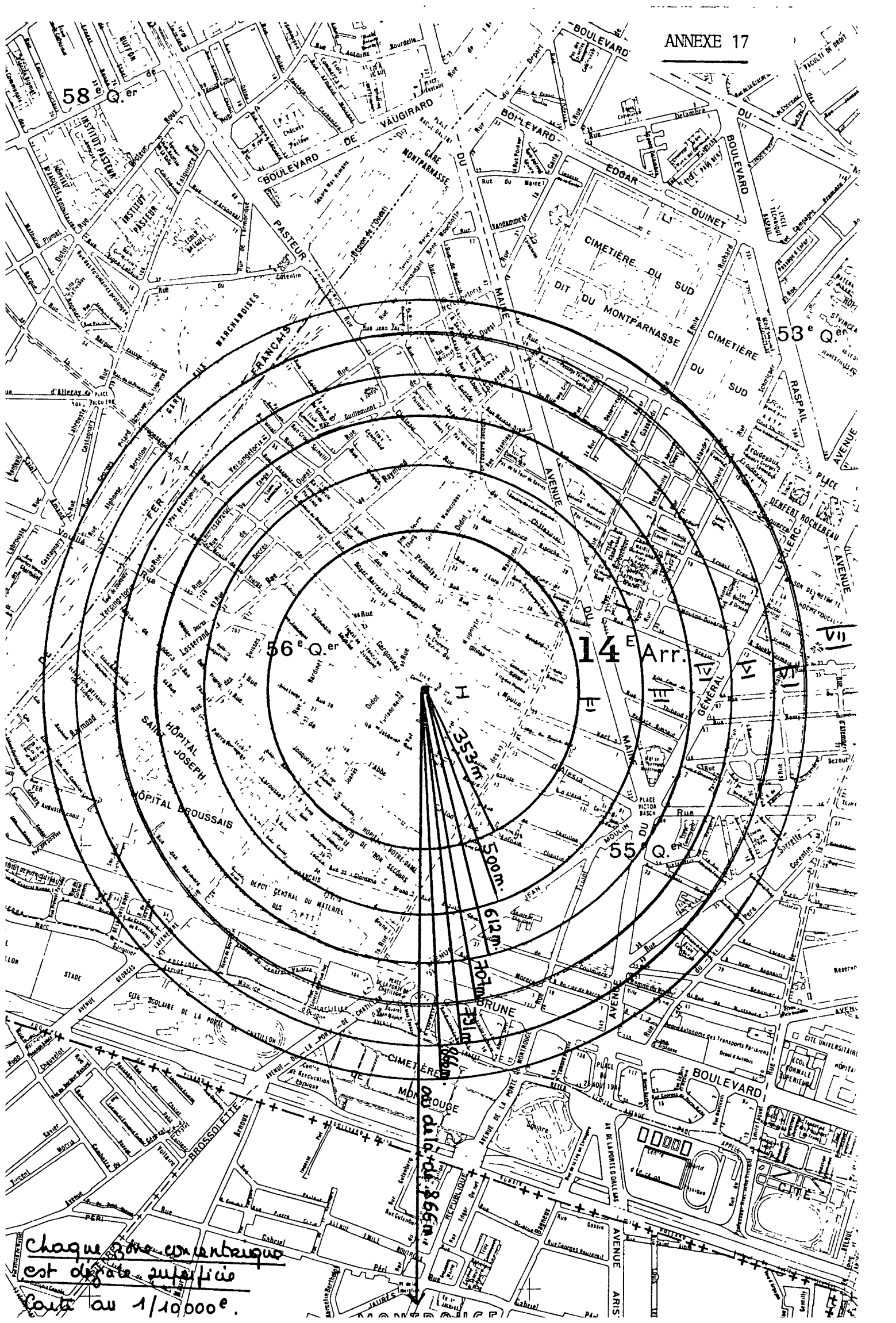
CARTE D'IMPLANTATION DES 31 BIBLIOTHEQUES LES PLUS IMPORTANTES
(DEBUT 1974)



LES BIBLIOTHEQUES RECENTES ET LES FUTURS PROJETS LAISSENT EGALEMENT APPARAÎTRE DE NOMBREUSES ZONES DESSERVIES PLUSIEURS FOIS ET D'AUTRES ZONES NON ENCORE DESSERVIES

CARTE D'IMPLANTATION DES BIBLIOTHEQUES NEUVES ET RENOVEES ET DES PROJETS ENVISAGES (MAI 1974)





56^e Q.

14^e Arr.

58^e Q.

500m.
612m.
866m.

Chaque zone concentrique
est dessinée sur la
carte au 1/10000.



QUESTIONNAIRE SUR LES LECTEURS ADULTES
A PARTIR DE 16 ANS

Code carte :

Numéro de questionnaire :
6 7

Date :
10

N° de code bibliothèque :
16

Arrondissement :
18

Quartier :
20

1. COMBIEN DE FOIS EMPRUNTEZ-VOUS ?

- 1 - Jamais,
- 2 - Une ou plusieurs fois par semaine,
- 3 - Une fois toutes les deux ou trois semaines,
- 4 - Une ou deux fois par trimestre.

22

2. COMBIEN D'OUVRAGES EMPRUNTEZ-VOUS PAR VISITE ?

23

3. EMPRUNTEZ-VOUS DES REVUES ?

- 1 - Oui,
- 2 - Non.

24

4. Parmi les informations et les conseils que vous recevez à propos des livres, quels sont ceux qui vous paraissent les plus importants dans le choix de vos lectures ?

- 1 - La publicité faite par les journaux périodiques, la T. V., la radio,
- 2 - Les conseils des bibliothécaires,
- 3 - Les conseils d'amis,
- 4 - Les vitrines des libraires,
- 5 - Les titres aperçus au hasard en circulant dans les rayons de la bibliothèque,
- 6 - Etudes. Bibliographies fournies par les professeurs,
- 7 - Raisons professionnelles.

25

29

5. D'AUTRES PERSONNES QUE VOUS LISENT - EL LES LES LIVRES QUE VOUS EMPRUNTEZ ?

- 1 - Oui,
- 2 - Non.

32

6 . VOUS ARRIVE-T-IL DE CONSULTER OU DE LIRE DES
OUVRAGES SUR PLACE.

- 1 - Jamais,
- 2 - De temps en temps,
- 3 - Fréquemment,
- 4 - Très souvent.

33

7 . ETES-VOUS SATISFAIT DES JOURS D'OUVERTURE ?

- 1 - Oui,
- 2 - Non.

34

8 . SINON, QUEL AUTRE JOUR VOUDRIEZ-VOUS LA VOIR
OUVRIR ?

- 1 - Lundi,
- 2 - Mardi,
- 3 - Mercredi,
- 4 - Jeudi,
- 5 - Vendredi,
- 6 - Samedi,
- 7 - Dimanche.

35

9 - ETES-VOUS SATISFAIT DES HORAIRES D'OUVERTURE
OU DE FERMETURE ?

- 1 - Oui,
- 2 - Non.

36

10 - SINON QUEL CHANGEMENT SUGGERIEZ-VOUS ?

- 1 - Ouvert plus tôt,
- 2 - Fermé plus tard.

37

11 - LE PLUS SOUVENT, A QUEL MOMENT VENEZ-VOUS A
LA BIBLIOTHEQUE ?

- 1 - En faisant vos courses,
- 2 - En accompagnant vos enfants à l'école,
- 3 - Entre vos heures de travail,
- 4 - Après votre travail,
- 5 - A d'autres moments de liberté.

38

12 . SI VOUS VOUS DERANGEZ SPECIALEMENT, COMBIEN DE TEMPS VOUS FAUT-IL, ET QUEL MOYEN DE TRANSPORT UTILISEZ-VOUS POUR ALLER DE CHEZ VOUS A LA BIBLIOTHEQUE ?

1 - Moins de 10 minutes,

2 - De 10 à 20 minutes,

3 - De 20 à 30 minutes,

1 - A pied,

2 - En voiture,

3 - Transports en commun.

□
39

□
40

13 . DEPUIS COMBIEN DE TEMPS FREQUENTEZ-VOUS LA BIBLIOTHEQUE ?

1 - Un an ou moins,

2 - De deux à cinq ans,

3 - De six à dix ans,

4 - Onze ans et plus.

□
41

14 - FREQUENTEZ-VOUS UNE AUTRE BIBLIOTHEQUE ?

1 - Oui,

2 - Non.

□
42

15 . QU'EST-CE-QUI VOUS A AMENE LA PREMIERE FOIS A LA BIBLIOTHEQUE ?

1 - La publicité, (tract, affiches, journal local, autre publicité),

2 - Les conseils de relations (parents, amis, connaissances),

3 - Des raisons professionnelles,

4 - D'autres raisons.

Dans ce cas, veuillez préciser lesquelles :

□
43

16 . PARMI LES RAISONS SUIVANTES, QUELLES SONT CELLES QUI VOUS ONT AMENE A VOUS INSCRIRE A LA BIBLIOTHEQUE?

1 - La possibilité d'être conseillé utilement dans le choix de vos livres,

2 - La gratuité du prêt,

3 - Le grand nombre d'ouvrages disponibles.

□□□□
44

24 . QUELLE PROFESSION EXERCEZ-VOUS ?

- 1 - Elève, étudiant,
- 2 - Femme sans profession,
- 3 - Retraité,
- 4 - PROFESsion libérale, cadre supérieur,
- 5 - Employé,
- 6 - Cadre moyen,
- 7 - Personnel de service,
- 8 - Ouvrier,
- 9 - Patron de l'industrie ou du commerce,
- 0 - Autres.

62

25 . POUVEZ-VOUS INDIQUER, APPROXIMATIVEMENT
A COMBIEN S'ELEVENT LES REVENUS MENSUELS
DE VOTRE FOYER ?

- 1 - Moins de 1 500, 00 F.
- 2 - De 1 500 à 2 000 F.
- 3 - De 2 000 à 3 000 F.
- 4 - De 3 000 à 5 000 F.
- 5 - Plus de 5 000 F.

63

ENQUETE DESTINEE AUX LECTEURS DES SECTIONS

"JEUNESSE" DE 6 à 15 ANS

Code carte :

Numéro de questionnaire :

Date :

N° de code bibliothèque :

Arrondissement :

Quartier :

1. COMBIEN DE FOIS VIENS-TU A LA BIBLIOTHEQUE ?

- 1 - Plusieurs fois par semaine,
- 2 - Une fois par semaine,
- 3 - Pour rapporter les livres à la fin de la durée du prêt
(1 fois toutes les trois semaines)
- 4 - Moins souvent.

22

2. VIENS-TU A LA BIBLIOTHEQUE EN DEHORS DES CONGES HEBDOMADAIRES ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

23

3. SI OUI, QUEL JOUR ?

- 1 - Mardi
- 2 - Jeudi
- 3 - Vendredi

24

4. COMBIEN DE LIVRES EMPRUNTES-TU PAR VISITE ?

25

5. DE QUEL TYPE ?

- 1 - Romans
- 2 - Albums
(livres d'images)
- 3 - Bande dessinée
- 4 - Contes
- 5 - Documentaires
- 6 - Journaux magazines

26

29

6. T'ARRIVE-T-IL D'EMPRUNTER DES LIVRES A LA SECTION ADULTE ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

32

7. QUAND TU CHOISIS TES LIVRES DEMANDES-TU CONSEIL AUX BIBLIOTHECAIRES ?

- 1 - Souvent
- 2 - Quelquefois
- 3 - Jamais

33

8. TE SERS-TU DES CATALOGUES SUR FICHES ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

34

9. SI OUI, SONT-ILS FACILES A UTILISER ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

35

10. QUEL FICHER PREFERESTU ?

- 1 - Auteurs
- 2 - Titres
- 3 - Sujets
- 4 - Collections

36

11. T'ARRIVE-T-IL DE RESTER A LA BIBLIOTHEQUE POUR LIRE ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

40

12. COMBIEN DE TEMPS METS-TU POUR VENIR A LA BIBLIOTHEQUE
ET QUEL MOYEN DE TRANSPORT UTILISES-TU ?

1 - Moins de 10 minutes

2 - De 10 à 20 minutes

3 - Plus de 20 minutes

1 - A pied

2 - A vélo

3 - En voiture

4 - Métro, autobus.

□
41

□
42

13. VIENS-TU A LA BIBLIOTHEQUE ACCOMPAGNE ?

1 - Oui

2 - Non

□
43

14. SI OUI, PAR QUI ?

1 - Parents

2 - Amis

3 - Frères et soeurs

4 - Instituteur, professeur.

□
44

15. AQUEL AGE T'ES-TU INSCRIT A LA BIBLIOTHEQUE POUR LA
1ERE FOIS ?

□
45

16. COMMENT AS-TU CONNU LA BIBLIOTHEQUE ?

- 1 - parents
- 2 - Au cours d'une visite organisée par l'école (instituteur)
- 3 - Amis
- 4 - Autres raisons

Dans ce cas, préciser lesquelles :

U
47

17. TES PARENTS SONT-ILS INSCRITS A LA BIBLIOTHEQUE ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

U
48

18. EST-CE QUE TU SOUHAITERAIS QUE QUELQUECHOSE CHANGE A LA BIBLIOTHEQUE ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

U
49

19. SI OUI, QUE PROPOSES-TU ?

- 1 - Plus de bibliothécaires pour t'aider dans le choix de tes livres et s'occuper de toi.
- 2 - Davantage de livres.
- 3 - Davantage de journaux et magazines.
- 4 - Des heures d'ouverture différentes.
- 5 - Que l'on prête des images, disques, diapositives, jouets.
- 6 - Participer au prêt de livres.

U
50

U
51

20. AIMERAI-TU PARTICIPER A DES ACTIVITES ORGANISEES PAR LA BIBLIOTHEQUE ?

- 1 - Ecouter des histoires.
- 2 - Ecouter des disques.
- 3 - Discuter autour d'un livre
- 4 - Rencontrer des écrivains.
- 5 - Dessiner, peindre.
- 6 - Fabriquer des marionnettes.
- 7 - Participer à un club de poètes
à un atelier d'imprimerie, de linogravure.
- 8 - Assister à la présentation de livres nouveaux par la bibliothécaire.
- 9 - Préparer des expositions, faire du théâtre.

56				
60				
64				

21. ADRESSE PERSONNELLE :

Rue : n° : Arrondissement :

22. SEXE :

- 1 - Garçon
- 2 - Fille

65	

23. ANNEE DE NAISSANCE :

66			

24. FREQUENTES-TU UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE DANS L'ARRONDISSEMENT ?

- 1 - Oui
- 2 - Non

68	

25. EN QUELLE CLASSE ES-TU ?

- 1 - Primaire
- 2 - C.E.S
- 3 - C.E.G.
- 4 - Lycée
- 5 - Enseignement professionnel.

U
69

26. PROFESSION DES PARENTS : Père
Mère

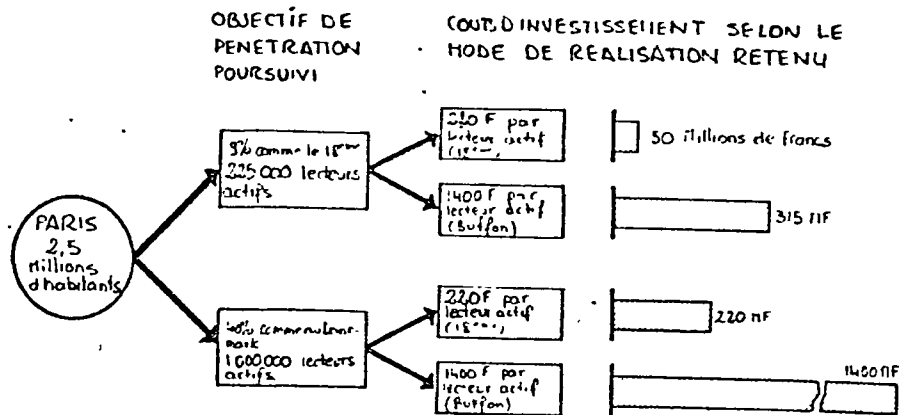
- 1 - Femme sans profession
- 2 - Retraité
- 3 - Profession libérale, cadre supérieur
- 4 - Employé
- 5 - Cadre moyen
- 6 - Personnel de service
- 8 - Ouvrier
- 9 - Patron de l'industrie et du commerce.

U
70

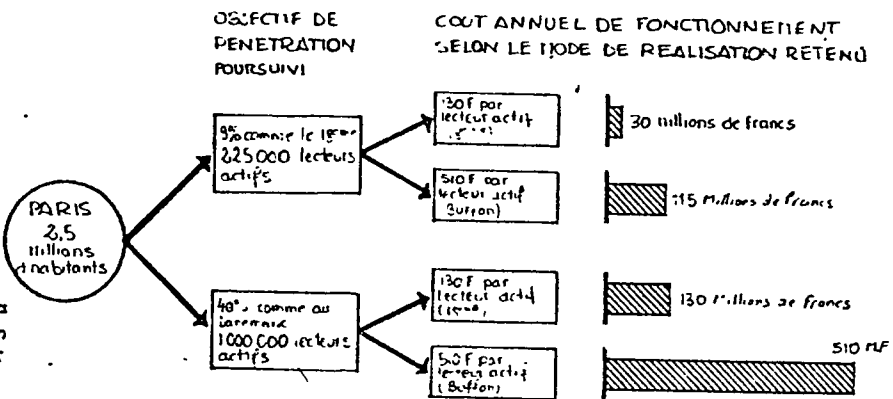
U
71

LES DECISIONS CONCERNANT LA PENETRATION VISEE ET LE MODE DE REALISATION RETENU ONT UNE INFLUENCE DETERMINANTE SUR LES BUDGETS A METTRE EN OEUVRE

COUTS D'INVESTISSEMENT*



COUTS DE FONCTIONNEMENT*

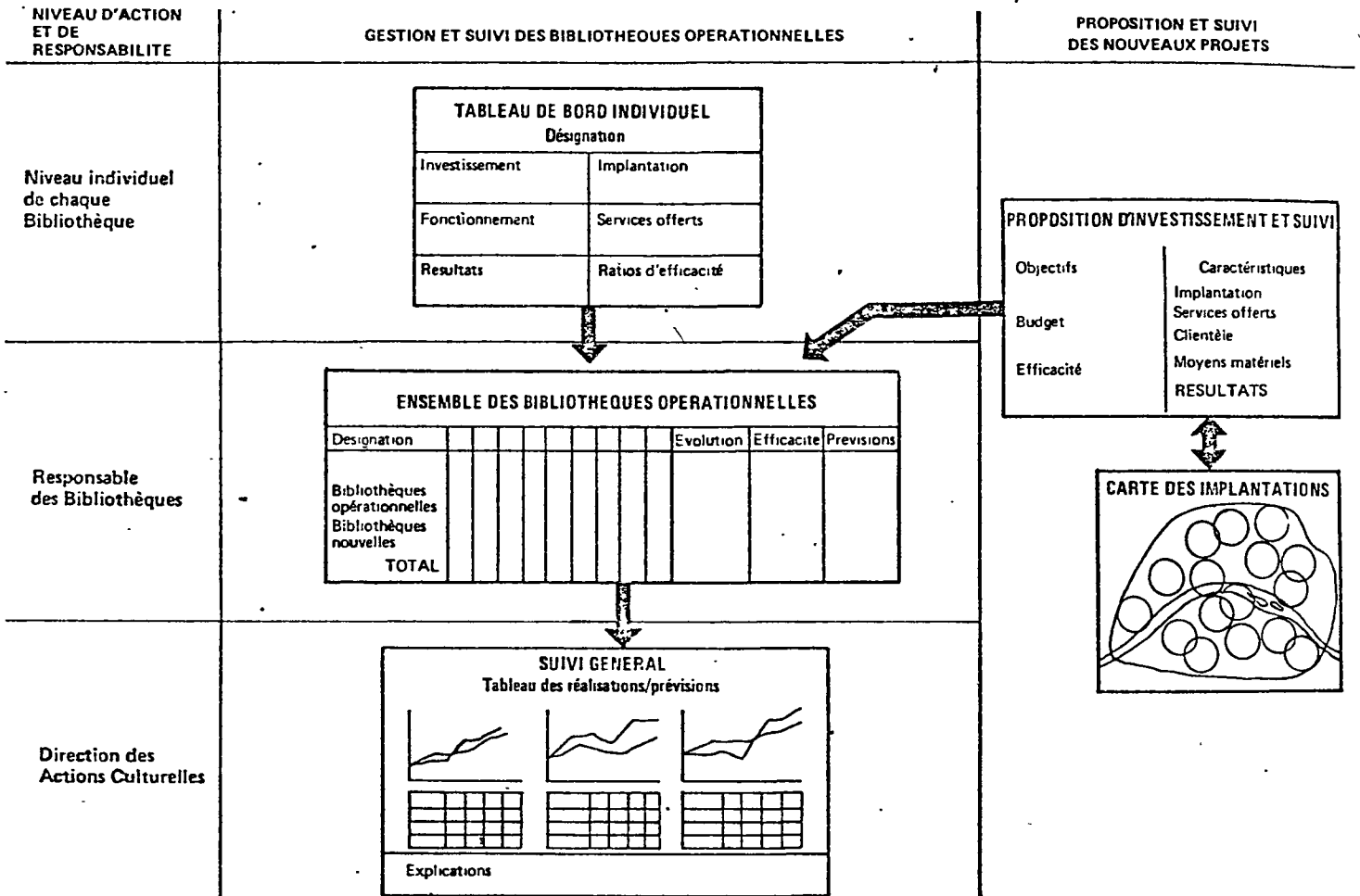


* Coûts approximatifs calculés à partir des coûts de 2 bibliothèques existantes pour montrer en tant qu'exemple les ordres de grandeur des budgets nécessaires selon les objectifs retenus et les décisions prises

LES CONTRAINTES DU CHOIX

CONTRAINTES	PRESENTES	FUTURES
Moyens matériels	<p>Existence des bibliothèques actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emplacement - Taille des locaux - Aménagement actuel 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppes budgétaires <ul style="list-style-type: none"> - Investissement - Fonctionnement Possibilités de rénovation-extension des bibliothèques existantes Choix des emplacements des nouvelles bibliothèques <ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'obtention de locaux adaptés - Contraintes politiques Possibilité de fermeture des bibliothèques redondantes <ul style="list-style-type: none"> - Contraintes politiques
Moyens en personnel	<p>Disponibilité d'un certain personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profil des compétences - Quantité par catégories 	<p>Possibilités d'évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation/réorientation - Transfert
Organisation	<p>Règles administratives existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures - Hiérarchie 	<p>Possibilités d'évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures - Hiérarchie

ENSEMBLE DES TABLEAUX DE BORD
Bibliothèques de la Ville de Paris



NOTES

NOTES

(1) - Définition de Harry C. CAMPBELL, dans son article: "Seminar on research in metropolitan public libraries" (in: International Library Review, 1974, n°6). Harry C. CAMPBELL était, en 1974, le président de l'INTAMEL et le directeur de la Toronto Public Library.

(2) - En 1967, le même Harry C. CAMPBELL écrivait, dans l'introduction de son ouvrage Metropolitan Public Library Planning throughout the world (Cf bibliographie): "Any description of the planning of urban public-library systems in metropolitan areas in various parts of the world must be made with the realization that the majority of the world's metropolitan cities still do not have such well-developed systems of public libraries. Individual libraries in metropolitan centres exist in great numbers, but metropolitan-wide systems of free public libraries with highly developed book collections, open and accessible to all, are still lacking in the majority of the countries that are members of the United Nations...Not all the absent public-library systems are in the newly developing countries. In many parts of Europe, Asia and the Middle-East, where private libraries have existed for centuries, the lack of a system of public libraries to serve all the citizens is apparent".

La situation a, en une dizaine d'années, considérablement évolué. Ainsi que le disait H.C. CAMPBELL un peu plus loin: "All municipal bodies, faced with the task of providing a source of basic information for the purposes of citizenship and adult education, sooner or later begin to encourage the growth of the public library".

(3) - Des différences fondamentales existent entre les réseaux de bibliothèques des pays socialistes et ceux des pays non-socialistes. Les écarts entre les résultats atteints en termes de lecture et d'information fournie au public ne sont pas tout ce dont il faut tenir compte. Il faut aussi considérer que la nature du financement public

en application dans les pays socialistes est fondamentalement différente. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de la question.

(4) - La première catégorie est illustrée, par exemple, par les villes de Boston, Hambourg, Paris, Detroit, Birmingham, Glasgow, Johannesburg. La seconde, par Vienne (Autriche), Melbourne, Stockholm, Berlin-Ouest, Bruxelles.

La troisième, par Le Caire, Bangkok, New Delhi.

La quatrième, enfin, par Londres, New York, Los Angeles, San Francisco, Leningrad, Berlin-Est, Liverpool et Minneapolis.

(5) - "Une étude sur les bibliothèques, c'est en quelque sorte un exercice de recherche appliquée" (Keith CROUCH, Etude des bibliothèques publiques de la Région de Montréal, in : Documentation et bibliothèques, Déc. 1977).

(6) - Herbert GOLDHOR : A plan for the development of Public Library Service in the Minneapolis-Saint Paul metropolitan area. With a chapter (on technical services) by Dr. Wesley C. Simonton. Minneapolis- Saint Paul : Twin cities metropolitan area library study Committee, January 1967.

(7) - Lowell A. MARTIN : Library response to urban change : a study of the Chicago Public Library. Chicago : American Library Association, 1969.

(8) - Arthur D. LITTLE : The urban central library : development alternatives for San Francisco, par Arthur D. LITTLE, Inc. et John S. BOLLES Associates. San Francisco, 1970.

(9) - Ralph R. SHAW : Libraries of Metropolitan Toronto : a study of Library services, prepared for the Library Trustee's Council of Toronto and District. Toronto, 1960.

(10) - Albert BOWRON : The Ontario Provincial Library reorganization. Prepared for the Ontario Provincial Library Council. Toronto : Information, Media and Library Planners, December 1975.

(11) - AUBRY (Claude) et DENIS (Laurent G.) : Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la Région de Montréal. Présenté au Ministre des Affaires Culturelles. Québec : Ministère des Affaires Culturelles, Service des Bibliothèques Publiques, 1976.

(12) - PARIS (Ville). Secrétariat Général, Service Organisation et Informatique et Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, Sous-Direction de l'Action Culturelle, Bureau des Bibliothèques : Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris. Février 1975.

(13) - Albert BOWRON : The Future of Public Library Service in Greater Victoria and the Capital Regional District. Toronto : Information, Media and Library Planners, 1972.

(14) - ERNST and ERNST : Cleveland Public Library : Clevelander's Opinions and use of the branch system (A documented survey with recommendations). 2 vol. Cleveland, 1972.

(15) - Cf références note 11.

(16) - Cf références note 12

(17) - Cette étude a obtenu la "Scarecrow Press Award", en 1970, récompense couronnant la meilleure étude sur les bibliothèques.

Lowell A. MARTIN, professeur à l'Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Columbia, est un "consultant" très recherché pour toutes les questions de bibliothéconomie.

Cf références de l'étude note 7.

(18) - In : QUEBEC (Province). Ministère des Affaires Culturelles, Service des Bibliothèques Publiques : Développement d'un réseau de bibliothèques publiques. Mémoire d'élément de programme. Québec, 1973. pp. 21-23.

(19) - Des statistiques les plus récentes établies en 1975 par le Service des Bibliothèques Publiques de la Direction du Livre (Ministère de la Culture et de l'Environnement), on peut extraire, par exemple les données suivantes :

VILLES	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT
Paris	1	2 300 000	9,86
Villes de 300 000 hab. et plus	4	2 107 000	14,55
Villes de 100 000 à 300 000 hab.	34	5 243 000	14,95

Pour l'année de référence de cette statistique (1975), Paris dépensait donc 32% de moins par habitant que les grandes villes de France (In: Bulletin des Bibliothèques de France, T.22, N°6, 1977, pp. 355-361)

(20) - QUEBEC. Lois, statuts, etc... Loi des Cités et des Villes, Statuts refondus du Québec, 1964, chap. 193. - Québec : Imprimeur de la Reine, 1964. pp. 235-520

(21) - André CASTONGUAY et al.. - Rapport au Comité conjoint de l'Association des bibliothécaires du Québec / Quebec Library Association (ABQ / QLA) et de l'Association Canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF), sur la législation des bibliothèques publiques du Québec. - Montréal / ACBLF, 1972.

(22) - Cf références note 18.

Document de 140 pages additionné de 150 pages d'annexes, qui précise, normalise, planifie le développement des bibliothèques publiques en trois programmes quinquennaux opérationnels et budgétaires : 1975-1980, 1980-1985, 1985-1990.

(23) - Cf références note 17.

(24) - L'étude SHAW sur les bibliothèques de Toronto (Cf supra) fut une des premières à exprimer l'idée d'un service à trois paliers permettant d'équilibrer l'accès aux collections des bibliothèques, en décentralisant les principales collections dans l'ensemble de l'agglomération urbaine. Cette idée fut ensuite reprise par GOLDHOR pour la région de Minneapolis-Saint Paul, par Lowell A. MARTIN pour la bibliothèque publique de Chicago et par Arthur D. LITTLE Inc. pour la bibliothèque publique de San Francisco.

Dans tous des rapports, les auteurs ont annexé à leur description une carte montrant l'emplacement des bibliothèques de secteur par rapport aux autres bibliothèques de la région. Il est dommage que Claude AUBRY et Laurent G. DENIS n'aient pas inclus de carte dans leur étude ; celle-ci aurait permis de visualiser le schéma proposé et aurait pu servir de base de discussion aux responsables de la planification ou des services de bibliothèques d'ici à l'établissement du réseau.

(25) - Il est possible de se demander s'il existe une autre étude ayant mis l'accent sur les systèmes de bibliothèques "multijuridictionnels" et dont les résultats pourraient être comparés à ceux du Rapport AUBRY-DENIS. L'étude entreprise par NELSON ASSOCIATES pour le compte de la Public Library Association de l'American Library Association (A) est à cet égard la plus significative.

Elle exclut de son champ d'observation les réseaux de bibliothèques intégrés et centralisés au niveau de la gestion, et s'intéresse essentiellement à ceux qui regroupent par contrat, par fédération ou autrement, des bibliothèques publiques de villages, de villes, de comtés, de régions ou relevant d'autres juridictions. Parmi les centaines de réseaux de ce type qui existaient aux Etats-Unis à la fin de 1963, on examina un échantillon de 58 systèmes en vue d'effectuer une étude approfondie.

La première conclusion de l'étude NELSON, et la plus importante, fait ressortir le fait que "la compétence du directeur est le facteur décisif dans le succès d'un réseau". Claude AUBRY et Laurent G. DENIS reconnaissent de même l'importance capitale du rôle que joue le directeur; ils exposent de façon détaillée les qualités de "leader" qui rendront efficace la collaboration avec les bibliothèques membres du réseau et qui contribueront à attirer un personnel qualifié au sein de l'organisation.

Le rapport NELSON conclut que les systèmes fédérés fonctionnent mieux lorsque une bibliothèque centrale solide est associée à des bibliothèques environnantes plus faibles. Les avantages sur lesquels insistent la plupart des membres du réseau (accès aux collections, possibilité pour le

personnel de participer à des programmes de perfectionnement, services de consultation, etc...) impliquent tous un rapport de type faible / fort entre les bibliothèques membres.

Genevieve CASEY, ayant étudié toute la documentation parue au début des années 70 sur les expériences américaines de réseaux regroupant plusieurs genres de bibliothèques, insiste sur le fait que "toute collaboration entre les bibliothèques, notamment entre bibliothèques de type différents, doit être fondée sur la solidité. Les bibliothèques locales, qui ne réussissent pas à répondre aux besoins de leur propre clientèle, sont mal placées pour partager leurs ressources" (B) .

En d'autres termes, il doit être profitable pour les plus petites bibliothèques périphériques de se joindre à une réseau pour bénéficier d'un plus grand accès aux ressources de la bibliothèque centrale. De la même façon, pour que le réseau profite aussi à la bibliothèque centrale de la ville, il faut que cette dernière reçoive une compensation équitable pour les ressources qu'elle offre. De plus, comme le remarque NELSON, lorsque des bibliothèques de même taille se regroupent essentiellement pour s'assurer des octrois gouvernementaux, les pressions pour que le système se désintègre sont toujours très fortes, à moins que les bibliothèques ne soient complètement intégrées à un système en tant que succursales. Pour ce qui a trait au développement des collections, les systèmes fédérés éprouvent souvent des difficultés à élaborer des politiques d'acquisition à l'échelle du réseau.

Ces conclusions sont importantes dans le contexte des bibliothèques de l'île de Montréal.

Il était apparemment improbable qu'un réseau fut mis sur pied par le gouvernement régional, étant donné l'opposition des élus contre la CUM. Si, par conséquent, un réseau volontaire, indépendant et coopératif est créé, il doit s'appuyer sur un système de bibliothèques publiques régénéré, avec une bibliothèque centrale de recherche solide. Il évident qu'aucun réseau ne serait efficace sans la bibliothèque de la Ville de Montréal, puisque cette municipalité regroupe près de 60% de la population de l'île. Il faudrait renforcer sensiblement cette bibliothèque afin d'encourager les plus petites à s'associer au réseau, mais il est également important qu'elle reçoive une compensation pour les ressources qu'elle offre.

Il est patent que les recommandations formulées dans le rapport AUBRY-DENIS tiennent compte de l'importance de ces conclusions, puisque l'établissement d'un réseau est présenté comme deuxième priorité ; les auteurs insistent pour qu'un programme bien défini de développement du système

de la Ville et de sa bibliothèque centrale soit mis en application et soulignent aussi l'importance d'en arriver à une entente sur un système de compensation pour l'utilisation des ressources de la bibliothèque municipale.

(A) - NELSON ASSOCIATES, Inc. : Public libraries systems in the United States : a survey of multijurisdictional systems. - Chicago : American Library Association, 1969.

(B) - Genevieve M. CASEY : The Public library in the network mode : a preliminary investigation. A commissioned paper under the Commissioned Papers Project, Teachers College, Columbia University. - Washington : Office of Education, Division of Library Programs, May 1974.

(26) - Ces chiffres donnent un bibliothécaire professionnel pour une tranche de population de 7500 habitants. En 1974 déjà, la bibliothèque publique dans quinze grandes villes canadiennes avait atteint cette proportion, alors que Montréal en était à un pour 22 000.

(27) - SOCIETE DE RECHERCHE EN SCIENCES DU COMPORTEMENT (SORECOM) : Enquête sur la réaction des Montréalais à leur milieu. 2 vol. - Montréal.

(28) - Bulletin des Bibliothèques de France, 11ème année, N°2, Fév. 1966, pp. 63-70.

(29) - Bulletin des Bibliothèques de France, 17ème année, N°3, Mars 1972, pp. 101-109.

(30) - Une statistique établie en 1966 faisait apparaître que la superficie moyenne des bibliothèques de lecture publique de Paris était de 92 m².

(31) - Même si aucune action n'a effectivement été entreprise, l'idée de rationaliser le réseau était déjà présente, par le passé, à l'esprit de certains responsables des bibliothèques municipales parisiennes. Et ce, il y a de nombreuses années.

C'est ainsi que l'on peut relever, dans deux articles d'Ernest COYECQUE, des remarques et des suggestions, surprenantes par leur actualité, qui se sont trouvées confirmées et développées dans le Schéma Directeur de 1975.

Le premier article, intitulé "Les bibliothèques municipales de Paris: aujourd'hui, demain", date de 1915. On y trouve, à la page 30, les lignes suivantes:

"Aux 82 bibliothèques actuelles, petites bibliothèques, à tous points de vue, ne conviendrait-il pas de substituer une quinzaine environ de bibliothèques moyennes, ouvertes de 9h à 21h, fortement constituées sous tous les rapports".

Le second article, écrit en 1943, a pour titre: "La Réforme des bibliothèques municipales de Paris". COYECQUE développe à la page 3 l'idée suivante:

"Il est enfin une autre réforme qu'il faudrait réaliser d'urgence, profitant de la suppression momentanée de certains organismes : il s'agit de répartir logiquement les bibliothèques de quartier, suffisantes en nombre, sur l'ensemble du territoire parisien. J'ai jadis, sur un plan de Paris, tracé autour de chacune de ces bibliothèques un cercle d'un rayon de cinq cents mètres indiquant sa zone normale d'action; logiquement des cercles doivent être tangents les uns aux autres, avec seulement de faibles interpénétrations, et tous ensemble doivent couvrir la surface de la ville.

En fait le plan révélait déjà, il y a trente ans, et décèle aujourd'hui d'avantage, une situation effarante; le plus petit arrondissement par la superficie et sa population d'habitation compte le plus grand nombre de bibliothèques, avec un trafic des plus restreints; les cercles s'y enchevêtrent à plaisir. Et ce n'est pas le seul cas.

Mais, par contre, des vastes espaces de la périphérie restent en dehors des cercles, malgré la densité de leur population, singulièrement accrue depuis vingt ans. La bibliothèque doit suivre l'évolution urbaine et s'y adapter. Il ne faut pas la laisser indéfiniment installée à son emplacement initial quand des besoins nouveaux la réclament ailleurs."

Ces idées, nous le verrons plus loin, ont été reprises ou plutôt "réinventées" par les responsables de l'étude de 1973-1975. Elles auront mis plus de trente ans à être reconnues.

Rappelons qu'Ernest COYECQUE, un des pionniers des bibliothèques publiques, a été inspecteur général des bibliothèques de Paris de 1914 à 1924. Son action fut remarquable à plus d'un titre. Une de ses formules favorites s'applique parfaitement à l'esprit de réforme des années 70.

Pour tous, il convenait de "substituer la technicité à l'empirisme".

(32) - Il y a également sept bibliothèques spécialisées. Mais ces établissements particuliers et autonomes ne font pas à proprement parler partie du réseau de lecture publique. Ils n'ont pas été inclus dans les plans de réorganisation.

(33) - Le système de prêt pratiqué dans les bibliothèques de la Ville de Paris en 1975 était le système Newark. Il est actuellement toujours utilisé.

(34) - En 1975, il assurait déjà 75% de cette fonction.

(35) - Cf références note 11.

(35 bis) - Le Service Organisation et Informatique était directement rattaché au Secrétariat Général de la Préfecture de Paris. Sa position était très particulière, puisqu'il ne dépendait d'aucune Direction, d'aucune autorité supérieure si ce n'était le Secrétariat Général. Cette position s'expliquait par la nature des tâches qui lui étaient assignées. Travaillant en liaison avec de nombreuses Directions ou Services, il avait pour but d'entreprendre toutes les études utiles et souhaitables afin de réorganiser ou d'améliorer la gestion des services; il pouvait également implanter une gestion automatisée lorsque cela s'avérait nécessaire. Ainsi, il ne pouvait dépendre d'instances administratives avec lesquelles il devait traiter d'égal à égal, ou auxquelles il devait proposer des réorganisations, voire des changements d'orientation importants.

Les interventions du Service Organisation et Informatique se situaient, à l'époque de l'étude, au niveau comptable (gestion informatique de la paye); au niveau de l'amélioration d'une politique d'aide sociale; au niveau culturel enfin.

L'impulsion et les décisions d'intervention ou de non-interventions provenaient, soit de la Direction concernée par le problème existant, soit du Service Organisation et Informatique qui proposait son aide et ses compétences.

(36) - Le cabinet Mc KINSEY est un cabinet de consultants réputé pour ses qualités de gestionnaire dans le secteur privé et expert en marketing social.

(37) - Des arrangements à l'amiable permettent souvent à un lecteur de fréquenter plusieurs bibliothèques, soit à Paris, soit en banlieue, mais aucune recommandation officielle n'a été faite en ce sens. Il semble que la collaboration officieuse instituée de facto soit pour l'instant suffisamment satisfaisante.

(38) - C'est la conclusion présentée à la fin d'un fascicule paru en Février 1973, au début de l'étude, où a été exposée la démarche initiale de l'équipe de travail. Ce document intitulé 'Bibliothèques de la Ville de Paris : disposer des informations nécessaires au choix des options de développement' offrait une première analyse de la situation des bibliothèques.

(39) - Un lecteur actif est un lecteur dont la fréquentation régulière (hebdomadaire ou mensuelle) prouve son intérêt pour les services offerts par la bibliothèque.

(40) - Ce travail de recherche n'a concerné que les bibliothèques à plein-temps et à mi-temps (34 opérationnelles en 1973). Les bibliothèques du soir ont été exclues, en raison de leur fonctionnement trop particulier.

(41) - Plus de 1500 interviews de lecteurs adultes et 900 interviews de jeunes lecteurs ont été réalisées dans 34 établissements.

(42) - La loi de 1964 a supprimé le département de la Seine pour le remplacer par trois nouveaux départements et la Ville de Paris.

(43) - Cf références dans la bibliographie.

(44) - Le phénomène de dépopulation du centre n'est cependant pas propre à Paris. Il peut être observé dans la plupart des grandes métropoles étrangères et dans un grand nombre de villes françaises importantes.

(45) - Le Schéma Directeur définitif, nous le verrons plus loin, ne retiendra pas ce type de séquence, jugée trop ambitieuse ou irréaliste.

(46) - Rappel de quelques définitions:

Zone d'influence: Périmètre autour d'une bibliothèque à l'intérieur duquel résident 80% des lecteurs actifs.

Zone d'implantation: Zone de 150 mètres de rayon autour du point idéal, à l'intérieur de laquelle doit être créé un établissement. Ce rayon est ramené à 100 mètres pour les bibliothèques interstitielles de la jeunesse.

Taux de pénétration: Nombre de lecteurs actifs en pourcentage de la population.

(47) - Pour les bibliothèques ouvertes à plein temps et à mi-temps à l'exclusion des bibliothèques du soir et des bibliothèques spécialisées. Le nombre total des prêts "toutes bibliothèques" est, en 1975, de 3 470 000.

(48) - De 1970 à 1975, le croissance annuelle moyenne des crédits de fonctionnement a été de 17%. Si l'on déduit de ce taux, la hausse moyenne des prix sur cette période, soit environ 6% l'an, l'accroissement consécutif à l'amélioration du service s'établit à 11% l'an.

Si l'on maintient sans l'aggraver la croissance des coûts de fonctionnement (11%), on parviendrait à la réalisation du Schéma Directeur en onze ans. Avec un taux de croissance de 8%, on le réaliserait en quinze ans.

(49) - Pour trouver des locaux disponibles à proximité du site idéal, les responsables de l'étude proposent de recourir aux services d'une agence immobilière spécialisée dans la sélection de locaux correspondant aux désirs de leurs clients, concernant la situation géographique et les caractéristiques de l'immeuble recherché. De telles agences prospectent systématiquement le marché pour découvrir les opportunités d'investissement et adressent régulièrement les résultats de leurs recherches à leurs clients.

Cette procédure permettrait de mener à bien la réalisation du Schéma Directeur en ne faisant d'investissement qu'aux endroits les plus adéquates et délivrerait le Bureau des Bibliothèques du fastidieux travail de prospection.

(50) - Notons, à ce propos, qu'une importante proposition des responsables de l'étude a été rejetée par la Direction de l'Action Culturelle (elle ne figure donc pas dans le document final).

Toujours dans le but d'une meilleure gestion, il était suggéré de

"standardiser les fonds de livres des bibliothèques", c'est-à-dire de définir et de mettre en place dans les bibliothèques un fonds de livres comprenant:

- un noyau commun, identique pour toutes les bibliothèques (par exemple, 20 000 titres, 30 à 60 000 livres selon la taille des bibliothèques), composé de livres ~~de livres~~ que toute bibliothèque doit avoir et qui répondent à la majorité des demandes (80 à 90% des prêts effectués) du public, quel qu'il soit
- un fonds complémentaire (par exemple, 2000 à 3000 titres de documentaires) spécifique à chaque bibliothèque et destiné à satisfaire les besoins d'un environnement culturel particulier, s'il en existe réellement un pour certaines bibliothèques.

Etaient exposés d'abord:

- Les buts et les avantages de l'organisation proposée

- Grâce à l'automatisation de la gestion, libérer au maximum le personnel des tâches administratives et répétitives, afin de lui permettre de se consacrer aux "tâches nobles" d'information et d'animation.
- Fournir au public un meilleur service en lui donnant les moyens d'avoir une meilleure connaissance des oeuvres mises à sa disposition grâce à la création de catalogues complets et très faciles à utiliser (imprimés)
- Libérer dans certaines bibliothèques actuelles un espace (par élimination de livres non lus ou transfert dans un dépôt central des documents spécialisés) qui pourrait être utilisé pour agrandir / aménager la bibliothèque "Jeunesse", créer un espace d'animation, de promotion des ouvrages, etc...

- puis les contraintes de l'organisation proposée:

- Importance du travail de mise en place d'un fonds commun (définition du noyau commun, création de catalogues, ajustement des fonds dans les bibliothèques).
- Création d'un dépôt central
- Réticences possibles de la part du personnel des bibliothèques

Mais ces réticences seraient rapidement atténuées, selon les responsables de l'étude, par une explication des avantages apportés aux conditions de travail et à la réalisation des objectifs culturels (!).

Cette proposition était l'exposé développé d'un des moyens d'améliorer l'utilisation des bibliothèques existantes: après avoir attiré le public

à la bibliothèque et afin de le conserver, il était recommandé de "l'engager dans une activité, que ce soit dans la lecture ou l'écoute musicale, en mettant à sa disposition les livres et les disques répondant à ses désirs : épuration des fonds, achat des nouveautés en nombreux exemplaires, achat d'ouvrages d'un niveau culturel actuellement considéré comme non acceptable (même si ce sont des best-sellers)".

Il est aisé de comprendre pourquoi le projet a été rejeté par la Direction de l'Action Culturelle, car c'était nié aux bibliothèques tout rôle dans l'amélioration du niveau de culture et d'information de la population; c'était en faire des "supermarchés du livre", où la recherche du résultat performant compterait plus que l'exigence de la qualité; c'était aussi créer une uniformisation regrettable et, à long terme, malgré les affirmations reproduites plus haut, un désintéret des bibliothécaires pour ce fonds de livres dépersonnalisé et extérieur.

(51) - Une communication avait été faite sur ce sujet, la même année, au 2ème Congrès de l'INTAMEL à Göteborg, au Danemark. La conférence, qui avait pour titre "Les Services centralisés des bibliothèques des grandes villes", a été prononcée par Guy BAUDIN, conservateur en chef des bibliothèques de la Ville de Paris

(52) - Un intéressant article a paru sur la question dans le N°48 de Médiathèques Publiques. Il est signé André COSSETTE (Bibliothèque Collège de Trois-Rivières, Province du Québec) et est intitulé "L'évaluation de l'efficacité de la bibliothèque: cadre théorique et méthodologique". L'auteur propose un cadre théorique et méthodologique aux études d'évaluation de l'efficacité des bibliothèques. L'analyse de systèmes, dont les principes sont exposés, constitue l'approche la plus fréquemment retenue dans les études de ce genre en sciences de l'information. Suit la définition de la nature de la micro-évaluation, qui fait appel à des indicateurs d'efficacité pour effectuer une auto-évaluation rigoureuse des résultats, de la qualité des produits et des services documentaires réalisés par une bibliothèque. André COSSETTE cite Ernest R. DE PROSPO, un des théoriciens du contrôle de gestion dans le cadre des bibliothèques : "Les bibliothèques sont, de toutes les institutions du secteur public, les plus avancées dans le domaine de l'évaluation et de la mesure" (extrait de "The use of community analysis in the measurement process", in Library Trends, vol. 24, N°3).

Il est évident qu'Européens et Américains sont, à ce propos, à mille lieux les uns des autres. Car, en Europe et en France particulièrement, ces théories (quand elles sont connues!) sont non seulement loin d'être appliquées, mais encore loin d'être acceptées par le milieu des bibliothèques.

D'autre part, une série d'articles, parus dans le Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français (N° 97, 4ème trimestre 1977), faisait le point sur "l'organisation et les méthodes dans les bibliothèques françaises" (Thème du congrès 1977 de l'A.B.F.) Avec le constat d'un certain nombre de carences.

(53) - In: College and research libraries, vol.39, N°6, Décembre 1978.

(54) - Charles Mc CLURE est professeur assistant à la School of Library Science de l'Université d'Oklahoma.

(55) - Lowell A. MARTIN, dans son étude sur le système de lecture publique de Chicago (Library response to urban change. Cf références note 7) avait utilisé la même méthode. Il avait adopté le plan suivant:

- 1 - The people of Chicago
- 2 - A Public Library for Chicago ; goals and principles
- 3 - User groups and service policies
- 4 - Central library
- 5 - Library service throughout Chicago
- 6 - Personnel for the future
- 7 - Technical services
- 8 - New technology and the Chicago Public Library
- 9 - Organization of the library
- 10- Financial support and administration
- 11- Metropolitan library relations
- 12- Priorities for the period ahead.

La similitude avec l'étude AUBRY-DENIS est évidente. Lowell A. MARTIN avait en quelque sorte ouvert la voie à ce type de recherche, et son audience sur le continent nord-américain a été grande.

(56) - In: Philipp KOTLER et E. ZALTMAN : Notes sur le marketing social.

(57) et (58) : Ibidem.

(59) - Du point de vue de l'individu, le vendeur reconnaît qu'il est plus facile de créer des produits et des services pour des désirs

existants que d'essayer de changer les désirs et attitudes envers des produits existants.

Du point de vue social, on peut dire que cette philosophie du Marketing rend au consommateur sa souveraineté dans la détermination de la variété des produits offerts par la société et dans l'emploi des ressources nationales.

(60) - Voir références note 52.

(61) - Voir références note 52

(62) - La communication est reproduite dans le Bulletin de liaison de l'A.B.F. précédemment cité sous le titre : "Introduction à la gestion dans les bibliothèques".

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES SUR MONTREAL

AUBRY (Claude) et DENIS (Laurent G.). - Rapport de l'Etude des bibliothèques publiques de Montréal. - Québec : Ministère des Affaires Culturelles, Service des Bibliothèques Publiques, 1976

BENJAMIN (Jacques). - La Communauté Urbaine de Montréal. - Montréal : L'Aurore, 1970.

CROUCH (Keith). - Etude des bibliothèques publiques de la Région de Montréal. Le Rapport AUBRY-DENIS : perspective d'ensemble.
in : Documentation et bibliothèques, Décembre 1977. - pp. 187-195

MONTREAL (Ville). Bibliothèques (Division). - Esquisse pour un réseau de bibliothèques de quartier : document de travail / par Jacques Panne-ton. - Ed. augm. en Juin 1977. - Montréal : Service des Sports et des Loisirs, Division des Bibliothèques, 1977.

QUEBEC (Province). Bibliothèques publiques (Service). - Développement d'un réseau de bibliothèques publiques : mémoire d'élément de programme . - Québec : Ministère des Affaires Culturelles, 1973. 2 vol.

OUVRAGES SUR PARIS

BAUDIN (Guy). - Les Bibliothèques de la Ville de Paris.
In : Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français, N° 90 (Tirage à part par le Service Technique des Bibliothèques de la Ville de Paris).

BOURGEOIS (Jacques). - Les Bibliothèques de la Ville de Paris : rapport de stage de troisième année de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. 1974. Dactylographié.

COYECQUE (Ernest). - Les Bibliothèques municipales de Paris aujourd'hui, demain. - Paris : Imprimerie du Palais, 1915.

COYECQUE (Ernest). - La Réforme des bibliothèques municipales de Paris. - 1943. Dactylographié.

FRANCE. Documentation (Direction). - Le Nouveau Statut de Paris : loi du 31 Décembre 1975 / par Jean-Louis PEZANT. - Paris : La Documentation française, 1976. -(Notes et études documentaires, N°4332-4333)

PARIS (Ville). Bibliothèques (Bureau). - Les Bibliothèques de la Ville de Paris en 1972-1973 : rapport d'activité. - Paris : Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, 1974.

PARIS (Ville). Bibliothèques (Bureau). - Les Bibliothèques de la Ville de Paris en 1974-1975 : rapport d'activité. - Paris : Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, 1976.

PARIS (Ville). Bibliothèques (Bureau). - Les Bibliothèques de la Ville de Paris en 1976-1977-1978 : rapport d'activité. - Paris : Direction des Affaires Culturelles, 1979.

PARIS (Ville). Bibliothèques (Bureau). - Nouvelles bibliothèques pour les Parisiens; avec un chapitre intitulé : Les Bibliothèques de la Ville de Paris : dix ans de fonctionnement, 1961-1971. - Paris : Direction de L'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, 1972.

PARIS (Ville). Aménagement urbain (Direction générale). - Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Ville de Paris

1 - Le diagnostic

2 - Les objectifs

3 - Les directives d'aménagement

4 - La première phase de mise en oeuvre du parti d'aménagement.

Paris : Direction Générale de l'Aménagement urbain, 1968.

PARIS (Ville). Organisation et Informatique (Service). - Les Bibliothèques de la Ville de Paris : analyses et prospective, 1973-1974; en collab. avec la Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, 1974.

PARIS (Ville). Organisation et Informatique (Service). - Bibliothèques de la Ville de Paris : déterminer les priorités de développement; en collaboration avec la Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports et de Mc Kinsey and Company, Inc.. - Paris: Secrétariat Général : Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, Août 1974.

PARIS (Ville). Organisation et Informatique §Service). - Bibliothèques de la Ville de Paris : disposer des informations nécessaires au choix des options de développement ; en collab. avec la Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports. - Paris : Secrétariat Général: Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, Fév. 1973.

PARIS (Ville).Organisation et Informatique (Service). - Schéma Directeur d'implantation des Bibliothèques de la Ville, de Paris ; en collab. avec la Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports. - Paris : Secrétariat Général : Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, Février 1975.

QUENIN (François). - Bibliothèques : Paris dans quinze ans.

In : Bibliographie de la France, N°10/77. 2ème partie : chronique, pp. 448-453.

QUENIN (François). - Quatre nouvelles bibliothèques à Paris : Trocadéro, Beaugrenelle, Vandamme, Picpus.

In : Bibliographie de la France, N° 39/77. 2ème partie : chronique, pp. 1622-1630.

AUTRES OUVRAGES CONSULTÉS

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. Congrès national. Lyon, 1977.

- L'Organisation et les méthodes dans les bibliothèques françaises : compte-rendu

In : Bulletin d'information de l'A.B.F., N° 97, 4ème trimestre 1977.

BAUDIN (Guy). - Les Services centralisés des bibliothèques des grandes villes : conférence prononcée au 2ème Congrès de l'INTAMEL à Göteborg en 1969. Dactylographié.

CAMPBELL (Harry C.). - Metropolitan public library planning throughout the world. - Oxford; London; Paris : Pergamon Press, 1967.

CAMPBELL (Harry C.). - Public libraries in the urban metropolitan setting. - London ; Clive Bingley, 1973.

CAMPBELL (Harry C.). - Seminar on research in metropolitan public libraries.

In : International Library Review, 1974, vol.6, pp. 17-22

COSSETTE (André). - L'Evaluation de l'efficacité de la bibliothèque : cadre théorique et méthodologique.

In : Médiathèques publiques, N° 48, Oct.-Déc. 1978, pp. 27-38

KOTLER (Philipp) et ZALTMAN (E.). - Notes sur le marketing social. -

MAC CLURE (Charles R.). - The Planning process : strategies for action.

In : College and research libraries, vol. 39 N°6, Nov. 1978, pp.456-466.

MARTIN (Lowell A.). - Library response to urban change : a study of the Chicago Public Library. - Chicago, American Library Association 1969.

